

PANORAMA



LA FSU TERRITORIALE

www.snuter-fsu.fr

« Panorama » est la revue de presse numérique de la FSU Territoriale. Non exhaustive, elle aime faire les pas de côté nécessaire à la compréhension du monde qui nous entoure. De la presse traditionnelle aux éclats de voix glanés ici ou là sur la toile elle tente de restituer une complexité qui nous est souvent confisquée au profit du simple et du binaire. La pluralité des expressions et l'éclectisme des sujets abordés visent à capter l'attention des lecteurs et contribuer à alimenter les esprits critiques face aux idées reçues. Bien entendu le contenu idéologique n'engage pas la FSU territoriale mais bien les auteurs des articles.

n°37

20 octobre 2022

PETITE ENFANCE : ÉCRIVEZ MASSIVEMENT AU PRÉSIDENT !



Pas de bébés à la consigne !

Face à la fin de non-recevoir du ministère des Solidarités à l'égard de nos demandes pour rétablir la qualité dans les modes d'accueil, le Collectif *Pas de Bébé à la Consigne !* (dont le FSU est membre fondateur) vous proposons d'écrire massivement à Emmanuel Macron.

Mode d'emploi de la lettre au président Emmanuel Macron

Nous vous invitons à adresser au président de la République, en le signant en équipe ou individuellement, le courrier ci-joint correspondant à votre situation (professionnel.le ou parent) :

soit par voie postale à : Monsieur Emmanuel MACRON

Président de la République

Palais de l'Élysée

55 rue Faubourg Saint Honoré

75008 Paris

courrier dispensé d'affranchissement, indiquer "FP" sur l'enveloppe et nous adresser

une copie par mail à : pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr

soit par mail à :

alexis.kohler@elysee.fr

patrick.strzoda@elysee.fr

david.djaiz@elysee.fr

annelore.coury@elysee.fr

sarah.sauneron@elysee.fr

sans oublié une copie à : pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr

Téléchargez les modèles de lettre sur :

<https://pasdebebesalaconsigne.com/>

LE DESSIN



-MAMAN EST PARTIE COMBATTRE LES MASCULINISTES



Alerte sur les fonds de pension britanniques

Depuis trois semaines, l'utilisation d'obscurs produits financiers agite les marchés au Royaume-Uni et au-delà

LONDRES - correspondance

Sur le papier, rien n'est plus sûr. Les fonds de pension du Royaume-Uni gèrent les retraites d'environ 30 millions de Britanniques et sont censés s'occuper de leurs portefeuilles de la façon la plus prudente qui soit. Ils sont d'ailleurs supervisés de près par les régulateurs financiers.

C'est pourtant d'eux qu'est venue la dernière déflagration financière. Après la présentation du budget du gouvernement britannique, le 23 septembre, un sous-produit financier que les fonds de pension utilisaient à grande échelle a soudain exposé leurs faiblesses, les obligeant à rechercher d'urgence des liquidités, souvent en vain. Le livre sterling est tombée au plus bas de son histoire face au dollar.

Il a fallu l'intervention de la Banque d'Angleterre (BoE), à partir du 28 septembre, pour remettre de l'ordre. Mais celle-ci a mis fin à son soutien, vendredi 14 octobre, dans l'inquiétude générale. « On pense que [cette aide de la banque centrale] sera insuffisante », avertissait HSBC dans une note, quatre jours plus tôt.

Comblent les pertes

Cette mésaventure, pour l'instant circonscrite au Royaume-Uni, pourrait annoncer des difficultés similaires dans le monde financier. « L'enchaînement des événements a exposé les défauts de la nouvelle organisation des marchés financiers mise en place après [la crise de] 2008 », estime Daniel Tenengauzer, qui dirige la stratégie marchés à BNY Mellon, une banque américaine. Pour lui, il s'agit d'un « premier avertissement ».

Pour comprendre, il faut revenir deux décennies en arrière. A travers le monde occidental, l'inflation est maîtrisée et les taux d'intérêt sont en baisse structurelle, ce qui ira jusqu'au fameux taux négatif de -0,5 % de la Banque centrale européenne. Pour les fonds de pension, c'est une mauvaise nouvelle. Eux investissent normalement dans des bons du Trésor à long terme, qui rapportent de façon régulière et sûre. Avec les taux d'intérêt au plancher, le rendement est très mauvais.

Afin de compenser, les fonds de pension, qui assurent un niveau de retraite garantie à leurs clients (dits « defined benefits » ou DB) et



servent environ 10 millions de Britanniques, ont inventé un nouvel outil, appelé *liability-driven investment* (LDI), qui s'ajoute à la « soupe aux lettres » des produits financiers exotiques.

Ceux-ci sont structurés de façon à rapporter quand les taux d'intérêt baissent. Et comme l'appétit vient en mangeant, un effet de levier est rajouté: les fonds LDI empruntent de l'argent pour spéculer sur d'autres produits financiers, en vue d'obtenir un meilleur rendement.

« En tant que tels, ce sont des produits anodins », estime Dhaval Joshi, stratège à BCA, une société de conseil en investissement. Tellement anodins que 60 % des fonds de pension britanniques y ont recours, et leur valeur totale avoisine 1200 milliards de livres (un peu plus de 1380 milliards d'euros), selon l'Association des retraites et de l'épargne à vie.

Tout allait bien jusqu'au grand retour de l'inflation, en 2021. D'un seul coup, les banques centrales ont commencé à augmenter leurs

La mécanique s'est cassée lors de la présentation du budget du gouvernement, le 23 septembre

taux d'intérêt. Les fonds LDI, qui gagnent de l'argent quand les taux baissent, se sont mis à en perdre. Les fonds de pension ont dû sortir des liquidités pour combler les pertes engrangées.

D'une certaine manière, c'était prévu. Les fonds de pension utilisaient les LDI pour réduire leurs pertes venant des taux d'intérêt bas, mais le retournement de tendance est pour eux une bonne nouvelle. D'ailleurs, en septembre, les fonds de pension britanniques dits « DB » affichaient un surplus collectif de 374 milliards de livres; il y a deux ans, en septembre 2020,

ils accusaient au contraire un déficit collectif de 140 milliards de livres. « La vraie crise des fonds de pension était quand les taux d'intérêt étaient à zéro, pas maintenant », souligne M. Joshi.

La situation était néanmoins tendue. Personne n'avait imaginé que les taux d'intérêt remonteraient aussi vite. Depuis plusieurs mois, les fonds de pension peinaient à fournir la liquidité nécessaire pour renflouer les LDI.

« Choc »

Cette mécanique, qui grinçait déjà, s'est soudain cassée lors de la présentation du budget du gouvernement britannique. En annonçant un gel des factures d'électricité et un vaste plan de baisses d'impôt, sans expliquer d'où viendrait le financement, le chancelier de l'Echiquier d'alors, Kwasi Kwarteng, a provoqué une perte de confiance de marchés.

Le taux des bons du Trésor britannique à dix ans, qui était de 3 % début septembre, est passé en deux jours de 3,8 % à 4,6 %. Ce

bond, très inhabituel, a provoqué le chaos dans les fonds LDI, qu'il a fallu renflouer en urgence. Où trouver la liquidité nécessaire? Les fonds de pension ne sont pas assis sur des comptes bancaires très garnis, et ils ont dû vendre leurs principaux actifs, à savoir... des bons du Trésor, ce qui a renforcé la panique sur ce marché.

« Regardez le mouvement des taux des bons du Trésor au moment du budget: il a été d'une amplitude plus forte que lors de la pandémie », souligne M. Joshi. Ce choc est l'explication directe de ce qui a mené à la démission de Kwasi Kwarteng [vendredi 14 octobre]. » A la Banque d'Angleterre, dès l'annonce du budget, l'alarme s'est déclenchée.

« Nous avons reçu des informations qui impliquaient que 50 milliards de livres de bons du Trésor allaient être mis sur le marché à très court terme, comparé à des volumes d'échange habituels de 12 milliards de livres », expliquait Jon Cunliffe, vice-gouverneur de la BoE, dans une lettre au Parlement

datée du 5 octobre. Selon lui, il était « probable que [beaucoup] de fonds LDI commencent à fermer ».

La Banque d'Angleterre a décidé d'intervenir pour acheter des bons du Trésor et calmer le marché. Son espoir est que les fonds de pension aient eu le temps d'effectuer le refinancement nécessaire jusqu'à vendredi. Les spécialistes en doutent. « On pense qu'environ 50 % des ventes d'actifs [nécessaires] ont été effectuées », estime Mark Dowding, directeur de l'investissement de BlueBay Asset Management, un gestionnaire d'actifs. Il reste donc la même quantité de bons du Trésor à vendre au cours des jours et semaines à venir.

Au-delà du cas britannique, la question est de savoir si cette crise en annonce d'autres ailleurs. « Les fonds LDI n'ont rien de particulièrement britannique », rappelle M. Joshi. La plupart des fonds de pension les utilisent. La crise britannique pourrait n'avoir été que le canari dans la mine. ■

ÉRIC ALBERT

Aux Etats-Unis, la crainte d'un accident financier majeur

La peur de voir se produire une crise systémique qui, comme en 2008, précipiterait le monde dans une récession sévère grandit

NEW YORK - correspondant

Actuaires et investisseurs n'en peuvent plus du supplice infligé par Jerome Powell, le président de la Réserve fédérale (Fed), qui augmente lentement et inexorablement ses taux au lieu d'agir d'un seul coup, avec une hausse majeure.

M. Powell a raison: sa méthode a permis de dégonfler la bulle à la Bourse de New York, sans la faire éclater. Depuis le début de l'année, le cours des obligations a reculé de 15 %, le S&P 500, de plus de 20 %, et le Nasdaq, l'indice riche en technologie, de près d'un tiers. Un repli en bon ordre, qui n'a pas occasionné d'accident majeur à Wall Street.

Il n'empêche, chacun s'inquiète, estimant qu'à force d'étrangler l'économie, un accident va se produire. Il y a bien sûr les risques géopolitiques majeurs d'une attaque nucléaire russe en Ukraine, d'une invasion chinoise

de Taïwan, sujets où la finance ne peut rien. Mais elle scrute aussi dans son jardin les recoins d'où la menace pourrait surgir.

En fait, l'accident est déjà arrivé, avec la crise subie par le Royaume-Uni, qui a conduit la Banque d'Angleterre à intervenir et a provoqué la démission du chancelier de l'Echiquier, Kwasi Kwarteng. Désormais, les hiérarques politiques ne peuvent plus s'endetter n'importe comment et les marchés, gendarmes de l'orthodoxie, sont en passe de reprendre le pouvoir. « Mon expérience dans la vie montre que lorsque vous avez des choses comme ce que nous traversons aujourd'hui, il y a ensuite d'autres surprises », a mis en garde, vendredi 14 octobre, Jamie Dimon, le PDG de la banque JPMorgan.

Pour l'instant, c'est hors des Etats-Unis que la crise a eu lieu, dans des pays subissant l'envolée du dollar, qui a gagné plus de 16 % par rapport à l'ensemble des

devises depuis janvier. L'essor du billet vert, conjugué à la hausse des taux et à l'explosion des prix de l'énergie, va étouffer les pays en développement, voire européens, comme l'attestent les attaques contre la livre britannique ou le forint hongrois.

Bulles dangereuses

Cela va durer: Janet Yellen, la secrétaire au Trésor, à qui incombe la politique de change américaine, a validé le concept d'un dollar fort, estimant qu'il s'agissait du « résultat logique » de la politique monétaire de la Fed. Elle se prépare à gérer une crise des dettes souveraines comme ce fut le cas avec la faillite du Mexique, en 1982: « Je crois que nous devons être prêts à aider les pays qui tombent dans les difficultés financières. »

Larry Summers, ancien secrétaire au Trésor de Bill Clinton, est furieux: « Le feu brûle et les pompiers sont encore largement au

garage », déplore l'économiste, accusant les ministres des finances de la planète et le Fonds monétaire international de « ne rien faire, alors que de nombreux pays ne peuvent plus émettre de dette ».

Les Etats-Unis sont inquiets sur leur sort, redoutant une syncope du marché, comme en 2008, notamment sur les emprunts d'Etat. « Nous craignons une perte de liquidités adéquate sur le marché », a concédé M^{me} Yellen, mercredi 12 octobre. Le FMI déplorait le même jour que « les écarts acheteur-vendeur du Trésor américain se soient considérablement élargis »: « La profondeur du marché a fortement diminué et les primes de liquidité ont augmenté. »

Des rumeurs ont couru sur Credit Suisse, qui doit présenter un plan de redressement d'ici à la fin d'octobre, mais les établissements bancaires subissent désormais une surveillance stricte des banques centrales et la remontée

des taux leur est plutôt favorable. « Les banques sont beaucoup plus capitalisées qu'avant la crise de 2008-2009, c'est décisif », explique Ramon de Oliveira, administrateur d'Axa et vétéran de Wall Street. Les résultats de JPMorgan montrent que les consommateurs et les entreprises vont entrer dans la récession dans une situation beaucoup plus saine que par le passé. C'est bon signe. »

Il n'empêche, il reste des bulles dangereuses. D'abord, celle de l'immobilier américain. Les prix des maisons ont crû de 40 % depuis la crise due au Covid-19, du fait de la politique de taux zéro et de l'envie des Américains d'avoir de plus grands espaces. Mais, entre-temps, les taux hypothécaires ont plus que doublé et frôlent 7 %.

Le financier Charlie Bilello en déduit que pour acheter la même maison, avec un apport de 20 %, il faut déboursier chaque mois 2700 dollars (2800 euros), au lieu

de 1300 dollars en 2020. Le retournement, qui commence à s'esquisser, peut devenir brutal si le chômage repart et que les propriétaires doivent brader leur bien. En attendant, les aspirants propriétaires se tournent vers la location et font s'envoler les loyers.

Autre menace, la finance dite « privée », qui n'est pas cotée en Bourse. Il s'agit d'une véritable boîte noire, mais, ces dernières années, elle a financé massivement les entreprises, investissant à des valorisations mirobolantes et prêtant à des taux dérisoires. Que ces start-up fassent faillite, que ces fonds aient besoin de liquidité parce que leurs investisseurs veulent retirer leurs billes, et un accident n'est pas exclu. Ceux-ci se multiplient dans les cryptodevises avec les faillites de plates-formes, mais l'explosion de cet argent virtuel ne s'est pas répercutée sur l'économie réelle. ■

ARNAUD LEPARMENTIER

CASABLANCA (MAROC), correspondance

C'était un jour de printemps. Ytto (le prénom a été modifié) aime le panorama verdoyant qu'offrent les vallées du Moyen Atlas à cette époque de l'année. Mais ce matin-là, sa mère la presse : il faut partir avant la prière de l'aube. C'est la première fois que l'adolescente de 15 ans quitte son paisible village, au pied des montagnes. Depuis quelques semaines, elle a des nausées, des vertiges, et n'a plus ses règles. Sa mère veut la conduire en cachette dans les environs de Béni Mellal, à 40 kilomètres. Une « sage-femme » les attend à son domicile. Elle installe l'adolescente sur un grand sac en plastique posé à même le sol. Sa mère lui tient les bras, lui promet que ce ne sera pas douloureux. Ytto écarte les jambes, elle ferme les yeux. La suite est indicible.

La jeune fille se réveille aux urgences gynécologiques. « Je me souviens de la douleur. Il y avait du sang partout. Et puis, c'est le trou noir », souffle-t-elle, les yeux fuyants, plusieurs mois après le drame. Victime d'une hémorragie, elle est opérée en urgence. « J'ai failli mourir. Le médecin m'a sauvée : il n'a pas signalé ma grossesse. Sinon, je serais vraiment morte. » Elle raconte son calvaire la gorge nouée, rongée par la culpabilité. « Quand j'ai rencontré Amir, il m'a promis le mariage, poursuit-elle. Je l'ai cru. Je me suis donnée à lui un soir. Juste un soir. Depuis, il a disparu. » Ytto n'en veut pas à sa mère d'avoir orchestré l'avortement clandestin. « C'était le seul moyen de sauver ma fille ! », se défend la maman. Si son père ou ses frères l'avaient appris, ils l'auraient tuée. »

Dans ce pays où la sexualité est un tabou tenace, où les relations sexuelles hors mariage et l'avortement sont interdits sous peine de prison ferme, la société condamne les grossesses non désirées, synonymes de débauche. Chaque jour, entre 600 et 800 avortements sont ainsi pratiqués dans le secret, selon les estimations de l'Association marocaine de lutte contre l'avortement clandestin (Amlac). La violence engendrée par l'absence d'accès à l'interruption de grossesse médicalisée entraîne des complications parfois tragiques que les familles tentent de dissimuler.

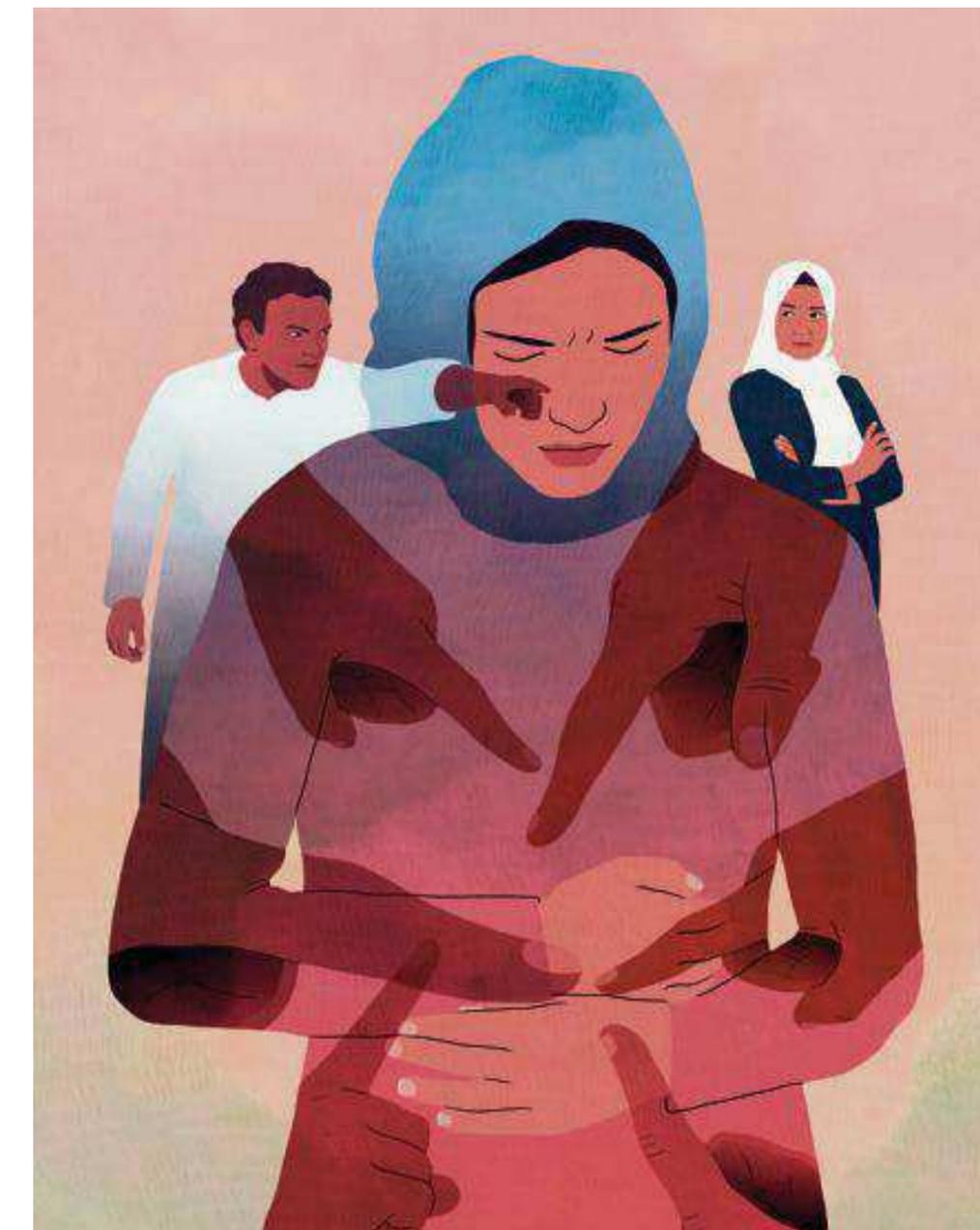
Début septembre, le sujet s'est imposé dans l'actualité nationale après le décès d'une adolescente de 15 ans, Meriem, retrouvée sans vie à la suite d'un avortement clandestin près de Midelt, une région rurale du centre. D'après les associations de défense des droits des femmes, Meriem était « exploitée sexuellement » par un homme de 25 ans. L'avortement a eu lieu au domicile de ce dernier, avec la complicité de la mère de la jeune fille et d'une infirmière. Les autorités, qui n'ont pas évoqué la cause exacte du décès, ont ouvert une enquête et interpellé quatre suspects.

MÉTHODES ARTISANALES

« Il ne s'agit pas d'un cas isolé. Nous vivons cela depuis des décennies », soupire Ayman (le prénom a été modifié) derrière son bureau encombré de dossiers. A 48 ans, ce gynécologue affirme être l'un des rares médecins à pratiquer des interruptions volontaires de grossesse (IVG) dans le secteur de Béni Mellal, « pour sauver les patientes de la mort sociale », parfois du suicide. « Le Maroc rural est très conservateur, rappelle-t-il. Une grossesse hors mariage est considérée comme un crime grave. Je vois des patientes panielées à l'idée que leur grossesse s'ébruite, car leur famille les jetterait dehors, voire pire. »

Durement réprimé par la loi, l'avortement est interdit même dans les situations les plus extrêmes : malformation ou danger pour la vie du fœtus, viol ou inceste. La femme qui avorte risque jusqu'à deux ans de prison, et les personnes qui pratiquent l'acte jusqu'à cinq ans. Une seule exception est tolérée lorsque la vie de la mère est gravement menacée. Les médecins se trouvent confrontés à un dilemme moral : « Que dire à une femme enceinte à laquelle on a diagnostiqué une malformation grave chez le fœtus ? Qu'elle doit aller au terme de sa grossesse et accoucher d'un bébé mort-né ?, s'indigne le gynécologue. Que dire à un père qui vient avec sa fille, violée, et qui me supplie de l'avorter pour sauver l'honneur de la famille, voire de tout le village ? »

Dans les grandes villes, l'avortement médicalisé est plus accessible. Celles qui en ont les moyens se font avorter dans le secret d'une clinique privée ou dans un cabinet libéral, où les tarifs d'un curetage varient entre 3 000 et 12 000 dirhams (entre 280 et 1100 euros). S'appuyant sur des filières clandestines, des



YASMINE GATEAU

Au royaume de l'IVG clandestine

Alors que la mort d'une adolescente a relancé le débat sur l'interruption de grossesse au Maroc, plongée dans un pays où les femmes risquent leur vie pour un avortement

médecins en ont fait un business. La direction générale de la sécurité nationale opère fréquemment des coups de filet, comme en avril à Meknès, au nord, où huit personnes, dont un gynécologue, ont été arrêtées.

Dans les régions plus reculées, les médecins refusent de prendre de tels risques. A l'image de la jeune Ytto, issue d'une famille de paysans pauvres et berbérophones, une grande partie des femmes concernées se tournent vers des « faiseuses d'anges », sans anesthésie ni mesures d'hygiène. Il arrive aussi qu'elles recourent à des méthodes artisanales pour provoquer une fausse couche, par exemple en se procurant du *ghelay*, une tisane à base de plantes considérées comme abortives, vendue moins de 100 dirhams (9 euros) par des herboristes sur les marchés. D'autres vont jusqu'à avaler une bouteille de javel ou insérer dans leur vagin des ovules contenant des produits chimiques, au risque de provoquer de graves infections.

Dans l'hôpital où travaille le gynécologue Ayman, les soignants assistent chaque jour aux complications : blessures de l'utérus, délabrements génitaux, hémorragies internes, intoxications aiguës, septicémies, tétanos... « J'ai même vu des patientes qui se sont jetées dans l'escalier sur le ventre ou qui ont essayé de percer la poche des eaux à six mois de grossesse, confie le médecin, dépité. Vous n'imagi-

nez pas jusqu'où la détresse les mène. Mais nous avons les mains liées. »

En 2014, pourtant, l'histoire a failli basculer. Cette année-là, à Rabat, le chef de la maternité publique des Orangers, le professeur Chafik Chraïbi, ouvre son service à une équipe de journalistes de l'émission de télévision française « Envoyé spécial ». Le reportage fait grand bruit au Maroc. On y voit pour la première fois des filles hospitalisées après avoir subi des avortements clandestins. Interrogé à visage découvert, le gynécologue obstétricien, fondateur de l'Amlac en 2008, admet que son équipe a déjà répondu aux demandes de patientes qui se trouvaient dans des situations dramatiques.

Alors qu'il est démis de ses fonctions, la polémique s'empare des réseaux sociaux, la société civile se mobilise en sa faveur. En mars 2015, le roi Mohammed VI intervient : une commission recommande d'élargir l'interruption de grossesse aux cas de viol, d'inceste ou de malformation du fœtus. Le professeur Chraïbi est même reçu au palais. L'année suivante, le texte est adopté en conseil du gouvernement. C'est une victoire.

Depuis, « plus rien », se désole le médecin. Bloqué au Parlement depuis 2016, le projet, adopté dans un gouvernement à l'époque dirigé par les islamistes, est au point mort. Perplexe, il ne cache pas sa déception : « J'en veux

aux responsables politiques, y compris à la gauche marocaine. Personne n'a eu le courage d'aller jusqu'au bout. J'ai envie de leur dire : "Je suis en train de faire votre travail!" »

A 66 ans, le gynécologue, président de l'Amlac, continue de se battre pour le droit à ce qu'il appelle « une interruption médicalisée de grossesse ». Une façon plus subtile de parler d'avortement dans une société où défendre l'idée que les femmes peuvent avoir le choix ne passe pas. Il court les médias, les salles de conférences pour alerter sur les répercussions liées à l'interdiction de l'avortement. « Au-delà des complications médicales, il y a toute une cascade de conséquences : les mères célibataires contraintes de vivre en marge de la société et dont les enfants n'ont pas droit à un état civil, les enfants abandonnés qui finissent dans nos rues... Sans parler des suicides, des crimes d'honneur et des infanticides pour lesquels nous n'avons pas de statistiques, mais qui sont alarmants. »

Face aux pesanteurs de la société, les partisans de la dépenalisation sont d'autant plus pessimistes que les revendications féministes rencontrent peu d'écho. La manifestation organisée à Rabat après le décès de Meriem n'a rassemblé qu'une poignée de militantes. De leur côté, les autorités, autrefois moins regardantes, continuent de sévir. « Beaucoup de médecins font marche arrière de peur d'être arrêtés, déplore le professeur Chraïbi. Ce personnel, on en a besoin dans les hôpitaux, pas dans les prisons ! »

UN ANTI-INFLAMMATOIRE

Dans ce contexte, une femme, Ibtissam Lachgar, fervente féministe, a trouvé un autre moyen de contourner la loi. Psychologue spécialisée dans les violences sexuelles, cette Marocaine de 47 ans, surnommée « Betty », a fondé en 2009 le Mouvement alternatif pour les libertés individuelles (MALI). « Au Maroc, il n'y a que moi qui milite à visage découvert pour une dépenalisation totale de l'avortement », lâche la militante, dont les positions tranchées lui valent l'hostilité des milieux conservateurs et aussi quelques ennuis avec la justice. Ce jour-là, elle a rendez-vous avec une jeune femme qu'elle va aider en lui fournissant des comprimés d'Artotec, un anti-inflammatoire contenant du misoprostol, une molécule qui provoque des contractions utérines et permet ainsi d'expulser le fœtus.

Cela fait dix ans que « Betty » accompagne ainsi, à titre bénévole, des femmes désireuses de pratiquer une IVG. En s'aidant des réseaux sociaux, le MALI entre en contact avec elles et leur fournit les pilules afin d'avorter de façon autonome. « Il existe un protocole clair pour l'avortement médicamenteux », précise Ibtissam Lachgar, qui a suivi une formation auprès de l'ONG néerlandaise Women on Waves. En 2012, cette organisation proche, qui pratique des avortements à bord d'un navire naviguant dans les eaux extraterritoriales, avait tenté une opération au large du royaume, avant d'être chassée par les autorités marocaines.

Longtemps disponible en pharmacie sans ordonnance, l'Artotec a finalement été retiré du marché en 2018, peu après le lancement par le MALI d'une campagne d'aide à l'avortement sur WhatsApp. « Certaines pharmacies ont gardé des stocks et le vendent plus cher sur le marché noir, confie Ibtissam Lachgar, également en lien avec des réseaux à l'étranger. C'est plus difficile, nous sommes une petite organisation submergée de demandes. »

Partout à travers le royaume, des femmes continuent donc de risquer leur vie pour mettre un terme à une grossesse non désirée. Le Maroc a beau avoir été l'un des premiers pays arabo-musulmans à autoriser la contraception, dans les années 1970, le tabou sur la sexualité et l'absence d'éducation sexuelle entravent l'information sur ces sujets. Et même si la pilule – y compris celle du lendemain – est disponible sans ordonnance dans les pharmacies et gratuitement dans les centres de santé, beaucoup n'osent pas y recourir. Ainsi, dans son petit douar du Moyen Atlas, la jeune Ytto n'a jamais envisagé de prendre un contraceptif. « Une femme non mariée qui demande la pilule est considérée comme une prostituée », tranche-t-elle de sa voix douce. Depuis son hémorragie, elle craint de ne plus pouvoir tomber enceinte, mais elle n'est jamais retournée voir le médecin depuis son avortement. La peur d'être dénoncée l'en empêche. « J'en mourrais. » ■

GHALIA KADIRI

Mobilisés pour les « exclus » du Ségur du Département

SOCIAL

Journée de grève et de mobilisation hier, notamment sur le parvis de l'Hôtel de Département, pour demander la généralisation de l'octroi de la prime rendue possible depuis le 28 avril pour les fonctionnaires territoriaux œuvrant dans le social et le médico-social.

Près de six mois qu'un décret, paru le 29 avril au JO, a ouvert la possibilité aux collectivités d'octroyer des primes de revalorisation aux agents des filières sociales et médico-sociales de la fonction publique territoriale. Un élargissement de plus des primes Ségur, pour lesquelles les mobilisations se sont multipliées ces derniers mois pour dénoncer des injustices, et défendre la cause d'oubliés, notamment dans les services administratifs.

Des travailleurs sociaux et les administratifs privés de prime
En juin dernier, le Département de l'Aude a choisi de s'engager dans le processus, signifiant 49 points d'indice majorés mensuels pour les agents concernés (237,65 € bruts). Louable,

évidemment. Si, ce que pointait ce jeudi 13 octobre l'intersyndicale FSU-CGT-FO, la mise en œuvre du dispositif n'avait pas généré des inégalités :

Une démarche volontaire, oui. Mais que le Département aille au bout de la logique.

« Le Département a choisi d'octroyer la prime seulement aux travailleurs sociaux des maisons départementales des solidarités (MDS, au nombre de neuf dans l'Aude, avec près de 50 agents en moyenne, Ndlr), pointait Hélène Puertolas, représentante de la FSU Territoriale. *Mais ils en ont exclu de nombreux travailleurs sociaux qui travaillent dans les services centraux du Département, pour les personnes âgées, l'adoption, l'aide sociale à l'enfance.* »

Une « différence de traitement inacceptable » qui concernait avant l'été « moins d'une centaine de personnes.



Hier, des agents mobilisés devant l'Hôtel de Département mais aussi dans les maisons départementales des solidarités (MDS).

CLAUDE BOYER

Il en reste 10 depuis la rentrée. » Dix travailleurs sociaux, auxquels l'intersyndicale associe la cinquantaine de personnels administratifs des MDS, en charge de l'accueil et du secrétariat, mais aussi les administratifs des services centraux. « C'est une question de justice », insistait Hélène Puertolas, rappelant le rôle majeur de col-

lègues « en première ligne pour l'accueil, l'orientation et l'information du public ». Et de pointer l'incohérence d'avoir attribué la prime à des chefs de service, au titre de l'accompagnement des équipes de travailleurs sociaux : « C'est très bien que ces cadres l'aient eu, tant mieux pour eux. Mais il faut

l'élargir. Les discussions que nous avons eues ont reflété une vraie reconnaissance du fonctionnement des services et de nos métiers. On nous répondra que les administratifs ont eu une revalorisation indemnitaire en juin. Mais ce n'est pas le sujet. Tout comme le fait que le Département s'est engagé de manière volontaire : oui, mais alors qu'il aille au bout de la logique. »

En appelant à la grève et à la mobilisation ce jeudi 13 octobre, la représentante syndicale se félicitait de voir plusieurs dizaines d'agents réunis, quand d'autres étaient mobilisés sur site : « Il y a des gens présents ce jeudi qui ont eu l'octroi de la prime la semaine dernière. Mais ils sont là, par solidarité. On a longtemps parlé des oubliés du Ségur, il faut maintenant parler des exclus. »

Au programme (notamment) du prochain comité technique paritaire du 17 octobre, le dossier reste donc prioritaire. D'autant que, rappelait Hélène Puertolas, « on fait face à une pénurie de travailleurs sociaux. Ce Ségur, c'est aussi une reconnaissance des difficultés de recrutement. On parle là de l'enjeu du service public départemental. »

A. Ca.



L'avocate Gisèle Halimi escorte Marie-Claire. Cette affaire a suscité une large adhésion dans la société française. VILLEDIEU/SIPA

Bobigny, un procès qui fait date

DROITS DES FEMMES En octobre-novembre 1972, magistralement défendue par Gisèle Halimi, Marie-Claire était relaxée par le tribunal pour enfants. Elle avait avorté à 16 ans à la suite d'un viol, avec l'aide de sa mère et de deux autres femmes poursuivies en correctionnelle.

Ce procès, dit de Bobigny, a été la démonstration que la rencontre à la fois d'une défense remarquable, celle de Gisèle Halimi (1), l'avocate de Marie-Claire, d'un mouvement de lutte pour les droits, celui de disposer de son corps, et encore d'une décision judiciaire courageuse pouvait faire changer la situation quotidienne de millions de personnes en France.

Comme beaucoup de femmes issues d'un milieu modeste, la mère de Marie-Claire, Michèle Chevalier, agente de la RATP, élevait seule ses trois filles. Elle n'avait pu assumer le coût d'un avortement de sa fille à l'étranger, là où il était autorisé. En France, jusqu'en 1975, l'avortement était un crime passible de la cour d'assises, la contraception était interdite, ainsi que toute propagande anticonceptionnelle. Avant le procès

des quatre majeures, dont sa mère, qui avaient aidé Marie-Claire, la jeune fille est envoyée seule devant le tribunal pour enfants de Bobigny, à huis clos, le 11 octobre 1972. L'association Choisir la cause des femmes de Gisèle Halimi transforme alors le procès en acte d'accusation contre l'oppression des femmes et l'injustice sociale induite par la loi de 1920 réprimant l'avortement, qui, dans les faits, ne touchait que les pauvres. À l'issue, Marie-Claire est relaxée.

L'IVG AUJOURD'HUI MENACÉE

Cet anniversaire se célèbre aujourd'hui alors que le peuple iranien se soulève à la suite du meurtre par la police de Mahsa Amini, qui refusait de mettre son voile, et qu'à nouveau les Afghanes sont interdites de scolarité et de vie sociale. Quelle leçon peut-on tirer de ce combat historique pour les droits des femmes en cet automne 2022? Comment

lire la situation actuelle à la lumière de cette victoire féministe du siècle dernier?

D'abord, que la justice n'est rien si elle ne plonge pas ses racines dans la société.

Jamais Marie-Claire et sa mère n'auraient été acquittées au procès de Bobigny sans le vaste mouvement social de luttes des femmes et sans les actions de plus en plus nombreuses de désobéissance civile qui l'ont précédé. Le Mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception organisait des avortements clandestins avec des médecins, le Mouvement de libération des femmes mobilisait des milliers d'entre elles lors de manifestations et 343 femmes signaient, en avril 1971, un « manifeste » qui fut le point de départ d'un renouveau des luttes féministes. Elles y revendiquaient le droit à l'avortement, sa dépénalisation ainsi que la liberté de disposer de son corps. Le procès se retrouve également médiatisé

chaque jour dans la presse écrite. À partir du 19 octobre 1972, l'Humanité surtitre ainsi « Marie-Claire » chacun de ses articles en lien avec « l'affaire ».

Il faut aussi en conclure que l'on ne peut faire avancer les droits sans la justice. Car ce procès a permis de faire progresser considérablement les droits des femmes. C'est après l'acquittement de Bobigny que le pouvoir politique tire enfin les conséquences des revendications féministes. À l'issue de son élection à la présidence de la République, Valéry Giscard d'Estaing charge la ministre de la Santé Simone Veil d'élaborer un projet de texte sur l'interdiction volontaire de grossesse (IVG). La loi n° 75-17 du 17 janvier 1975 relative à l'IVG est enfin promulguée. L'avortement et la contraception deviennent autorisés et, aujourd'hui, l'IVG est permise jusqu'à douze semaines de grossesse, remboursée à 100 %, même si, dans les faits, une immense inégalité d'information et d'accès à la santé subsiste. Mais ce droit est toujours menacé, comme en Pologne ou aux États-Unis, et les mouvements pro-life (pro-vie) n'épargnent pas la France, s'exprimant par la voix de certaines personnalités politiques de droite ou d'extrême droite.

REMISE EN CAUSE DE L'ÉTAT DE DROIT

L'héritage du procès de Bobigny nous oblige. Un certain nombre de féministes considèrent désormais que leur lutte suppose l'évitement de la justice. Il faudrait, selon elles, faire justice soi-même à partir des déclarations de la victime, dont la parole n'est pas susceptible d'être remise en cause, toute contestation de l'auteur présumé étant considérée comme constituant une violence supplémentaire. Certains fondements de l'État de droit conquis comme le droit de la preuve, la présomption d'innocence, le droit à un procès équitable n'ont donc pas de valeur pour certaines au regard de la parole d'une femme, quelle qu'elle soit. La qualité de la présumée victime a valeur de vérité.

Cette remise en cause des principes de l'État de droit hérités de la philosophie des Lumières est analysée dans le livre d'Élizabeth Roudinesco *Soi-même comme un roi* (Seuil, 2021). Mais, comme l'a montré le procès de Bobigny il y a cinquante ans, le passage par la justice, même s'il n'est pas suffisant, même s'il est parfois traumatique, est absolument nécessaire pour faire constater et sanctionner les violences faites aux femmes lorsqu'elles constituent des infractions. Les initiatives permettant l'accueil, l'assistance et la résilience de la victime hors du judiciaire ne peuvent exclure les actions pour améliorer l'accès à la justice comme service public. Cette institution doit être intégrée au combat pour les droits des femmes, parce que nous sommes dans un État de droit. ■

ÉVELYNE SIRE-MARIN

MAGISTRATE HONORAIRE,
MEMBRE DU BUREAU DE LA LDH

(1) *Le Procès de Bobigny*, de Gisèle Halimi, précédé de *Désobéir pour le droit d'avorter*, de Simone de Beauvoir, éditions Gallimard.

enquête



En 2021, le taux d'emploi des Français âgés de 55 à 64 ans s'élevait à 56 % contre 61 % dans la zone euro, 71,8 % en Allemagne et 76,9 % en Suède, selon l'OCDE. Photo iStock

Emmanuel Grasland
@EGrasland

C'est improbable de voir une entreprise embaucher quelqu'un comme moi. Les seniors ont une image de gens rigides et compliqués. » Après trente-deux ans en poste, Christian*, 59 ans, est au chômage depuis juillet. Le commercial ne réalisait pas les six visites de pharmacie par jour et les 5 commandes demandées par son nouveau responsable. « Pour tenir les objectifs, les autres truaandaient et basculaient les réassortiments par téléphone en visites et commandes physiques », dit-il. S'ensuivent deux réunions de « mise sous objectif », un burn-out avec un arrêt maladie, puis un licenciement. « Psychologiquement, c'est compliqué parce qu'il n'y a pas d'issue. Il faut un coup de pot monstrueux pour retrouver du travail à 59 ans », raconte Christian.

Alors que le gouvernement vient de lancer une concertation sur la réforme des retraites, le premier cycle de discussion, l'emploi des seniors, fait figure d'éléphant dans la pièce. Les entreprises se plaignent de ne pas arriver à recruter alors même que les seniors (50-65 ans) restent sur la touche. Malgré un net redressement depuis les années 2000, le taux d'emploi des Français âgés de 55 à 64 ans s'élevait à 56 % en 2021 contre 61 % dans la zone euro, 71,8 % en Allemagne et 76,9 % en Suède, selon l'OCDE. Il est en revanche dans la moyenne de la zone euro entre 50 et 59 ans mais s'effondre entre 60 et 64 ans. A quoi tient cette différence ?

Se séparer des gros salaires

Il y a d'abord des facteurs propres à chaque pays. L'âge légal de départ à la retraite se situe à 62 ans en France alors qu'il est de 66 ans et 7 mois aux Pays-Bas et qu'il passera à 67 ans en Allemagne en 2029. A l'étranger, le développement massif du temps partiel (Pays-Bas, Suisse), un risque plus élevé de « pauvreté monétaire » à la retraite (Suède, Allemagne, Suisse, Finlande) et une meilleure situation économique ont incité les seniors à travailler plus longtemps, analyse un rapport gouvernemental sur « l'emploi des salariés expérimentés ».

« Jusqu'à la période pré-Covid, la France avait un marché du travail suffisamment large pour que des entreprises trouvent opportun de se séparer des gros salaires pour les remplacer par des salariés plus jeunes », ajoute Eric Chevée, vice-président chargé des affaires sociales au sein de la Confédération des PME.

La possibilité d'utiliser les trois ans d'indemnités chômage accessibles aux plus de 55 ans pour « faire le pont » et partir ou faire partir un salarié joue aussi. On constate un pic des sorties d'emploi à l'âge de 59 ans. « Ce système arrange tout le monde mais il se fait sur le dos de la collectivité », estime un dirigeant d'entreprise. Réduire cette durée d'indemnisation comme l'évoque le gouvernement s'avère néanmoins un casse-tête car il est très difficile de retrouver du travail après 55 ans. « L'allongement du temps de

Comment s'achète le départ des seniors

EMPLOI // Alors que les Français entendent profiter de la retraite « le plus longtemps possible », les entreprises multiplient les offres de départs pour les seniors. Plus chers, moins adaptés au numérique, ils ont rarement la cote.

travail renforce donc une polarisation entre ceux qui sont insérés correctement dans une vie professionnelle avec un emploi rémunérateur ou valorisant, et les autres, dont le marché du travail ne veut plus », écrit Hippolyte d'Albis, professeur à l'École d'économie de Paris dans « Les seniors et l'emploi »*.

Les gouvernements français butent depuis trente ans sur l'emploi des seniors. Le nœud du problème se situe à la fois dans le regard des entreprises et dans l'évolution de la relation des gens au travail. « Les entreprises vivent une sorte de dilemme. D'un côté, les seniors possèdent un savoir-faire et un savoir-être que les nouvelles générations ne s'approprient pas forcément. De l'autre, il y a l'impact des primes d'ancienneté et une productivité qui est moindre. Surtout, le digital et la transition énergétique nécessitent de fortes capacités d'adaptation. Certains lâchent pied. On a alors la négociation classique avec un collaborateur qui a compté ses trimestres et qui vient vous voir en vous disant mettez-moi au chômage », explique Jean-Thomas Schmitt, DG du transporteur Heppner.

Dans les grandes entreprises, ces salariés font clairement office de levier en cas de crise pour réduire la masse salariale. En 2021 et 2022, Michelin a supprimé un peu moins de 1.100 postes en France en s'appuyant à environ 60 % sur des « préretraites ». Chez Airbus, la branche avions commerciaux a pu réduire ses effectifs dans l'Hexagone de 2.157 postes en 2021, grâce à 1.500 départs en mesures d'âges.

Chez GE France, ces départs ont représenté 202 des 972 emplois effectivement supprimés en 2020 et 2021. Même schéma avec Renault Trucks, la filiale de Volvo. 134 des 290 suppressions de postes réalisées en 2021 ont lieu via des mesures d'âges. Renault Trucks garantit 75 % du salaire jusqu'à 36 mois de la retraite. Mutuelle et cotisations retraites sont prises en charge et la moi-

tié de l'indemnité est versée par anticipation. « C'est du gagnant-gagnant. Il y a une baisse de revenus mais on gagne des années de liberté », résume Eric Freyburger, ex-Renault Trucks et délégué confédéral CFE-CGC.

« Il n'y a que les vieux garçons qui restent »

Les mesures d'âges peuvent aussi être couplées à des embauches, avec la volonté de rajeunir les effectifs. En 2021, 1.231 salariés de TotalEnergies France sont partis dans le cadre d'une rupture conventionnelle collective, dont un millier de seniors de 59 ans et plus. En contrepartie, le pétrolier s'est engagé à recruter 700 personnes de moins de 35 ans. A la clé, 77 % de la rémunération jusqu'à la retraite et une indemnité de licenciement atteignant 14 mois de salaire pour 45 ans d'ancienneté.

Dans certains cas, ce type d'accord peut être un jackpot. Depuis 20 ans dans un groupe high-tech, Isabelle** est partie cet été en « préretraite » avec environ trois ans d'avance. Elle touche 75 % de son salaire antérieur mais avec son ancienneté et ses indemnités de licenciement conventionnelles et de base, son revenu est au final supérieur. « Le groupe est prêt à payer pour rajeunir ses effectifs très vite. Franchement, il n'y a que les vieux garçons ou les vieilles filles qui restent. Les gens qui le peuvent s'en vont même s'ils aiment bien leur travail. Aujourd'hui, je suis mieux payée à rien faire qu'à bosser », explique-t-elle.

Il y a plus exceptionnel. Directeur marketing chez un géant de la santé, José** prendra sa retraite en 2025 à 67 ans, après une « préretraite » qui aura duré treize ans ! Dans le cadre de l'accord d'entreprise, il est rémunéré à 100 % de son salaire antérieur par une assurance du groupe mais sur 12 mois au lieu de 14. « Je travaillais 12 heures par jour avant et j'en avais pas envie de quitter mon boulot », raconte-t-il.

Les basculements technologiques jouent aussi en défaveur des seniors. Dans le cadre de la fin annoncée du moteur thermique, Stellantis a enregistré 1.380 départs volontaires l'an dernier, dont environ 600 via des mesures d'âges. Rebelote sur les deux ans qui viennent. A 24 mois de la retraite pour les cadres et 36 pour les ouvriers et techniciens, il est possible de partir avec 70 % de sa rémunération et une prise en charge des cotisations vieillesse. Au total, Stellantis

ouvre la possibilité de 2.600 départs volontaires, soit via des mesures d'âges, soit via une rupture conventionnelle collective.

« Avant, on était des renégats quand on démissionnait »

« Dans les années 1980-1990, on était des renégats quand on démissionnait. Aujourd'hui, on peut suivre des webinaires internes sur la recherche d'un emploi en Suisse », explique un représentant du personnel de l'est de la France. « Il y a une pression assez forte pour faire partir les seniors. » Des accusations récusées par la direction, qui souligne que les processus sont basés sur le volontariat.

Des groupes comme BNP Paribas, Safran ou Orange ont aussi développé des temps partiels seniors pour favoriser les transitions douces et piloter leur masse salariale. Lorsqu'on est entre 12 et 24 mois de la retraite, BNP Paribas propose un temps partiel hebdomadaire à 80 %, rémunéré 90 %. Il existe aussi une formule annualisée à 60 %, rémunérée 66 %. Chez Safran, le temps partiel pour les seniors était accessible à 18 mois de la retraite voilà dix ans. Aujourd'hui, on peut y accéder à 30 mois, voire à 36 mois quand on a travaillé 5 ans en équipe de jour ou de nuit. « En France, 23 % des salariés du groupe, âgés de 57 ans et plus utilisent un temps partiel aidé. Ce dispositif est choisi par de plus en plus de salariés gradés », constate Anne-Claude Vitali, coordinatrice groupe CFDT chez Safran.

Surtout, 57 % des gens en temps partiel aidé choisissent de cumuler les heures. Autrement dit, on continue à travailler à temps plein mais on accumule des jours pour partir plus tôt. C'est une dérive par rapport à l'esprit d'origine du dispositif. Mais tout le monde s'y retrouve. Les managers ne changent pas l'organisation. Le salarié est sûr de ne pas avoir la même charge de travail concentrée sur 80 % du temps.

Chez Orange, le système des temps partiels seniors (TPS) est appliqué depuis 2009, afin de rajeunir les effectifs et de baisser la masse salariale. Disponible jusqu'en janvier 2023, le dernier TPS en date peut être utilisé sur une période allant d'un an et demi à cinq ans. Pour les salariés des fonctions centrales et support, jugés en sursufficance, ce système permet de travailler à mi-temps pendant un an, à 70 % de sa rémunération, avant d'avoir jusqu'à quatre ans pour soi avec 65 % de ses revenus. Pour les

fonctions « opérationnelles et de production », il faut travailler pendant deux ans à mi-temps, en touchant 70 % de sa rémunération, avant d'avoir trois ans de libre, rémunérés à 65 %.

Selon la CGC, environ les trois quarts des salariés d'Orange partent en retraite dans le cadre d'un TPS. « Mais le dernier ne rencontre pas le succès escompté. Avec les incertitudes économiques et l'inflation, les gens hésitent à baisser leurs revenus de 30 % », constate Sébastien Crozier, Président CFE-CGC chez Orange. Certaines évolutions organisationnelles favorisent aussi les départs. Dans les grandes entreprises, la mondialisation du travail et le télétravail ont diminué le sentiment d'appartenance. Résultat ? Des gens qui sautent le pas d'un coup, sans être forcément préparés. « Votre manager est basé sur un autre continent, il ne vous connaît pas vraiment et se contente de gérer des ressources dans différents pays de la planète », explique Gilles Collognat, représentant CFE-CGC chez General Electric Steam Power. « Situation du conjoint, sentiment d'être reconnu ou pas, évolution de l'environnement professionnel... Les facteurs de cessation d'activité sont de plus en plus hétérogènes, ce qui amène les entreprises à construire des solutions à la carte », souligne Olivier Mériaux, du cabinet Plein Sens.

« Beaucoup de seniors n'aspirent qu'à une chose, c'est s'arrêter de travailler. »

GILLES TERZAKOU
Président du groupe MRS

Et puis la relation des seniors au travail a évolué. Selon la dernière enquête du ministère de la Santé, le premier motif personnel du départ à la retraite, c'est la volonté d'en profiter le plus longtemps possible (81 % de personnes interrogées). Un taux en hausse de 12 points depuis 2014. Mais la volonté de « ne plus travailler » est également citée par 51 % de personnes. Sur les 700 salariés français de Stellantis éligibles à un congé senior en 2021, 600 ont sauté le pas.

« Beaucoup de seniors n'aspirent qu'à une chose, c'est s'arrêter de travailler », estime Gilles Terzakou, président du groupe de restauration MRS. Il n'y a plus cet attachement à l'exercice d'un métier. Dans les années 1980, le chômage c'était infamant. C'est fini tout cela. » D'autres dirigeants sont moins pessimistes. « J'ai des gens qui sont à la retraite qui viennent m'aider quand je les appelle », explique Sébastien Gaillard, DG de la PME Arcom Industrie. « Ce qui importe surtout, c'est que les gens partent la tête haute. Sinon, cela joue sur l'état d'esprit de ceux qui restent. »

*« Les Seniors et l'Emploi », d'Hippolyte d'Albis, éditions Presses de Sciences Po, 132 pages, 9 euros.
**Les prénoms ont été changés

« Le digital et la transition énergétique nécessitent de fortes capacités d'adaptation. Certains lâchent pied. »

JEAN-THOMAS SCHMITT
DG du transporteur Heppner

ÉCONOMIE

Fonction publique : les syndicats remotivent les troupes avant la bataille électorale

Malgré le contexte social, les centrales syndicales redoutent une forte abstention au scrutin de décembre.

ANNE-HÉLÈNE POMMIER
@ahpommier1

SOCIAL Ils ont entrepris leur tour de France. Depuis plusieurs semaines, les représentants des agents publics des différentes centrales syndicales multiplient les déplacements et les meetings dans les administrations et autres établissements hospitaliers. Parfois même accompagnés de la « tête de gondole », le secrétaire général de l'organisation, dont la notoriété n'est pas de trop pour sensibiliser fonctionnaires et contractuels sur l'importance de la prochaine échéance. Du 1^{er} au 8 décembre les 5,7 millions d'agents travaillant dans les trois fonctions publiques - État (FPE), territoriale (FPT) et hospitalière (FPH) - seront appelés à élire leurs représentants pour quatre ans. « Un temps fort de la démocratie sociale », scande Stanislas Guerini, le ministre de la Fonction publique, dans une vidéo postée sur Twitter. Et si les élus partagent son avis, ils sont aussi inquiets et craignent une désaffection des électeurs malgré le contexte social bouillonnant. « La tendance actuelle est quand même à la démobilisation, même pour les élections politiques », constate Christian Grolier, chez FO, troisième centrale dans la fonction publique (18,1% en 2018).

Lors du précédent scrutin, moins de la moitié (49,7%) des agents avait voté. C'est certes mieux que dans le privé où seuls 38,2% des salariés se sont exprimés lors des dernières élections professionnelles. Mais cette année, plusieurs changements liés notamment à la loi de modernisation de la fonction publique de 2019, pourraient décourager les électeurs. Comme dans le privé, les différentes instances représentatives des agents ont été remaniées, certaines fusionnées avec la



Du 1^{er} au 8 décembre, les 5,7 millions d'agents travaillant dans les trois fonctions publiques seront appelés à élire leurs représentants pour quatre ans.

MILANI/HANS LUCAS VIA AFP

disparition des CHSCT (comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail) et leurs noms modifiés. Désormais, les contractuels auront leurs propres commissions paritaires dans les trois fonctions publiques distinctes des fonctionnaires. Les agents devront élire des délégués dans les comités sociaux (CS) sortes de CSE du public, et voter non plus dans leur corps de métier mais en fonction de leur grade hiérarchique (catégorie A, B ou C). De quoi être un brin dérouter.

Surtout, les commissions paritaires qui jusqu'à présent étaient compétentes pour statuer sur l'avancement et la mobilité des agents ont perdu ce pouvoir. « Pour les organisations, c'est une perte très importante. Le fait que nous soyons consul-

tés sur les décisions de promotion ou de mutation était un point d'appui très fort pour faire venir les agents vers les syndicats. C'est un argument de moins pour motiver les électeurs », explique Christian Grolier.

Enjeu crucial pour la CGT

Mais ce qui inquiète le plus les centrales, c'est le passage au vote électronique. Mis en place progressivement au cours des précédents scrutins, il concernera cette année l'intégralité de la fonction publique d'État. À quelques exceptions près comme la Cnil (Commission nationale de l'informatique et des libertés) qui l'a refusé pour ses propres agents, ce qui rend les syndicats perplexes. À la CFDT, deuxième centrale (19% en 2018), cette

informatisation est vue d'un bon œil. « C'est quand même plutôt un avantage pour faire voter les personnels des hôpitaux notamment qui ont des horaires décalés », souligne Mylène Jacquot. À la CGT, premier syndicat (21,8%), ce changement de protocole hérisse. « Ce que nous défendons à la CGT c'est le fait de pouvoir se déconnecter de son travail. Quand on met en place un vote électronique permettant aux agents de voter chez eux, ce n'est plus dans le cadre du travail », dénonce Erwan Trezeguet. Pour lui, cette généralisation du vote électronique a un second effet pervers : raccourcir le délai de la propagande. « Pour ceux qui voteront à l'urne, la date des scrutins est fixée le 8 décembre. Mais comme le vote électronique sera pos-

sible depuis le 1^{er}, nous ne pourrons plus faire campagne à compter de cette date », déplore-t-il.

Les sujets de crispation, donc de mobilisation des agents, ne manquent pourtant pas. Repoussée pour cause d'élections, la grande conférence salariale qui vise à réfléchir à une remise à plat du système de rémunération des agents doit démarrer dès la fin décembre. Égalité professionnelle avec la création d'un index (comme dans le privé), prévoyance, attractivité, transition écologique seront aussi au menu des discussions. Sans compter les sujets que les centrales souhaitent placer d'elles-mêmes dans le débat, comme les retraites pour FO, et la défense des contractuels pour la CFDT. Or la loi de 2019 a modifié les règles des négociations en donnant davantage de poids aux accords signés par les organisations. Désormais seuls les accords ratifiés par la majorité des syndicats seront applicables. « Cela donne encore plus d'importance à notre représentativité », affirme Christian Grolier.

Or la concurrence est rude. Contrairement au privé, aucun score plancher (8% des suffrages exprimés dans le privé) n'est prévu pour qu'un syndicat soit, ou non, jugé représentatif et invité à la table des négociations. Outre les trois grandes centrales CGT, CFDT et FO, sont donc actuellement convoiées l'Unsa (11,2%), la FSU (8,6%), mais aussi Solidaires (6,4%) la CFE-CGC (3,4%) ou la CFTC (2,9%). Des centrales dont le poids est faible mais qui regroupées peuvent faire basculer un accord. La bataille s'annonce donc rude pour défendre ses positions. Leader dans le public, la CGT espère même gagner du terrain et ainsi prendre un peu d'avance pour détrôner la CFDT, sa grande rivale aujourd'hui première centrale, privé et public confondus. ■

Opération de sauvetage pour Monte dei Paschi

Pour assurer sa survie, la vieille banque italienne cherche à lever 2,5 milliards d'euros.

DANIÈLE GUINOT @danieleguinot

BANQUE Nouvelle opération de sauvetage pour Banca Monte dei Paschi di Siena (BMPs). La banque italienne, réputée comme « la plus vieille du monde », en difficulté depuis de nombreuses années lance ce lundi sa septième augmentation de capital en quatorze ans. Elle prévoit cette fois de lever 2,5 milliards d'euros. L'opération qui durera jusqu'au 12 novembre vise à renforcer ses fonds propres et à financer un nouveau plan de réduction de coûts qui passe notamment par la suppression de 3 500 postes. « Monte dei Paschi n'a pas le choix. L'augmentation de capital est indispensable à sa survie », explique Jérôme Legras, responsable de la recherche chez Axiom AI. La banque a besoin d'augmenter ses fonds propres pour faire face aux créances douteuses (prêts qui ne seront jamais remboursés, NDLR) qu'elle a toujours dans ses comptes

et aux nombreux litiges et contentieux datant du passé. »

Considérée comme le maillon faible du système bancaire italien, BMPs est détenue à 64% par l'État qui l'a renfloué à hauteur de 5,4 milliards d'euros en 2017. Le Trésor italien apportera 1,6 milliard d'euros à la nouvelle augmentation de capital. La Commission européenne a exigé que Monte dei Paschi fasse également appel à des investisseurs privés sur les marchés. Axa, partenaire commercial de la banque de Sienne depuis 2007, devrait voler à son secours et devenir le premier souscripteur privé avec une contribution allant jusqu'à 200 millions d'euros, selon certaines sources. Un autre partenaire commercial, le gestionnaire d'actif italien Anima, a, lui, annoncé une participation pouvant atteindre 25 millions d'euros. La Fondation Monte dei Paschi, ancien actionnaire majoritaire de BMPs, participera à hauteur de 10 millions d'euros.

Un consortium de huit banques s'est engagé à souscrire à hauteur de 807 millions d'euros, au cas où les nouvelles actions émises ne trouveraient pas preneur. Il est composé de Bank of America, Citigroup, Credit Suisse, Mediobanca, Santander, Barclays, Stifel et Société générale.

Chute du titre en Bourse

La présentation détaillée de l'augmentation de capital a provoqué un mouvement de panique à la Bourse de Milan. Après s'être effondrée de 33% jeudi, l'action a poursuivi sa chute vertigineuse vendredi (-42%). L'opération est de fait qualifiée par Monte dei Paschi « d'hyperdilutive ». Elle aura comme effet de diminuer fortement la part des actionnaires qui ne souscrivent pas à l'augmentation de capital, d'où leur propension à vendre leurs titres avant lundi. La banque toscane qui a perdu 89% de sa valeur depuis le 1^{er} janvier, n'est plus valorisée en



Bourse que 99 millions d'euros. Ce qui fait peser un risque sur l'augmentation de capital. « L'opération est soumise à un risque d'exécution élevé, compte tenu de la capitalisation réduite de la banque et de la délicate conjoncture macroéconomique nationale et internationale », a prévenu la Banque centrale européenne (BCE). ■

En difficulté depuis de nombreuses années, la banque toscane lance, ce lundi, sa septième augmentation de capital en quatorze ans.

J. LORENZINI/REUTERS

EN BREF

RTL N'ÉMETTRA PLUS SUR LES GRANDES ONDES

À partir du 1^{er} janvier 2023, la radio RTL ne diffusera plus sur les grandes ondes. Elle était la dernière grande station française à utiliser ce mode de diffusion à basses fréquences, mis en place dans les années 1930 et capable d'émettre à de très longues distances.

BEYOND MEAT SUPPRIME 200 POSTES

La start-up californienne Beyond Meat, qui propose des alternatives d'origine végétale à la viande, compte supprimer 200 postes, soit environ 19% de ses effectifs. Au premier semestre, Beyond Meat a publié un chiffre d'affaires en légère baisse et 200 millions de dollars de pertes.

Face à l'inflation, de nouvelles hausses de taux seront « nécessaires », prévient la Bundesbank

www.lefigaro.fr/economie



Votez pour le prix Coup de coeur du public !

17 > 30 octobre 2022

bpifrance
SERVIR L'AVENIR

Job in live
Emploi Handicap & Diversité

www.handitech-trophy.com



Le 5 octobre sur le glacier des Oulettes de Gaube, dans les Hautes-Pyrénées. La perte de glace, d'ampleur inédite cette année, pourrait être irréversible.

Fonte des glaciers

En France, 2022 atteint des sommets

Cet été a mis un coup d'accélérateur au déclin des masses de glace dans les montagnes françaises, qui accusent une perte inédite selon les données que «Libération» a pu consulter. L'inéluctable se rapproche: les experts estiment qu'il n'y aura plus aucun glacier dans les Pyrénées d'ici 2050.

INFO LIBÉ

Par
MARGAUX LACROUX
Photos **LILIAN CAZABET**,
HANS LUCAS

Triste nouvelle pour les glaciers des Pyrénées et des Alpes françaises: 2022 est la pire année pour les géants de glace depuis au moins vingt ans. Les épisodes de sables sahariens et le printemps précoce, suivis du deuxième été le plus chaud jamais observé, ont considérablement accéléré la fonte sur les sommets. Dans les deux chaînes de montagnes, le déclin était notable depuis les années 80 et s'est accéléré depuis 2000 sous l'effet du réchauffement climatique, entièrement dû aux activités humaines. Cette année a enfoncé le clou. Les glaciologues de l'association Moraine et de l'Institut des géosciences de l'environnement (IGE) de Grenoble dévoilent les premières données à *Libération*. Le glacier d'Ossoue, le plus haut des Pyrénées, et celui d'Argentière, le deuxième plus grand des Alpes, ont perdu cette année plus du double de leur épaisseur par rapport à la fonte moyenne mesurée depuis vingt ans.

Le premier est situé dans le massif du Vignemale, à 3200 mètres d'altitude, dans le département des Hautes-Pyrénées. Sa glace s'est amincie de 4,5 mètres par rapport à l'an dernier, soit 2,4 fois plus que la moyenne depuis 2002 et un record depuis le début des relevés. Depuis 2000, il a perdu 40 mètres d'épaisseur. «Malgré les mesures, malgré le fait qu'on sait que ça fond, on est toujours surpris par ces chiffres», se désole Pierre René, fondateur de Moraine, l'association qui mesure les glaciers pyrénéens. On sait qu'à cer-

«On est en passe d'assister à une disparition complète»

Le glacier des Oulettes de Gaube, le plus bas des Pyrénées françaises, s'est scindé en deux et a perdu 2 hectares rien que cet été. Au grand désespoir des scientifiques de terrain qui le voient se déliter d'année en année.

A lors que l'automne est arrivé, couvrant la montagne de douces couleurs orangées, le glacier pleure encore à chaudes larmes. Un torrent d'eau de fonte a creusé une grosse cavité à sa base. A l'intérieur, depuis la voûte blanche haute de plusieurs mètres, des filets d'eau tombent en continu. Début octobre, il fait 18°C à 2300 m d'altitude et le soleil cogne fort sur les Pyrénées. La perte de glace, d'ampleur inédite cette année, semble s'éterniser. Les premières neiges ont saupoudré les sommets la semaine précédente mais n'ont pas donné le «coup de froid» espéré pour stopper l'amaigrissement des glaciers, explique le glaciologue Pierre René.

«GLACE MORTE»

Le longiligne accompagnateur en montagne veille sur les neuf derniers glaciers des Pyrénées françaises. Ce jour-là, il guide une quinzaine d'étudiants en master 2 géosciences à l'École normale supérieure (ENS) jusqu'au pied du glacier des Oulettes de Gaube, dans les Hautes-Pyrénées.

Ils ont sous leurs yeux, au cœur d'un majestueux cirque de roches, un vestige blanc vieux d'au moins mille ans. Au siècle dernier, il s'étendait jusqu'au glacier voisin, celui du Petit Vignemale. Depuis, il s'est ratatiné sous l'effet du changement climatique. «*J'en ai des frissons*», «*c'est impressionnant*», s'ébahit le groupe, entre fascination et dépit. Drôle de sensation que d'observer un paysage grandiose en train de se liquéfier de manière irréversible. Christophe Cassou, climatologue toulousain qui participe aux rapports du Giec, est aussi de la



inédit», note-t-il. Le glacier des Oulettes de Gaube en fait partie. Il s'est scindé en deux.

Courant août, la petite langue de glace qui reliait encore la partie haute à la partie basse a disparu. Le morceau supérieur, blanc, est perché sur une barre rocheuse calcaire. Quelques mètres plus bas, le reste du glacier est presque invisible de loin. La masse est recouverte d'un manteau noir d'éboulis. «*Ce n'est plus qu'un bout de glace morte, le glacier morcelé ne va plus se renouveler*», annonce Pierre René.

Un glacier en bonne forme se régénère grâce à la neige qui lui tombe sur la tête. En se tassant, elle se transforme en glace, puis glisse progressivement le long de la paroi, jusqu'à fondre une fois arrivée au pied du glacier. Ce tapis roulant géant charrie des pierres, qu'il dépose à ses pieds, toujours au même endroit quand la fonte est stable. C'est ainsi que se forment des moraines, des bandes de débris rocheux, précieux indices de la délimitation passée des glaciers. Mais depuis les années 80, celui des Oulettes de Gaube n'en forme plus. Son front recule trop rapidement, et de plus en plus vite.

«RETRAIT RECORD»

Pour en attester, Pierre René sort un décimètre et le confie aux étudiants. Ils le déroulent à partir de la moraine la plus en contrebas, à 571 m du glacier actuel. Elle date de 1850, période coïncidant avec la fin du petit âge glaciaire et le début de l'ère industrielle. La moraine suivante, 170 m plus loin, date de 1890. Le glacier a donc perdu en moyenne 4,3 m par an entre 1850 et 1890. Sur les trente années qui suivent, c'était 1,7 m. De moraine en moraine, on remonte le temps, avec un rythme de fonte plus ou moins important. «*Le retrait n'est pas linéaire, mais il est record depuis 1980*», signale Pierre René. Quand il a commencé à réaliser des mesures plus précises tous les ans, il a apposé une pastille indiquant «2002» sur un rocher alors enfoncé au pied du glacier. Depuis, la glace a reculé de 135 m supplémentaires. La perte s'élève à 6,8 m par an en moyenne sur les vingt dernières années. Cette année, l'accélération a battu tous les records : 15 m de glace se sont volatilisés en 2022. Plus de deux fois plus que d'habitude, donc. Le glacier des Oulettes de Gaube, le plus bas des Pyrénées, ne devait son existence qu'à la configuration du massif dans lequel il niche. Il est installé au creux de la face nord du massif du Vignemale, très peu exposée au soleil, et il est gavé de neige grâce à la falaise en forme d'entonnoir qui le surplombe. Plus suffisant pour compenser la fonte. «*Au* Suite page 12

auront disparu ou seront proches de l'extinction. Il faudra donc faire sans ces châteaux d'eau. A terme, les glaciers d'Argentières et des Bossons ne pourront plus alimenter les barrages hydroélectriques qui en dépendent. Les conséquences pour l'irrigation ou l'approvisionnement en eau potable sont, elles, moins prégnantes. «*Assez peu de vallées dans les Alpes sont alimentées par les glaciers*», précise Delphine Six. Elle relève en revanche une augmentation des risques naturels : des blocs de glace se détachent d'avantage des parois et le lac des Bossons, né de la fonte du glacier du même nom, menace d'inonder un jour la vallée de Chamonix. L'activité économique sera aussi perturbée localement : plus possible de skier dans les stations des Deux Alpes et de Tignes, installées sur des glaciers.

HAUSSE DU NIVEAU DES MERS

Les résultats de cette année en France sont le reflet d'un phénomène à plus grande échelle. «*Le rythme de fonte actuel des glaciers dans le monde est le plus rapide depuis deux mille ans*», signale Christophe Cassou, climatologue et un des auteurs des rapports du Giec. Le déclin est irréversible. «*Les glaciers de montagne et polaires sont condamnés à poursuivre leur fonte pendant des décennies ou des siècles*», notait en 2021 le rapport des experts internationaux du climat sur l'état des connaissances actuelles. Christophe Cassou rappelle que la fonte des glaciers et des calottes est la deuxième cause de hausse du niveau des mers, derrière la dilatation de l'océan, et qu'elle en deviendra le facteur principal d'ici 2030. ◀

tains endroits, il reste encore 35 mètres d'épaisseur au maximum.» En longueur aussi, le rétrécissement est phénoménal : l'étendue blanche a perdu 4 hectares de surface par rapport à l'an dernier et ne couvre plus que 27 hectares.

«CATASTROPHIQUE»

Les glaciers des Pyrénées sont en première ligne. Ils ont perdu 90 % de leur superficie depuis 1850. Beaucoup ont déjà succombé. «*On recensait 44 glaciers sur toutes les Pyrénées en 2000 ; en 2022, il en reste 23. On en a donc perdu en moyenne un par an depuis le début du siècle*», raconte Pierre René. Deux autres vont encore disparaître de la liste car ils mesurent désormais moins de 2 hectares : celui du Portillon d'Oô, cassé en deux, et celui de Boum, divisé en trois en l'espace d'un été. Pierre René estime que la chaîne de montagnes ne comportera plus aucun glacier d'ici 2050.

Le glacier d'Argentières est, lui, situé dans le massif du Mont-Blanc, dont la partie haute culmine à 3600 mètres d'altitude. Selon les premières estimations, le Haut-Savoie a perdu 4 mètres d'épaisseur de glace cet été, soit trois fois plus que son amincissement moyen sur les vingt dernières années. «*C'est énorme. Jusqu'ici, 2015 avait été la pire année avec une perte de 2,5 mètres. Là, on n'est pas loin du double*», relève Delphine Six, glaciologue et directrice adjointe de l'IGE.

La «déprime» a débuté tôt dans l'année : «*Les Alpes ont connu l'hiver le plus déficitaire en neige depuis le début des relevés, puis le manteau neigeux qui protège la glace a été sali par les poussières sahariennes. Elles absorbent da-*

vantage le rayonnement solaire et accélèrent la fonte. La glace qui était en dessous a vite été à nu, et ensuite s'en est suivi un été de fortes chaleurs», rembobine-t-elle. A l'image d'Argentières, tous les glaciers alpins devraient atteindre des records de fonte pour 2022, deux à trois fois plus importante que d'habitude. «*Sur les quatre autres glaciers suivis de près dans les Alpes [Saint-Sorlin, la mer de Glace, Gèbroulaz, le glacier Blanc, ndlr], la tendance est la même*», confirme Delphine Six.

De l'autre côté de la frontière, dans les Alpes suisses, le constat est tout aussi «catastrophique», avec une perte de 6 % du volume de glace en 2022, trois fois plus que la moyenne des vingt dernières années. Côté Autriche, le Pasterze, plus grand glacier du pays, a fondu «deux à quatre fois» plus vite en 2022 que la moyenne.

Sur le long terme, Delphine Six tient pour responsables l'allongement de la saison de fonte, désormais de mai à septembre, ainsi que la hausse globale des températures. Le réchauffement climatique devrait atteindre +3 degrés dans les Alpes d'ici la fin du siècle. A cet horizon, l'intégralité des glaciers de ces montagnes

«On recensait 44 glaciers sur toutes les Pyrénées en 2000 ; en 2022, il en reste 23.»

Pierre René
glaciologue

Suite de la page 11 *début, je ne me suis pas dit que le glacier était mourant mais qu'il était petit. Si on ne mesure pas, il est difficile de se rendre compte à quel point il recule. Dans un deuxième temps, on se dit : "Ah oui quand même." C'est choquant», réagit un étudiant. «Le manque de précipitations n'est pas en cause dans la fonte des glaciers pyrénéens, détaille Pierre René, car le stock de neige qui tombe est à peu près constant. Les tempé-*

ratures sont les véritables responsables.» Le glaciologue sort des graphiques. La courbe de la fonte pourrait se calquer sur celle de la hausse du thermomètre planétaire. «L'intégralité du réchauffement est liée à l'activité humaine» et aux émissions de gaz à effet de serre qu'elle génère, rappelle Christophe Cassou, bonnet bleu et barbe de trois jours. Selon l'Observatoire pyrénéen du changement climatique (OPCC), les températures ont augmenté de 1,6°C en

moienne dans les Pyrénées en soixante ans, une hausse plus rapide que la moyenne planétaire.

«PERTE IRRÉVERSIBLE»

Le glacier des Oulettes de Gaube ne couvre plus que sept hectares, et en a perdu deux rien que cet été. A ce rythme, il n'existera plus dans une poignée d'années. Ses congénères pyrénéens devraient suivre le même chemin. Pierre René estime qu'ils n'en ont plus que pour vingt

à trente ans. «On est en passe d'assister à leur disparition complète, alors qu'ils étaient là depuis des millénaires. Ça fait quelque chose, surtout quand on sait que les activités humaines en sont responsables», regrette le scientifique.

La fonte menace-t-elle l'accès à l'eau pour les vallées ? «Les glaciers ne représentent pas grand-chose dans les Pyrénées. L'eau des vallées provient plutôt du manteau neigeux, or la neige arrive désormais plus tard et

finit plus tôt. S'il y a des pics de fonte précoces, cela réduit le soutien de débit des rivières au printemps», précise l'hydroclimatologue Florence Hébets, directrice de recherche au CNRS et professeur principale du groupe d'étudiants de l'ENS. Pierre René complète : «La conséquence la plus importante est la perte de biodiversité dans cet espace de vie glaciaire. Il y a du vivant sur et en périphérie du glacier, comme les algues et les puces des glaciers.»

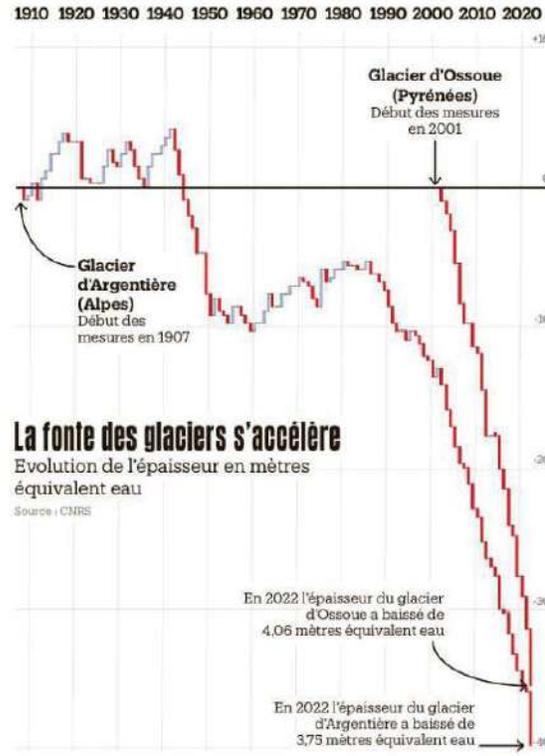
Sans oublier une «perte esthétique et irréversible des paysages. Un glacier habille les cimes et donne naissance à des cours d'eau, là ça va devenir plus minéral». Plus tard, la verdure regagnera le terrain libéré, et formera un jour une forêt. La fréquentation de la montagne deviendra aussi plus dangereuse : «Dans les zones rocheuses, il y aura plus de chutes de pierres, certains itinéraires deviennent même impraticables», avertit le glaciologue.

La tournée de mesures se terminera avec le glacier d'Ossoue, sur une autre face du massif, à 3 200 m d'altitude. Lui aussi est mal en point, scindé en deux. Plus haut glacier côté français, il est ausculté méticuleusement : longueur, largeur, épaisseur. Seule sa mesure est retenue officiellement pour témoigner de l'état des glaciers de toute la chaîne de montagnes. «Je l'ai mesuré début septembre, il avait déjà perdu 4 m d'épaisseur, contre 1,7 m par an d'habitude», affirme Pierre René. Lors de son retrait, le glacier d'Ossoue dévoile des vestiges. Cet été, un sabot clouté vieux de 100 ans a refait surface. Un ancêtre des crampons actuels, bientôt obsolètes pour gravir les pentes du Vignemale l'été.

MARGAUX LACROUX
Envoyée spéciale
dans les Hautes-Pyrénées



Images satellite du glacier de Saint-Sorlin, dans les Alpes, en 2002 et 2022. MASAE ANALYTIC



A Chamonix, le tourisme fait de la course de fonte

Une nouvelle télécabine doit bientôt faciliter l'accès au site très prisé de la mer de Glace qui recule d'année en année. Un projet supposément réversible qui ne fait pas l'unanimité.

Sur la rive d'une mer de Glace de plus en plus tourmentée et ravinée sur sa partie basse, inexorablement recouverte de rochers au fur et à mesure qu'elle perd en épaisseur et en largeur, se dresse une grue et résonnent les marteaux-piqueurs. Les ouvriers forent dans la roche les ancrages de la gare d'arrivée d'une nouvelle télécabine. Dès décembre 2023, elle descendra ici les visiteurs depuis la gare d'altitude du train du Montanvers, perchée à 200 m de dénivelé au-dessus, qui accueille 380 000 visiteurs par an. L'attrait du public pour le site de Haute-Savoie est immense : la mer de Glace, devenue le témoin naturel le plus visible du réchauffement climatique, se meurt à vue d'œil. A 2400 m d'altitude, elle fondait déjà de 6 m par an ces dernières années et les chiffres de cette année seront bien au-delà, tandis que l'alimentation en glace par le haut ne cesse de diminuer. En vingt-cinq ans, le front du glacier a reculé de plus de 800 m et n'est plus très loin de ce site

en travaux : d'ici 2100, il aura reculé de plus de 7 km. Très loin de la future remontée...

«Fuite en avant.» Dans ces conditions, était-il raisonnable de lancer un tel chantier ? Pour Nathalie Hagenmuller, guide de haute montagne à Chamonix et membre du Collectif des possibles qui défend la transition écologique de la vallée, c'est non : «Il y a une indécence à amener les gens sur ce glacier en train de mourir. Pourquoi continuer à aménager cet espace naturel classé ? Davantage de béton, de nuisances et de transports, pour les travaux aujourd'hui et pour les visiteurs demain : cette fuite en avant prendra-t-elle fin un jour ?» Eric Fournier, le maire de Chamonix, proteste : «Ce projet n'est en rien antagoniste avec la transition de notre modèle : nous ne voulons pas développer le tourisme mais l'adapter. Il ne s'agit pas d'augmenter la fréquentation au Montanvers, mais de la stabiliser en requalifiant notablement le site et y faisant de la médiation sur les effets du réchauffement climatique.» La Compagnie du Mont-Blanc (CMB), exploitante des remontées mécaniques de la vallée,

va investir près de 54 millions d'euros, dont 8 amenés par la région Auvergne-Rhône-Alpes et le département de la Haute-Savoie. La somme comprend, outre la télécabine, la construction sous la gare du Montanvers d'un centre international des glaciers et du climat, ou glaciurium, et le démantèlement de l'accès actuel à la mer de Glace : une ancienne télécabine et un système de courives et d'escaliers disgracieux en pleine paroi, prolongés chaque année pour rattraper le glacier et sa célèbre grotte de glace. Mathieu Dechavanne, PDG de la CMB, souligne : «87 % de nos visiteurs veulent toucher le glacier tant que c'est encore possible, et le voudront d'autant plus que nous leur aurons expliqué au glaciurium son déclin.» Mais insiste : «Nous ne courrons pas derrière la glace. Quand l'accès ne sera plus possible, nous n'irons pas plus loin !» L'équipement, ajoute-t-il, permettra de faciliter l'accès au glacier pour les alpinistes et randonneurs et le retour à Chamonix aux skieurs de la Vallée blanche. Le Montanvers réaménagé devrait accueillir 400 000 passagers par an, dont 60 000 skieurs.



L'Etat a donné son feu vert – obligatoire pour un site classé – après des années de négociations : «La richesse des échanges a permis d'aboutir à un projet remarquable en qualité, à la hauteur du caractère grandiose du site», précisait la direction régionale de l'environnement et de l'aménagement dès juillet 2020. L'Etat l'a établi : le nouveau téléphérique restera «le terminus absolu et définitif de l'enfoncement du grand public dans la vallée, et la course derrière le retrait de la mer de Glace devra s'arrêter ici», ajoutant que «des adaptations devront respecter le principe de minimalisme absolu, de parcimonie et de réversibilité».

«Sensibilisation.» Pour Vincent Nelrinck, de l'ONG écologiste Mountain Wilderness France qui a validé le projet comme France Nature Environnement, le projet constitue «une remise en état salutaire, et à empreinte constante, d'un site qui était très dégradé». L'abandon du plan initial, qui devait aller beaucoup plus loin à l'intérieur du massif, est pour lui essentiel, et le projet permet de s'atteler à «un enjeu majeur : la sensibilisation et l'information du public sur les impacts du réchauffement». Avec un aménagement, sourit-il, «totalement réversible».

FRANÇOIS CARREL
Envoyé spécial à Chamonix

L'antiféminisme prospère sur les réseaux sociaux

#metoo s'est développé en ligne, et c'est aussi sur le Web que le mouvement est âprement combattu

On ne peut pas l'écrire sans commencer par un dièse. Car, si #metoo est né loin d'Internet, c'est bien grâce aux réseaux sociaux qu'il s'est mué en mouvement mondial. #metoo mais aussi #yesallwomen, #timesup, #balancetonporc, #noustoutes... Son histoire est jalonnée de hashtags, d'abord diffusés en masse sur Twitter ou Instagram, puis devenus slogans sur des pancartes brandies dans la rue. Pourtant, cette année, en marge du procès opposant au mois d'avril Johnny Depp à son ex-femme, l'actrice Amber Heard, d'autres dièses ont envahi nos fils d'actualité : #justiceforjohnnydepp, #johnnydeppisinnocent ou encore #amberturd (« Amber est une merde »).

L'affaire, mêlant accusations de diffamation et de violences conjugales, a bénéficié d'une attention hors du commun sur les réseaux sociaux. Pendant de longues semaines, un torrent de haine sexiste s'est déversé sur Twitter, TikTok, Instagram ou YouTube, visant presque exclusivement Amber Heard. Des contenus partagés autant par des comptes importants que par des internautes lambda, y compris des jeunes femmes. Bien loin de « Believe women » (« croyez les femmes »), un autre slogan emblématique de #metoo. De quoi interpeller militantes et expertes du féminisme en ligne.

Certaines craignent même un « backlash 2.0 ». Une référence à l'essai de la journaliste Susan Faludi *Backlash* (Editions des femmes, 1993), détaillant l'offensive réactionnaire qui a suivi les progrès pour les femmes américaines dans les années 1980. Internet, qui a forcé le monde à prendre conscience des violences sexistes et sexuelles il y a cinq ans, serait-il en train de revenir en arrière ?

Renouveau misogyne

« Ce procès a fait office de paratonnerre : la possibilité d'un retour total de #metoo », raconte Noémie Trovato. Titulaire d'un master 2 en sociolinguistique à l'université Sorbonne-Nouvelle et autrice d'un mémoire de recherche en analyse de discours sur le mouvement #metoo, elle travaille actuellement sur le procès Depp contre Heard. « Les médias numériques permettent la production d'un discours de haine dissimulé, produit via l'ironie, l'humour, explique-t-elle. Des femmes qui font du karaoké sur le témoignage du viol subi par Amber Heard sur TikTok, des entreprises et marques qui se servent du procès comme argument marketing, des vidéos YouTube monétisées de pseudo-analyse comportementale... Tout ça, c'est la misogynie qui se renouvelle via le numérique. »

Ce phénomène s'observe un peu partout sur le Web. Longtemps cantonnée à des forums cachés, la « manosphère » – l'ensemble de communautés qui prétendent défendre les hommes contre de supposées attaques – se déploie désormais sur des applications populaires, banalisant des opinions violentes auprès d'un jeune public. En témoignage par exemple le succès d'Andrew Tate, influenceur masculiniste dont les maximes souvent choquantes (« si une femme sort avec un homme, elle appartient à cet homme ») engrangent des milliards de vues sur TikTok, Instagram ou encore YouTube. Il a été banni de la majorité des réseaux sociaux en août, après plusieurs articles dénonçant ses propos, mais ses vidéos continuent d'être partagées massivement par ses fans.



« Les antiféministes ont toujours existé, depuis que sont apparues les revendications d'émancipation des femmes. Même quand l'opinion publique devient plus favorable à l'égalité des sexes, elle est généralement méfiante à l'égard des féministes et de leurs actions, jugées toujours trop radicales et choquantes. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est la montée actuelle des masculinistes », explique Florence Rochefort, chercheuse au CNRS, historienne des féminismes et autrice d'*Histoire mondiale des féminismes* (PUF, « Que sais-je ? », 2018). Ils exaltent la virilité et le masculin comme des valeurs supérieures, dénigrent systématiquement les femmes et promettent une guerre contre toutes celles qui prétendraient défendre leurs droits à l'égalité. »

Début septembre, l'organisation britannique Center for Countering Digital Hate a publié une étude sur le développement de l'idéologie des « incels », ces hommes célibataires qui affichent leur détestation des femmes. Elle y démontre le rôle prédominant de YouTube, de Reddit, de Twitter ou de TikTok dans la propagation de ces discours parmi le grand public. En mars, un rapport des services secrets américains identifiait d'ailleurs l'« extrémisme misogyne » comme une menace réelle, qui a déjà inspiré des meurtres, avec un fort ancrage en ligne. « Le message des masculinistes en ligne est très clair : c'est une haine revendiquée des femmes, qui sont ramenées à leurs corps, à des objets sexuels, totalement déqualifiées. L'objectif est de les museler », souligne Josiane Jouët, sociologue spécialiste du numérique, professeure émérite à l'université Paris Panthéon-Assas, et autrice de *Numerique, féminisme et société* (Presses des mines, 268 pages, 29 euros).

« On est revenus de cette image du Web qui serait un espace de libération démocratique. C'est un lieu d'affrontement. Et plus les féministes s'y expriment et occupent cet espace public, plus les misogynes les attaquent. » Car, si les opinions sexistes n'ont pas besoin de

Web pour exister, elles profitent tout de même du fonctionnement des grandes plates-formes pour proliférer.

La modération des réseaux sociaux, une tâche titanesque et souvent critiquée pour son inefficacité, est particulièrement mauvaise quand il s'agit de traiter les violences misogynes. Si les hommes comme les femmes peuvent faire l'objet d'attaques en ligne, ces dernières subissent beaucoup plus de violences en rapport avec leur genre ou leur sexualité : d'après une étude de l'institut américain Pew Research Center datant de 2021, 47 % des femmes ayant déclaré un fait de cyberharcèlement l'ont été à cause de leur genre, contre 18 % des hommes.

Attaques coordonnées

La situation est encore plus difficile pour celles qui se mettent volontairement en avant en ligne : femmes politiques, journalistes, influenceuses, créatrices de contenus... Elles font l'objet d'attaques coordonnées, de doxing (une pratique qui consiste à publier en ligne les données personnelles d'un individu, comme son adresse ou son numéro de téléphone) ou de signalements en masse, dont le but est de bloquer l'accès à leur compte.

En France, plusieurs affaires ont déjà illustré ces dangers, comme le cyberharcèlement de la journaliste Nadia Daam. Les victimes ne sont généralement pas protégées par la modération des plates-formes et peinent à porter plainte ou à faire condamner leurs agresseurs. « Les attaques misogynes et masculinistes sont de mieux en mieux organisées. Avant, elles

étaient ponctuelles, c'était l'affaire d'une personne qui envoyait une insulte ou une photo... Maintenant, on doit faire face à des raids, souvent organisés par le biais des forums, explique Elvire Duvelle-Charles, activiste féministe et autrice de *Féminisme et réseaux sociaux. Une histoire d'amour et de haine* (Hors d'atteinte, 216 pages, 17 euros). C'est une violence par vagues. »

Une autre question, plus complexe à résoudre, est celle de la visibilité. Sur les réseaux sociaux, les contenus sont ordonnés dans les fils d'actualité grâce à des algorithmes. En théorie, ces programmes sont censés proposer les meilleures publications en fonction des intérêts de chaque internaute, afin de le retenir le plus longtemps possible. Mais, en pratique, ces algorithmes de recommandation tendent surtout à mettre en avant des contenus qui provoquent de fortes réactions, en attirant l'attention : l'hilarité, la colère ou l'indignation.

Pour plusieurs chercheurs ou chercheuses, comme la sociologue américaine Jen Schradie, ce système privilégie la diffusion des idées conservatrices parce que celles-ci provoquent des débats en ligne, donc de la viralité. Fin 2021, Twitter a ainsi admis, à l'occasion d'une rare étude, que les partis et médias de droite sont davantage mis en avant par ses algorithmes de recommandation que ceux de la gauche.

Dès lors, les féministes seraient-elles défavorisées par les grandes plates-formes ? Les militantes critiquent depuis longtemps leurs dysfonctionnements : leurs contenus sont injustement modérés quand ils mentionnent certains sujets (notamment en rapport avec la sexualité) ou qu'ils sont la cible d'un très grand nombre de signalements d'internautes antiféministes. Elles dénoncent aussi la pratique du « shadow ban », un concept flou dont l'existence n'est pas officiellement reconnue par les plates-formes, qui rendrait certains comptes plus difficiles d'accès, par exemple en les retirant de la barre de recherche.

LE SYSTÈME D'ALGORITHMES PRIVILÉGIE PLUTÔT LA DIFFUSION DES IDÉES CONSERVATRICES, PARCE QU'ELLES PROVOQUENT DES DÉBATS EN LIGNE

L'année dernière, quatorze militantes féministes françaises ont assigné en justice Meta, maison mère de Facebook et d'Instagram, pour réclamer plus de transparence sur ses décisions de modération. Une médiation a été lancée, qui est toujours en cours.

Les contenus masculinistes, de leur côté, semblent profiter plus facilement des mécanismes de viralité. En témoigne le compte TikTok d'un adolescent fictif créé par des journalistes de *Guardian* : après avoir interagi quelque temps avec des vidéos comiques, d'animaux et d'autres, consacrées à la santé mentale des jeunes hommes, il s'est retrouvé bombardé de contenus masculinistes.

Comptes automatiques

Plusieurs facteurs peuvent expliquer la viralité de ce genre de discours : le recours à des comptes automatiques (« bots ») pour partager ces contenus en masse, mais aussi des propos volontairement outranciers qui, parce qu'ils font réagir, même négativement, sont amplifiés par les algorithmes. Une personne qui dénonce une publication misogyne peut, indirectement, participer à son succès. « Pourquoi des hashtags très violents génèrent autant de viralité et d'engagement ? On est face à un problème structurel et de design : c'est comme ça qu'est construit le Web aujourd'hui », regrette Johanna Soraya Benamrouche, cofondatrice du collectif Féministes contre le cyberharcèlement.

En plus d'être viraux, les discours antiféministes brouillent les pistes. Certains, y compris des femmes, reprennent par exemple

le vocabulaire des militantes féministes pour le retourner contre elles. Ainsi, une « tradwife » (membre d'une de ces communautés en ligne, surtout implantées aux États-Unis, qui incitent les femmes à revenir au foyer) célébrera l'« empowerment » qu'elle a trouvé à ne plus travailler. Ou bien une militante anti-trans dénoncera une supposée « invisibilisation des femmes ».

Cette stratégie rappelle celle de l'extrême droite, qui a su se positionner sur des sujets autrefois réservés à la gauche. « Les années 2010 ont été marquées par de nouvelles stratégies de guerre sémantique, analyse Florence Rochefort. L'idée est de vider le féminisme, et plus globalement la gauche, de son potentiel de mobilisation, en reprenant ses symboles et ses mots. C'est une tactique inspirée par la droite américaine, qui vise à déstabiliser complètement les discours progressistes. »

Aux États-Unis, l'extrême droite sait très bien utiliser les réseaux sociaux pour influencer l'opinion sur des sujets de société et obtenir des résultats concrets, par exemple l'interdiction de livres jugés trop progressistes dans des bibliothèques. Cette stratégie fait des émules en France, comment l'illustrent les polémiques régulières autour des événements en non-mixité, souvent nourries en ligne par des militants de droite ou d'extrême droite.

La vigueur de l'antiféminisme et du masculinisme s'inscrit donc, de façon plus générale, dans le cadre du succès des idées conservatrices sur le Web. « C'est une idéologie d'extrême droite, à une époque où ces courants progressent un peu partout. Les discours contre le féminisme sont un outil pour attirer l'attention des plus jeunes », relève Florence Rochefort. « On ne se bat pas à armes égales, parce qu'on est sur Internet, mais surtout parce qu'on vit dans une société patriarcale et qu'on remet en cause le pouvoir établi », conclut Ketsia Mutombo, cofondatrice du collectif Féministes contre le cyberharcèlement. Le féminisme, c'est encore subversif. »

LUCIE RONFAUT

« LE MESSAGE DES MASCULINISTES EN LIGNE EST TRÈS CLAIR : C'EST UNE HAINE REVENDIQUÉE DES FEMMES »

JOSIANE JOUËT
sociologue



Perpignan, le 28 septembre. Journée internationale du droit à l'avortement et à l'interruption volontaire de grossesse. JC MILLET/HANLUCAS/AFP

La bataille reprend autour du droit à l'IVG

CONSTITUTION C'est un objectif défendu de longue date par la gauche et qui va à nouveau en débat au Sénat : l'inscription dans le texte fondamental de la République du droit à l'avortement fait l'objet d'une proposition de loi écologiste examinée ce mercredi.

La droite, majoritaire au Sénat, va-t-elle faire capoter la proposition de loi constitutionnelle garantissant l'IVG pour toutes ? Les élus examinent ce mercredi en première lecture un texte visant à inscrire dans la Loi fondamentale le droit à l'avortement et à la contraception. « L'objectif, c'est d'empêcher une loi régressive. Si jamais, un jour, il y a une majorité pour attaquer ce droit, cela serait inconstitutionnel », explique Mélanie Vogel (lire page 8), la sénatrice écologiste portant cette proposition de loi cosignée par des élus de sept des huit groupes politiques du palais du Luxembourg, à l'exception notable du premier d'entre eux, « Les Républicains ». « Nous vivons dans un pays toujours très catholique dans sa réflexion, observe Sarah Durocher, coprésidente du Planning familial, l'avortement est encore vu comme quelque chose de mal, qu'il faut absolument éviter. Les partis politiques ne sont pas en dehors de la société et il y a une droitisation des discours. »

EN 2018, LA MINISTRE DE LA SANTÉ AGNÈS BUZYN ÉTAIT OPPOSÉE À CETTE INSCRIPTION DANS LA CONSTITUTION

Le sujet de l'IVG, souvent passé au second plan ces dernières années du fait de nombreuses autres luttes à mener, est redevenu brûlant. En cause : la récente arrivée à l'Assemblée de 89 députés d'extrême droite, les attaques contre l'avortement en Pologne, en Hongrie... ou encore aux États-Unis, où l'arrêt historique faisant de l'accès à l'IVG un droit fédéral a été abrogé fin juin. Quelques heures après l'annonce des juges américains de la Cour suprême, Aurore Bergé, patronne du groupe Renaissance (ex-LaREM) à l'Assemblée, annonce le dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle stipulant, à l'article 66-2, que « nul ne peut être privé du droit à l'interruption volontaire de grossesse ». L'initiative est soutenue par deux poids lourds du gouvernement, la première ministre, Élisabeth Borne, et le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti.

Il aura fallu attendre la victoire des réactionnaires aux États-Unis pour que le déclic se produise, enfin, en France. Il n'y a pas si longtemps, en effet, la majorité présidentielle ■■■

repassait en bloc l'idée d'une inscription du droit à l'IVG dans la Constitution. Ce n'était pas plus tard que lors de la discussion à l'Assemblée, au mois de juillet 2018, au cours de l'examen d'un amendement de la France insoumise, rejeté par la plupart des députés LaREM, dont Yaël Braun-Pivet, l'actuelle présidente Renaissance du Palais Bourbon. « Il n'y a nul besoin de brandir des peurs relatives à ce qui se passe dans d'autres pays pour estimer que ces droits seraient menacés dans le nôtre, ce n'est absolument pas le cas aujourd'hui », jugeait-elle, ajoutant au passage que faire entrer le droit à l'avortement dans la Constitution n'était ni « nécessaire » ni « utile ». La garde des Sceaux de l'époque, Nicole Belloubet, qui était aussi intervenue dans l'Hémicycle, abondait en ces termes : « Vous proposez de garantir le droit à la contraception et à l'avortement dans le préambule de la Constitution. Je ne suis pas certaine que ce soit le niveau de norme approprié pour garantir ces droits (qui) sont garantis par le Code de la santé publique, s'agissant de l'avortement. » Déjà, quelques mois plus tôt, en avril 2018, par la voix de sa ministre de la Santé, Agnès Buzyn, le gouvernement s'était opposé à cette inscription dans la Constitution « pour éviter à tout prix l'inflation législative, a fortiori en matière constitutionnelle », lors d'un débat au Sénat consécutif à une proposition de loi du groupe CRCE destinée à inscrire le droit à l'IVG à l'article 34 de la Loi fondamentale.

« Il faut que le gouvernement reprenne la main et dépose un projet de loi. »

LAURENCE ROSSIGNOL,
SÉNATRICE PS

En 2019, même rejet catégorique. Les marcheurs refusent alors d'inscrire à l'ordre du jour une proposition de loi constitutionnelle commencée par Luc Carnouvas, député socialiste, qui recueille le soutien de l'ensemble des forces de gauche. « Dans les échanges que j'ai eus avec le gouverne-

LA MAJORITÉ VEUT AFFICHER UNE FIBRE PROGRESSISTE SUR LES QUESTIONS FÉMINISTES

ment, on me dit que le droit fondamental à l'IVG est de rang constitutionnel, expliquait alors l'élu. C'est pour cela que nous interpellons le président de la République qui a fait une campagne pour nous dire qu'il était féministe et progressiste... »

Trois ans plus tard, la majorité en place opère donc un revirement spectaculaire, non sans arrière-pensées, au moment où Renaissance est en quête de compromis politique. Les marcheurs veulent aussi afficher une fibre progressiste sur les questions féministes, alors que les politiques publiques en matière d'égalité femmes-hommes sont loin d'être à la hauteur des enjeux. « La Macronie souhaite séduire la gauche sur les sujets dits de société et pactise avec les droites sur le front économique », constate la sénatrice Laurence Cohen (PCF), indiquant au passage que le candidat Mélenchon, soutenu à l'époque par le Front de gauche, défendait dès 2012 l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution, tout comme Fabien Roussel (PCF) lors de la dernière campagne présidentielle, dix ans plus tard. Au Palais Bourbon, les présidents de groupe de la Nupes ont d'ailleurs indiqué dans un communiqué qu'ils déposeront « un texte commun à l'ensemble des groupes de l'Assemblée nationale qui le souhaitent ».

En attendant, la proposition de loi débatue ce jour au Sénat a cette utilité de relancer le débat sur l'avancée des droits des femmes à disposer de leur corps. Les signataires du texte comme certaines organisations féministes, au premier rang desquelles le Collectif avortement en Europe ou le Planning familial, souhaitent mettre la pression sur les ministres. « Il faut que le gouvernement reprenne la main et dépose un projet de loi », soutient la sénatrice socialiste de l'Oise, Laurence Rossignol, ancienne ministre de la Famille et des Droits des femmes. « Comme ça, nous irons jusqu'au congrès, et on s'épargnera une campagne référendaire. » La balle est donc désormais dans le camp du président Macron. ■

LOLA RUSCIO

« Aucun pays n'est immunisé contre le recul des droits des femmes »



Manifestation internationale à Paris, le 28 septembre. CORINNE SIMON/HAN SLUCAS/AFP

La sénatrice écologiste Mélanie Vogel porte une proposition de loi pour inscrire le droit à l'avortement et à la contraception dans la Constitution. Ce mercredi, le Sénat examine le texte signé par des parlementaires de 7 des 8 groupes au palais du Luxembourg.

Le Sénat examine, ce mercredi, votre proposition de loi visant à constitutionnaliser le droit à l'IVG. Si le texte est adopté dans les mêmes termes par les deux Chambres, cela donnerait lieu à un référendum que vous ne souhaitez pas. Quel est le sens de votre démarche ? En France, il n'y a pas de vraie protection sur le droit à l'avortement sinon celle de la législation. C'est une protection par la négative : le Conseil constitutionnel dit qu'autoriser l'IVG ne viole pas la Constitution. En re-

haussant le niveau de protection juridique, nous voulons empêcher une loi régressive. Si jamais, un jour, il y avait une majorité pour attaquer le droit à l'avortement – via une diminution des délais légaux, un déremboursement, ajouter des conditions –, cela serait inconstitutionnel. Ma démarche est une façon de mettre la pression sur le gouvernement car je veux un projet de loi afin d'éviter un référendum. D'abord, parce qu'il ne sert à rien de dépenser des dizaines de millions d'euros pour poser une question aux Français et aux Françaises à laquelle on

connait déjà la réponse. Aussi, je ne veux pas donner une tribune pendant des mois aux anti-IVG qui verraient leur expression renforcée et recevraient des financements pour se structurer. Enfin, il est très rare que les citoyens répondent directement à la question

posée lors d'un référendum parce que ce vote est lié au président de la République et que le contexte politique influence la réponse.

Pour justifier son rejet en commission, la majorité sénatoriale de droite vous reproche d'« importer un débat

lié à l'organisation constitutionnelle propre aux États-Unis. Que répondez-vous ?

Que c'est n'importe quoi. Je rappelle que les communistes l'avaient déjà proposé en 2017, bien avant la décision de la Cour suprême américaine en juin. Et puis, on ne vit pas dans un bocal ! Les mouvements anti-IVG existent partout. Aucun pays du monde n'est par nature immunisé contre les reculs des droits des femmes. Or nous avons, aujourd'hui, la possibilité de les empêcher en France parce qu'il existe une majorité dans la

population comme chez les parlementaires pour protéger le droit à l'avortement. Tous les mouvements féministes dans le monde seraient renforcés et inspirés si nous montrions le chemin.

Comment analysez-vous les nombreux reculs des droits des femmes en Europe (Pologne, Hongrie...) comme ailleurs (États-Unis, Brésil...)?

Cela montre que l'extrême droite, le fascisme, les forces réactionnaires – qui veulent s'attaquer à l'État de droit, à la justice, aux corps intermédiaires, à la séparation des pouvoirs – commencent toujours par faire reculer les droits des femmes et des minorités. Cette bataille est universelle : lorsqu'on protège les droits des femmes, on protège la démocratie.

Vous voulez aussi constitutionnaliser l'accès à la contraception.

Pourquoi ?

Ces droits sont liés : c'est la maîtrise par les femmes de leur fécondité et de leur corps. Souvent, les mouvements de recul du droit à l'IVG commencent par une restriction de l'accès à la pilule du lendemain. Ce droit n'est jamais attaqué en totalité du jour au lendemain mais morceau par morceau. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR EMILIO MESLET

Elles forment un petit groupe et savent qu'ici elles peuvent parler librement, sans tabou. Ou ne rien dire du tout. Juste écouter. Et que, de toute façon, elles ne seront jamais jugées. Toutes viennent avec le même objectif : avorter. Certaines ont une lettre de leur médecin traitant. D'autres une échographie. Le Planning familial de la rue Vivienne, à Paris, comme les 75 autres en France, se veut avant tout un lieu apaisant. Ici, la sororité s'impose naturellement. Une militante de l'association explique comment va se dérouler l'IVG. Ce que fera le premier comprimé, puis le deuxième. Surtout ne pas paniquer en cas de douleur, ni de perte de sang. Elle répond patiemment à toutes les interrogations. Explique toutes les méthodes possibles : médicamenteuse et instrumentale (chirurgicale), avec anesthésie générale ou locale. Sur les cinq femmes présentes, trois ont été éconduites par un médecin qui ne leur a rien recommandé. Une autre a consulté un gynécologue : « 80 euros pour un accueil agréable et être renvoyée vers le Planning au motif qu'il ne pratiquait pas l'IVG. »

EN DIX ANS, 130 CENTRES PRATIQUANT L'IVG ONT FERMÉ

Bénédicte Paoli a le sourire amer. La combattante de première heure, membre du bureau national de l'association, ne sait que trop bien combien il est difficile, encore aujourd'hui, de mettre fin à une grossesse non désirée. « La loi prévoit quatre consultations médicales obligatoires – pour informer, confirmer, avorter, contrôler – sans parler des examens sanguins et des échographies, dit-elle. Autant d'étapes stigmatisantes, parfois assorties de l'accueil glacial et culpabilisant de certains professionnels. Alors que, dans la grande majorité des cas, les femmes savent ce qu'elles veulent. » Au Planning, il suffit d'appeler. Une femme veut avorter. Elle avorte.

Le parcours de la combattante des candidates à l'avortement

Le Planning familial se bat depuis toujours contre les tabous et les étapes stigmatisantes que rencontrent les femmes qui veulent avoir recours à une IVG.



disparaît. « Là où il existe des déserts médicaux, la santé des femmes est toujours sacrifiée, principalement en ce qui concerne les avortements. Certaines sont obligées d'aller dans le privé pour une échographie, avec des dépassements

« Là où il existe des déserts médicaux, la santé des femmes est toujours sacrifiée. »

SARAH DUROCHER, COPRÉSIDENTE DU PLANNING FAMILIAL

Point. Et pour Sarah Durocher, coprésidente du Planning familial, les choses sont claires : « Chacune devrait pouvoir choisir la méthode qu'elle préfère. » Ce qui est pourtant loin d'être le cas. « Un nombre incroyable de gynécologues libéraux ne pratiquent pas l'IVG. C'en est pas assez rentable pour eux. Alors les femmes vont où elles peuvent. »

En dix ans, 130 centres pratiquant l'interruption volontaire de grossesse ont fermé et, aujourd'hui, de nombreuses structures n'offrent plus le choix aux patientes entre IVG chirurgicale ou médicamenteuse, cette dernière étant prescrite majoritairement. Sarah Durocher le rappelle : quand une maternité ferme, c'est aussi un centre IVG qui

d'honoraires parfois faramineux. D'autres, pour honorer les quatre rendez-vous, parcourent des kilomètres, avec tout le stress que cela peut occasionner. » En France, l'avortement concerne une femme sur trois de 20 à 30 ans. Pendant longtemps, le pays a fait figure de pionnier : premier à rembourser l'IVG à 100 %. Premier à instaurer l'IVG médicamenteuse. Un acquis qui reste fragile. « Il y a de plus en plus de sites de désinformation. Et ce qui se passe en Italie, en Pologne ou en Hongrie peut aussi arriver en France », alerte Sarah Durocher. Alors, pour le Planning familial, c'est une évidence. L'avortement doit être inscrit dans la Constitution comme un droit fondamental. L'association le clame depuis vingt ans. ■

NADÈGE DUBESSAY

Le week-end dernier, Marie Cau, première maire ayant transitionné d'homme à femme, a été reçue dans l'émission de Léa Salamé, occasionnant une nouvelle polémique sur la Toile autour du sexe et du genre. La question qui se pose est de savoir qui peut se revendiquer, ou pas, comme « femme », donc être pleinement identifié à ce groupe. Un des thèmes de fond majeur de ce siècle est ainsi celui de la position à adopter par « le » féminisme quant à l'identité sexuelle. Car, à l'intérieur du féminisme, il y a différents courants. Si on devait volontairement caricaturer les camps, d'un côté celui qui défend l'idée d'une identité de sexe biologique, qu'on pourrait appeler « le féminisme pro-sexe-général », de l'autre celui qui l'abolit en faisant primer l'existence d'une identité de genre culturel, qu'on pourrait nommer « le féminisme pro-genre ».

Pour comprendre les raisons de cette guerre, il faut revenir à la cause qui a fait naître le mouvement féministe. Le « féminisme » est un terme qui est d'abord apparu dans les années 1870 pour désigner ce qui était perçu à l'époque comme une pathologie chez certains individus ayant un pénis mais jugés comme insuffisamment virils. Puis,

LA CHRONIQUE FÉMINISTE DE VIOLAINE DE FILIPPIS-ABATE AVOCATE



Genre ou sexe, la confusion

Dumas fils reprendra ce terme en lui donnant son sens militant. La pratique militante organisée avait, quant à elle, émergé avec la Révolution française. L'identité historique du mouvement féministe est qu'il s'est constitué collectivement pour contester les violences physiques, économiques ou morales qui étaient basées sur le fait de constater, chez un bébé, un vagin. Mais, attention, le fait

qu'il y ait eu cette oppression basée sur ce critère ne permet pas de rapporter la preuve de l'existence ontologique d'une identité sexuelle innée et éternelle. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'on « voit » des caractéristiques et qu'on décide d'opprimer toutes les personnes ayant ces caractéristiques que cela permet d'établir la vérité de l'existence innée d'une binarité de l'identité sexuelle. Toutefois, cela établit que, dans notre société actuelle, il y a bien encore une oppression qui, elle, est binaire.

Il y a ainsi, dans le débat qui oppose les partisans du sexe à ceux du genre, une confusion entre ce qu'est une identité sexuelle et ce qu'est l'identité d'un mouvement. Si le mouvement féministe s'est bien créé en réaction à une oppression duale, cela ne veut pas dire que l'humanité est nécessairement binaire et éternelle. Ce que la science permet désormais de savoir, c'est que nous n'avons plus aucune certitude que XX ou XY suffisent à régir l'identité sexuelle. Nous sommes rentrés dans l'ère de la connaissance de l'infiniment petit et compliqué. Cela doit appeler chaque personne à plus d'humilité dans ce qu'elle croit pouvoir affirmer de manière péremptoire comme vrai, inné et définitif. ■



La guerre des frères

*Pour Poutine aujourd'hui, comme hier pour Pierre le Grand, Ukrainiens et Russes seraient un même peuple. Un récit national falsifié, que retrace l'historien **Andreas Kappeler**.*

Jusqu'au 24 février dernier, une relative indifférence au sort de l'Ukraine prévalait en Occident. Était-on d'ailleurs vraiment certain que l'Ukraine, issue du démantèlement de l'URSS, était un pays? Et pourquoi cette nouvelle entité voulait-elle tant se rapprocher de l'Europe? À peine prêta-t-on attention au fait que, le 28 décembre 2021, deux mois avant «l'opération spéciale» en Ukraine, la Cour suprême de »

» Russie avait dissous Memorial, la plus éminente ONG russe... Qui vient de recevoir le prix Nobel de la paix. Memorial documentait sans relâche les crimes de l'URSS, mais aussi ceux de Vladimir Poutine. Lequel louait Staline pour avoir récupéré, en 1945, tous les territoires conquis au fil des siècles par les tsars russes, et notamment l'Ukraine. Vladimir Poutine, que Nicolas Werth, président de Memorial France, qualifie d'«*historien en chef*», écrit et réécrit l'Histoire à sa manière, y compris pour les générations futures, en décidant des manuels scolaires russes. Son credo ? Celui des historiens nationalistes russes du XIX^e siècle : unis par la même langue, et par la même foi orthodoxe, Russes, Ukrainiens et Biélorusses forment un seul et même peuple...

La tentative d'invasion de l'Ukraine nous impose donc des leçons d'histoire en accéléré. Comprendre la logique de Vladimir Poutine, mais aussi celle des nombreux Russes qui le soutiennent, implique de connaître le récit national dont ils sont les thuriféraires. À cet égard, la récente traduction en français du livre magistral de l'historien autrichien Andreas Kappeler, *Russes et Ukrainiens, les frères inégaux*, jette un éclairage indispensable sur l'histoire de cette fratrie «*du Moyen Âge à nos jours*».

Une même origine, deux entités

Au IX^e siècle, rappelle Andreas Kappeler, une entité politique a fait son apparition sur la route commerciale qui relie la Baltique à la mer Noire : la Rous', fédération lâche de principautés avec à sa tête le prince de Kiev. Les Varègues, peuple nordique qui en est à l'origine,

se fondent dans les populations autochtones. Or, les Russes se sont approprié cet héritage : selon leur mythologie, l'État fondé à Kiev a migré vers Moscou à cause des invasions mongoles, puis à Saint-Petersbourg par la volonté de Pierre le Grand, avant que les bolcheviks refassent de Moscou leur capitale en 1918. «*L'usurpation de l'histoire de la Rous' par la Russie a dépouillé les Ukrainiens d'une histoire médiévale qui a constitué leur premier "âge d'or"*», constate Andreas Kappeler. *En Occident, on a suivi pendant longtemps le récit russe, en acceptant la récupération par la Russie de la Rous' de Kyïv [Kiev en ukrainien], que ne cesse d'invoquer dans ses discours Vladimir Poutine.*»

Histoire absurde puisque, en déferlant au XIII^e siècle sur la Rous', les Mongols ont isolé pendant deux siècles la partie nord-est de la Russie du reste de l'Europe. Les chemins séparés qu'empruntent alors les deux nations en gestation, Russie et Ukraine, se laissent deviner en suivant les parcours de Danylo et d'Alexandre Nevski, les deux grands princes de la Rous' au XIII^e siècle. Danylo, grand prince de Galicie et de Volhynie (ouest de l'Ukraine actuelle), a renforcé le lien de ces deux principautés avec l'Occident. Les villes de cette future Ukraine deviennent des lieux de mélange ethnique, où s'installent Allemands, Polonais, Juifs et Arméniens. L'Église orthodoxe cohabite avec une Église uniate, dite gréco-catholique.

Pendant ce temps, Alexandre Nevski, prince de Moscou, bataille contre les envahisseurs de l'Ouest, Suédois puis chevaliers teutoniques ; ses successeurs se chargent de s'affranchir de la tutelle des Mongols. «*Les mémoires russe et ukrainienne divergent donc sur*

À LIRE

Russes et Ukrainiens, les frères inégaux. Du Moyen Âge à nos jours
d'Andreas Kappeler, éd. CNRS 320 p., 22€.

Poutine, historien en chef

de Nicolas Werth
Tracts, éd. Gallimard, coll. Tracts, 60 p., 3,90€.

Jamais frères ?
d'Anna Colin Lebedev, éd. Seuil, 222 p., 19€.

des points essentiels, estime Andreas Kappeler. *L'autocratie tsariste, qui se voit comme une forteresse assiégée, se pose en exact opposé des idéaux de la république nobiliaire polonaise mais aussi de l'esprit libertaire des Cosaques qui peuplaient les plaines du sud-est de l'Ukraine.*»

Les tsars soumettent l'Ukraine

Curieusement, c'est à une initiative de ces Cosaques ukrainiens, faisant face à la pression des armées polono-lituanienues, que l'on doit le rapprochement avec Moscou au XVII^e siècle... Or, il sera fatal à l'identité ukrainienne. Les souverains moscovites se définissent à partir de là comme «*autoocrates de la Grande et de la Petite Rous'*». «*Mais quand Pierre le Grand convoque les Ukrainiens à l'armée et les oblige à travailler à la construction de Saint-Petersbourg, il se heurte à une résistance farouche du hetman [chef cosaque] Ivan Mazepa, aujourd'hui considéré comme un héros en Ukraine, un traître en Russie. Catherine II parachèvera le travail de Pierre le Grand. Elle annexe l'ouest de l'Ukraine, intègre les Cosaques ukrainiens dans l'armée russe, et attribue quantité de terres ukrainiennes à des nobles russes.*»

Au XIX^e siècle, se mettant en quête d'une histoire nationale, des intellectuels ukrainiens demandent une république indépendante au sein d'une union slave. Le régime tsariste refuse, poursuit sa vision pan-russe, et la répression s'intensifie. En 1863, le ministre russe de l'Intérieur interdit la «*soi-disant langue ukrainienne*», qui perd son statut de langue écrite. «*Les Russes deviennent majoritaires parmi les élites cultivées de l'Ukraine, tandis que les Ukrainiens restent largement un peuple rural et analphabète.*» En 1903, un ouvrage géographique russe évoque le «*caractère très particulier des Petits Russes, qui font preuve de "lourdeur et maladresse mentale"*». Comme il n'y avait pas d'école en ukrainien, «*qui-conque faisait carrière dans l'administration ou la science, ou réussissait dans les affaires, se transformait peu ou prou en Russe*», poursuit Andreas Kappeler.

Lénine, la parenthèse «heureuse»

Les nationalistes ukrainiens voient dans la révolution bolchevique de 1917 l'occasion d'une revanche. Une République populaire d'Ukraine voit le jour ; suit une guerre civile de deux ans,

« Si les Russes ne renoncent pas à leur sentiment de supériorité, il n'y aura jamais de paix. »

— Andreas Kappeler, historien

ponctuée de pogroms antijuifs, aujourd'hui instrumentalisés par la propagande poutinienne. Le mouvement indépendantiste échoue, mais « la révolution ukrainienne fait apparaître, pour la première fois depuis le XVII^e siècle, l'Ukraine comme un acteur géopolitique et culturel sur la carte de l'Europe. Lénine fit alors l'hypothèse qu'avec des concessions culturelles il allait couper l'herbe sous le pied des nationalistes. En soutenant les écoles en langue autochtone, on diffuserait les valeurs socialistes. L'URSS de Lénine semble avant l'heure un "empire de la discrimination positive", résume Kappeler. On déclare prioritaire le "combat contre le chauvinisme grand-russe" ». L'enseignement de l'ukrainien est rendu obligatoire. Livres et journaux en ukrainien deviennent majoritaires. Partout, même dans les villes où la langue russe est dominante, comme à Odessa, plaques de rue, cachets et tampons passent du russe à l'ukrainien.

Staline, le fossoyeur

Les idées indépendantistes ne régressent pas pour autant. Staline le constate, et en 1932-1933, c'est le coup de grâce : des milliers de nationalistes ukrainiens sont arrêtés. L'agriculture est collectivisée, en même temps que l'on pousse l'industrialisation et l'émigration ouvrière russe à l'est du Dniepr. La famine se répand dans les terres noires, 10% de la population ukrainienne disparaît, majoritairement des paysans. « Cette gigantesque famine, l'Holodomor, sera passée sous silence tout au long de l'époque soviétique, son existence est alors peu connue à l'Ouest. » À partir de 1933, Staline ne loue plus que les mérites de la nation russe, de la langue russe, de la littérature russe.

La Grande Guerre patriotique, nom que donnent les Soviétiques à leur combat contre l'Allemagne nazie, parachève le tableau : « La Russie s'approprie le mérite de la victoire pour elle seule. L'Occident a pour l'essentiel adopté cette version des faits. » Les Ukrainiens, eux, ont le sale rôle : l'Armée rouge ayant occupé en 1939 la Galicie (alors la Pologne orientale), déportant en Sibérie les élites polonaises, juives et ukrainiennes, les Allemands qui y entrent à leur tour deux ans plus tard sont accueillis comme des libérateurs. Des milices nationalistes ukrainiennes ont fait leur apparition, Stepan Bandera, leur leader, a proclamé un État indépendant. L'Allemagne nazie stoppe



cette tentative, et Bandera est envoyé en camp de concentration, mais d'autres militants se mettent au service des Allemands, et certains participent à l'extermination des Juifs. « La majorité des Ukrainiens ne collabora pas, essayant juste de survivre à cette guerre meurtrière. Mais la propagande de Poutine fait aujourd'hui des Ukrainiens les héritiers spirituels de Bandera, des petites mains d'Hitler pendant la Seconde Guerre mondiale. »

Une indépendance pas programmée

24 août 1991 : le Parlement de Kiev proclame l'indépendance de l'Ukraine. Un an plus tôt, à Moscou, le Congrès des députés du peuple a proclamé la souveraineté de la Russie soviétique. Poutine considère aujourd'hui la disparition de l'Union soviétique comme « la plus grande catastrophe géopolitique du XX^e siècle ». Les Ukrainiens eux-mêmes « furent pour la plupart surpris par leur accession à l'indépendance et peinèrent à se faire à l'idée que la Russie était devenue un pays étranger. Le discours sur les "peuples frères" bénéficiera d'ailleurs longtemps d'un fort soutien en Russie mais aussi en Ukraine. »

Lors de l'annexion de la Crimée en 2014, Vladimir Poutine déclare :

« Nous ne sommes pas seulement des voisins, mais de fait, et je l'ai déjà souligné maintes fois, un seul peuple, et nous ne pouvons vivre l'un sans l'autre. » Il oublie juste l'asymétrie fondamentale de cette relation, que pointe tout au long de son ouvrage l'Autrichien Andreas Kappeler. Parlant russe et ukrainien, l'historien autrichien a organisé de nombreuses conférences d'historiens et cherché pendant quarante ans à construire des ponts entre les deux pays : « La Russie et les Russes n'ont jamais, depuis la fin du XVIII^e siècle, reconnu l'Ukraine et les Ukrainiens comme des partenaires à traiter d'égal à égal. » Des peuples frères ? Peut-être, mais à chaque fois que « le cadet veut s'affranchir de la tutelle de l'ainé, ce dernier s'y oppose par tous les moyens. Les Russes n'ont jamais abandonné un sentiment de supériorité. S'ils ne renoncent pas à cette position impériale, il n'y aura jamais de paix. » Peut-on imaginer un tel renoncement ? « Peut-être, l'Allemagne l'a fait après sa capitulation en 1945. Il est donc possible que la Russie change un jour. Car c'est bien sûr à elle de changer, pas à l'Ukraine. » – Vincent Remy
Illustrations Marine Coutrotsios pour Télérama

Le « non » de collectivités locales à Microsoft

Après Lyon, c'est au tour de la Haute-Garonne de chercher des alternatives au géant américain.

ELSA BEMBARON @elsabembaron

Microsoft obtient des marchés avec des produits à des prix artificiellement attractifs, une facilité d'usage qui séduit, mais, après, nous sommes coincés

MARC SZTULMAN, CONSEILLER LOCAL DE HAUTE-GARONNE

INFORMATIQUE Une révolte ou une révolution ? Un vent de ras-le-bol souffle dans de nombreuses collectivités locales. Les pratiques commerciales de Microsoft suscitent de plus en plus de mécontents. « Le fond du problème, c'est la stratégie de Microsoft. Elle est incompatible avec la bonne gestion d'une collectivité locale, tranche Marc Sztulman, conseiller régional de Haute-Garonne. Microsoft obtient des marchés avec des produits à des prix artificiellement attractifs, une facilité d'usage qui séduit, mais après, nous sommes coincés. » La goutte d'eau qui a fait déborder le vase est venue d'une augmentation des tarifs de plus de 20 % sur la suite bureautique (Word, Excel, PowerPoint...) de l'Américain. Pour y échapper, la Haute-Garonne pouvait souscrire à de nouveaux services, comme Teams, OneDrive ou SharePoint. « Le choix, c'est une hausse des prix ou une augmentation de la dépendance. La seule solution serait une fuite en avant pour laisser à nos successeurs la gestion de marchés avec des prix hors de contrôle et une très forte dépendance à un prestataire », ajoute Marc Sztulman.

Microsoft a expliqué que ses tarifs sont restés inchangés pendant une décennie et qu'il est temps de les réviser. Il n'empêche que de plus en plus de collectivités ne l'entendent pas de cette oreille. « Pour échapper à la hausse, il faudrait qu'on souscrive à encore plus de services proposés par Microsoft ! », ajoute Bertrand Maes, adjoint à la

ville de Lyon. Certes, le coût unitaire de chaque service baisserait, mais la dépendance augmenterait. Bertrand Maes évoque aussi « les raisons politiques de ce choix ». La mairie, écologique, a voulu réduire sa dépendance aux services du géant américain au nom de la souveraineté numérique, de la protection des données des citoyens. À Lyon, comme à Toulouse ou à Grenoble, l'inquiétude porte notamment sur les conséquences du Cloud Act, cette loi américaine qui permet à Washington d'accéder à des données détenues par des acteurs américains, dans le cadre d'enquêtes fédérales. Pour échapper à la législation américaine, les collectivités locales lorgnent les solutions en open source et/ou développées par des acteurs français.

Solutions françaises

La ville de Lyon, accompagnée par la Métropole, s'est mise à la recherche de solutions alternatives. La difficulté est de trouver « la même qualité de service que Microsoft, avec de logiciels faciles à utiliser », tempère Marc Sztulman. Pourtant, des solutions existent. Lyon a jeté son dévolu sur OnlyOffice pour remplacer la suite bureautique de Microsoft (Word, Excel...), Zimbra pour succéder à Outlook (pour les e-mails), le lyonnais Watcha, pour les visioconférences... Toulouse teste BlueMind pour les mails, réfléchit à Wimi pour les visioconférences. « Le passage sera progressif, sur plusieurs années, il faut prévoir l'accompagnement des agents qui utilisent ses solutions », ajoute Christophe Carré, conseiller technique à



L'augmentation des tarifs de plus de 20 % sur la suite bureautique de Microsoft et les conséquences de la loi américaine Cloud Act incitent les collectivités locales à chercher des alternatives françaises.

la mairie de Lyon. Mais le mouvement est lancé. « Il faut permettre aux fournisseurs français de monter en compétences, que des directions acceptent de servir de bêta testeurs. La commande publique doit aussi être un outil stratégique mis au service de la souveraineté dans le respect des règles », ajoute Marc Sztulman. Avec l'idée de fédérer d'autres acteurs locaux pour faire monter en puissance les solutions locales.

Les couleurs politiques ont beau ne pas être les mêmes, les discours tenus à Toulouse ou Lyon rejoignent celui de Bruno Le Maire. Fin septembre, à l'occasion de l'inauguration d'un centre de stockage de données d'OVHcloud à Strasbourg, il expliquait vouloir encourager l'administration et les grandes entreprises à opter pour des solutions tricolores, au nom de l'indépendance et de la « maîtrise des don-

nées ». Même si, pour cela, le gouvernement n'exclut pas de s'appuyer sur des « solutions de transition », comme Bleu, une plateforme développée par Orange et Capgemini qui intégrera les solutions de Microsoft, tout en offrant - en théorie - une étanchéité au Cloud Act. La solution est loin de faire l'unanimité avant même d'avoir vu le jour, comme l'illustrent les choix faits par Toulouse, Grenoble ou Lyon. ■

Le spécialiste du voyage d'affaires TripActions décolle

La start-up vient de boucler une levée de fonds de 300 millions de dollars, qui la valorise 9,2 milliards.

SERVICES C'est une opération à contre-courant des tendances. TripActions, un spécialiste du voyage d'affaires vient de boucler une levée de fonds de 304 millions de dollars (309 millions d'euros). Depuis 2020, la start-up fondée par Ariel Cohen et Ilan Twig a doublé sa valorisation, qui atteint 9,2 milliards de dollars. Dans le détail, l'opération est constituée d'une augmentation de capital de 154 millions portée par des fonds d'investissement dont Andreessen Horowitz et Premji Invest et 150 millions en dettes convertible apportées par Coatue.

Le montant de la valorisation dénote avec la tendance actuelle du marché, alors que les investisseurs

sont de plus en plus regardants. Et ce n'est pas le seul paradoxe de cette opération. TripActions est spécialisée dans la gestion des voyages d'affaires, un secteur qui a particulièrement souffert des confinements et qui risque de pâtir d'un ralentissement de l'économie mondiale. Mais c'est justement ce contexte tendu qui a permis à TripActions de gagner de nombreux clients, pour en totaliser 8 800. « Malgré la pandémie qui a complètement stoppé les voyages d'affaires, la société a continué à investir dans des fonctionnalités innovantes. Aujourd'hui, cette stratégie porte indéniablement ses fruits », souligne Ben Horowitz, cofondateur et partenaire général chez Andreessen Horowitz.

8 800
entreprises
utilisent les services
de la start-up

La start-up propose à ses utilisateurs des outils simplifiés de gestion des voyages, mais surtout beaucoup de flexibilité dans l'organisation. « Toute personne qui voyage régulièrement a déjà dû faire face à des complications lors de la réservation d'un vol en cas de changement de dernière minute, en plus de devoir soumettre ses notes de frais en fin de mois. TripActions utilise une technologie moderne pour simplifier et fluidifier ces processus », explique Dan Rose, président de Coatue Ventures.

TripActions s'inscrit ainsi dans la tendance des solutions les plus demandées, alliant le contrôle des dépenses à la réduction de l'im-

pact environnemental et l'adoption de pratiques « responsables ». Ainsi, les solutions proposées par l'entreprise incitent les voyageurs à économiser de l'argent et à limiter l'impact environnemental de leurs déplacements.

Générer des économies

TripActions a pris soin de s'adresser à tous les utilisateurs, non seulement aux gestionnaires, au responsable des ressources humaines ou aux finances, mais aussi aux salariés de l'entreprise. Un des atouts de la solution est une interface utilisateur simplifiée avec un traitement numérisé et automatisé des notes de frais. Et les remboursements sont effectués en un ou

deux jours, dès lors que les salariés ont connecté l'application à leur compte bancaire personnel. Cette fonctionnalité, qui a finalement trait au pouvoir d'achat en limitant les avances consenties par les voyageurs, fait partie des critères actuellement privilégiés par les investisseurs.

Enfin, le succès de TripActions illustre aussi le dynamisme de l'écosystème des start-up américaines. Le succès des unes nourrit celui des autres. Ainsi, TripActions compte parmi ses clients des acteurs désormais reconnus de la tech, comme Snowflake, Yelp, Lyft ou Box. Des entreprises plus matures, dont Heineken et Primark, l'utilisent aussi. ■ **E.B.**

LA SÉANCE DU MERCREDI 12 OCTOBRE

LE CAC					LA VALEUR DU JOUR							
JOUR	SVAR.	HAUT/OURS	BAS JOUR	CPARCEH	JOUR	SVAR.	HAUT/OURS	BAS JOUR	CPARCEH	31/12		
AIR LIQUIDE	117,1	-0,43	118,62	116,34	0,112	-23,62	22,305	-1,2	22,635	22,035	0,204	-38,11
AIRBUS	93,25	-0,72	94,42	92,48	0,151	-17,01	9,256	-0,42	9,383	9,136	0,234	-1,67
ALSTOM	17,13	-0,74	17,25	16,55	0,446	-45,13	179,1	-0,67	179,6	176,45	0,117	-5,32
ARCELORMITTAL SA	21,38	-0,51	21,6	20,85	0,4	-24,04	52,28	-0,53	52,58	51,74	0,267	-11,69
ATA	23,645	-1,56	23,005	22,51	0,218	-12,52	30,47	-0,83	30,78	29,705	0,485	-2,25
BNP PARIBAS ACT A	42,345	-0,98	42,555	41,525	0,236	-30,32	97,32	-1,52	99,53	96,71	0,94	-5,6
BOUYGUES	26,07	-1,88	26,57	25,9	0,279	-17,21	38,23	-0,73	38,73	37,55	0,2	-3,21
CAPGEMINI	159,7	-0,53	161,6	157,85	0,239	-25,89	81,39	-0,51	82,06	80,68	0,129	-3,82
CARREFOUR	14,465	-2,16	14,76	14,425	0,394	-10,18	119,12	-0,42	121,02	118,34	0,118	-30,93
CREDIT AGRICOLE	8,26	-0,86	8,325	8,114	0,167	-34,18	21,23	-0,63	21,49	20,76	0,548	-29,71
DANONE	47,77	-0,23	48,1	47,27	0,12	-12,49	12,92	-0,8	12,29	11,952	0,095	-26,9
DASSAULT SYSTEMES	33,52	-0,95	33,945	33,435	0,086	-25,92	31,785	-0,61	32,61	31,69	0,261	-26,71
ENGIE	115,36	-0,31	115,96	113,9	0,388	-11,36	252,9	0	255,6	250,6	0,197	-35,48
ESSILORLUXOTTICA	149,95	-0,27	152,1	149	0,15	-19,92	110,75	-1,86	113,4	110,5	0,14	-8,06
EUROFINS SCIENT.	60	-0,33	60,32	59,4	0,161	-44,85	49,755	-1,36	50,84	49,3	0,182	-11,48
HERMES INTL	284	+1,82	300	126,3	0,07	-16,41	40,93	-1,99	41,655	40,22	0,497	-33,58
KERING	445,45	-0,04	451,45	440,6	0,146	-36,99	19,13	-1,72	19,52	19,02	0,383	-40,7
L'ORÉAL	328,6	+0,34	331,25	325,55	0,059	-21,89	83	-1,21	84,09	82,2	0,356	-10,67
LEGRAND	68,02	-1,25	69,24	67,98	0,177	-33,29	7,686	-0,57	7,718	7,59	0,15	-35,36
LVHM	621,9	+1,87	630,3	611,1	0,094	-14,46	42,71	+0,35	42,9	42,12	0,16	-12,85
MICHELIN	22,305	-1,2	22,635	22,035	0,204	-38,11						
ORANGE	9,256	-0,42	9,383	9,136	0,234	-1,67						
PERNO RICARD	179,1	-0,67	179,6	176,45	0,117	-5,32						
PUBLICIS GROUPE SA	52,28	-0,53	52,58	51,74	0,267	-11,69						
RENAULT	30,47	-0,83	30,78	29,705	0,485	-2,25						
SAFRAN	97,32	-1,52	99,53	96,71	0,94	-5,6						
SANOFI	81,39	-0,51	82,06	80,68	0,129	-3,82						
SCHNEIDER ELECTRIC	119,12	-0,42	121,02	118,34	0,118	-30,93						
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	21,23	-0,63	21,49	20,76	0,548	-29,71						
STELLANIS NV	12,92	-0,8	12,29	11,952	0,095	-26,9						
STMICROELECTRONICS	31,785	-0,61	32,61	31,69	0,261	-26,71						
TELEPERFORMANCE	252,9	0	255,6	250,6	0,197	-35,48						
THALES	110,75	-1,86	113,4	110,5	0,14	-8,06						
TOTALENERGIES	49,755	-1,36	50,84	49,3	0,182	-11,48						
UNIBAIL-RODAMCO-WE	40,93	-1,99	41,655	40,22	0,497	-33,58						
VEOLIA ENVIRONN.	19,13	-1,72	19,52	19,02	0,383	-40,7						
VINCI	83	-1,21	84,09	82,2	0,356	-10,67						
VIVENDI	7,686	-0,57	7,718	7,59	0,15	-35,36						
WORLDLINE	42,71	+0,35	42,9	42,12	0,16	-12,85						

LES DEVICES MONNAIE 1 EURO=

MONNAIE	1 EURO=
AUSTRALIE	1,5525 AUD
CANADA	1,3395 CAD
DOLLAR BRÉSIL	0,8784 BRL
DOLLAR DE HONG KONG	7,6192 HKD
JAPON	142,34 JPY
SUISSE	0,9564 CHF
ÉTATS-UNIS	0,9106 USD
TUNISIE	2,1665 TND
MAROC	111,03 MAD
TURQUIE	18,0427 TRY
LIBRE SYRIENNE	12,9200 SYP
CHINE	6,9603 CNY
INDE	79,8995 INR
ALGÉRIE	136,1374 DZD

L'OR

Cotation quotidienne assurée par Loomis FxGS - CPOR Devices			
JOUR	VEILLE	31/12	
LINGOT DE 10g EN V	56450	55470	+91
NAPOLÉON	354	3521	+1616
PIECE 10 DOL USA	1070	1070	+16,56
PIECE 10 FLORINS	360	360	+12,54
PIECE 20 DOLLARS	1945	1955	+9,58
PIECE 20F TUNISIE	339,9	339,9	+7,22
PIECE 5 DOL US (H)	440	440	-7,75
PIECE 50 PUSSES MEX	228,75	219,75	-8,99
PIECE 10 PR (H)	208	208	+16,85
PIECE SUSSE 20F	350	343	+14,04
PIECE LATINE 20F	351	351	+12,5
SOUVERAIN	440	426,3	+14,32
KRUGERAND	925	1890	+101

LA VALEUR DU JOUR hrousseau@lefigaro.fr

Philips lance un avertissement sur ses résultats, le titre plonge

Le géant néerlandais de l'électronique Philips a annoncé mercredi que son bénéfice d'exploitation au troisième trimestre chuterait d'environ 60 %. Cette nouvelle déconvenue résulte de l'énorme rappel d'appareils respiratoires défectueux. Philips s'attend à enregistrer une charge hors trésorerie de 13 milliard d'euros au troisième trimestre « pour la dépréciation des écarts d'acquisition de ses activités de soins du sommeil et respiratoires ». Selon le directeur général, Frans van Houten, ce chiffre est une « estimation raisonnable » de l'énorme rappel d'appareils respiratoires. Il a toutefois précisé que les discussions avec l'autorité de contrôle sanitaire américaine (FDA) étaient toujours en cours.

L'entreprise, basée à Amsterdam, a déjà prévu près de 900 millions d'euros pour le remplacement et la réparation des appareils défectueux. Le groupe a procédé au mois de juin de l'année dernière à un vaste rappel d'appareils res-

piratoires pour lutter contre l'apnée du sommeil. Il avait en effet constaté que les utilisateurs risquaient d'inhaler ou d'avaler des morceaux de mousse inodorante pouvant provoquer des irritations, des maux de tête. Philips a aussi évoqué un risque « potentiel » de cancers à long terme.

Le groupe a par ailleurs indiqué mercredi s'attendre à une baisse de 5 % de ses ventes, à environ 4,3 milliards, au troisième trimestre, en raison de problèmes « plus importants que prévu » sur les chaînes d'approvisionnement. Frans van Houten doit quitter son poste la semaine prochaine, six mois plus tôt que prévu, après douze ans passés à la tête de Philips au cours desquels le groupe s'est profondément transformé pour devenir un spécialiste des équipements de santé. Le titre a plongé de près de 13 % mercredi. En un an, le groupe a perdu près de 65 % de sa valeur en Bourse. ■

CLÔTURE DU CAC 40 -0,25% à 5 818,47 points

Le secteur du médico-social en pleine crise

Les professions du « care » souffrent d'une perte d'attractivité alors que les conditions de travail se dégradent

C'est la première grève de Sylvie Julien et de Myriam Bouboune, en quelque trente ans de carrière au centre d'action sociale de la Ville de Paris. Avec une poignée de leurs 1500 collègues, ces deux femmes ont manifesté derrière l'Hôtel de ville de la capitale, mardi 11 octobre, pour réclamer d'obtenir la prime Ségur, soit 189 euros net par mois. « On nous balance qu'on n'est pas dans le social. Mais il y a écrit "agent social" sur nos fiches de paie. Et les restaurants où on travaille ne sont pas comme les autres », fait valoir Sylvie Julien. Elles font la mise en place, le service, la vaisselle et le ménage dans des restaurants Emeraude, pour personnes âgées. Et bien davantage: elles accueillent chacun avec un mot gentil, aident les personnes en fauteuil roulant, coupent la viande, nettoient les multiples « petits dégâts », sous les insultes parfois... « On se sent dévalorisées. Cela va plus loin que l'argent. On veut l'égalité. On veut être reconnues pour notre travail », énonce posément Myriam Bouboune.

Le mot « reconnaissance » revient comme un leitmotiv, presque toujours accompagné du mot « épuisement », dans la bouche de nombreux professionnels de la protection de l'enfance ou de l'accompagnement des personnes précaires, handicapées, âgées... 15000 d'entre eux sont descendus dans la rue, le 28 septembre, sous la bannière « Qui prend soin de nous ? ». Une affluence inédite, pour ceux qui prennent habituellement soin des autres, mais qui n'a guère eu d'écho.

Le malaise dans ces professions du « care », s'il n'est pas nouveau, a gagné en intensité après la crise engendrée par le Covid-19. « Lors des confinements, chacun s'est impliqué, a inventé, quel que soit son service. Mais on n'a pas fait partie des professionnels prioritaires pour l'accès aux masques. On n'a pas parlé de nous à la télévision », déplore David Souchet, directeur de l'association sociale Le Relais, qui intervient dans le Cher et dans la Nièvre.

« Oubliés du Ségur »

Les personnels du social et du médico-social, dont les salaires déjà peu élevés avaient progressivement été rattrapés ou talonnés par le smic, ont ensuite été « les oubliés du Ségur », la conférence de juillet 2020 à l'issue de laquelle la prime du même nom a été allouée aux employés des hôpitaux et des Ehpad. Elle a depuis été élargie à deux reprises, mais certains restent encore sur



Des travailleurs sociaux de la Ville de Paris manifestent, à Paris, le 29 septembre. PALOMA LAUDET/ITEM/HORS FORMAT POUR « LE MONDE »

le bord de la route, comme les écoutants du Samusocial ou du 3919, le numéro national d'urgence pour les femmes victimes de violences.

Idem pour les fonctions administratives, techniques et logistiques, souvent les moins bien rémunérées, qui sont pourtant indispensables dans les établissements prenant en charge les publics vulnérables. Avec, à la clé, un sentiment d'injustice. « Même ceux qui ont fini par avoir le Ségur sont amers d'avoir perdu un an », constate Isabelle Ragot, qui dirige un foyer d'accueil médicalisé de APF-France handicap à La Rochelle. Et, entre la flambée de l'immobilier et l'inflation, cette prime ne suffit pas toujours à les retenir. »

Déçus, usés, beaucoup d'anciens quittent le métier, désertent le terrain. « Il y a toujours eu du turnover dans nos métiers, et ce n'est pas forcément une mauvaise chose », explique Christelle Fautitano, directrice du foyer de l'enfance du Gard, situé à Nîmes. Mais, avant, les professionnels restaient en moyenne entre trois et cinq ans, aujourd'hui s'ils restent une année complète c'est bien. » Une frange a choisi d'exer-

cer en intérim, pour éviter de travailler certains soirs et week-ends, ce qui coûte très cher aux établissements qui les sollicitent.

Autre motif d'inquiétude: les nouveaux candidats manquent, et leur profil a changé. Alors que, par le passé, les candidats à des carrières dans le social avaient bien souvent une première expérience professionnelle ou une appétence particulière pour ces métiers, désormais ce sont de très jeunes gens qui arrivent dans les instituts de formation directement après le bac, au hasard de Parcoursup, et se retrouvent sur le terrain trois ans plus tard. « Nous ne faisons pas le plein à l'entrée des formations, et 20 % à 25 % abandonnent en cours de route », témoigne par exemple Eric Marchand, qui dirige l'institut régional du travail social de Montrouge (Hauts-de-Seine). Le mouvement est particulièrement visible après les premiers stages, insuffisamment encadrés faute de bras.

Dans toutes les organisations, la pénurie se fait sentir, y compris dans les métiers épargnés jusqu'à présent. Le recrutement et la fidélisation des professionnels en poste sont « une problé-

« Nous n'avons jamais eu autant de mal à recruter, surtout en ville, où il est difficile de vivre avec des bas salaires »

FRÉDÉRIC NEYMON
PDG d'une entreprise d'aide à domicile

matique très prégnante de cette rentrée », confirme le Groupe national des établissements publics sociaux et médico-sociaux (Gepso), qui regroupe 700 établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Public et privé confondus, 50 000 aides à domicile pour les personnes âgées font défaut, selon la Fédération du service aux particuliers (FESP). « Nous n'avons jamais eu autant de mal à recruter, surtout en ville où il est plus difficile de vivre avec des bas salaires du secteur », témoigne Frédéric Neymon, PDG d'Age et perspectives, une entreprise d'aide à domicile. Dans la plupart de

nos 200 agences, une quinzaine de familles sont actuellement sur liste d'attente. Et on est toujours plus sollicités, avec le raccourcissement des séjours à l'hôpital. »

Un été sur le fil

Du côté des associations des secteurs social, médico-social et sanitaire, 50 000 postes sont à pourvoir. « On a 160 salariés, et quinze postes vacants. Il est tellement difficile de recruter et de fidéliser qu'on a donné à tous la prime Ségur, au lieu de la moitié, bien qu'on n'ait pas encore de financement », explique David Souchet. Les responsables de structure proposent dans la mesure du possible des congés complémentaires, un téléphone de fonction, des titres-restaurant... Et ils font des compromis. Nadia Bencheik, cheffe de service éducatif à Espérem, une association de la protection de l'enfance qui intervient en milieu ouvert en Ile-de-France, a récemment recruté quatre professionnels non diplômés: « Ils sont très volontaires, motivés, mais il faut les former, ce qui pèse sur l'ensemble de l'équipe. »

Or, cette crise intervient dans un contexte de crise sociale qui démultiplie en parallèle les besoins

d'accompagnement. Cheffe d'un service d'action éducative en milieu ouvert pour l'association Olga Spitzer, Sandrine Mican se désole que « des enfants pour qui le juge a prononcé une mesure doivent parfois attendre des mois avant de recevoir la visite d'un travailleur social dans leur famille. La situation peut s'être dégradée au point de nécessiter un placement ». Dans son centre pour personnes en situation de handicap, Isabelle Ragot a connu un été sur le fil: « Des familles ont décalé leurs congés et pris leur enfant chez elles quand le personnel manquait. Mais on a dû fermer nos lits d'accueil temporaire et renoncer à certaines sorties et animations. »

Pour Karim Zarkout, travailleur social dans un centre d'accueil à Lyon, « il y a de plus en plus de gens à la rue et dans l'hébergement, y compris des réfugiés au vécu traumatique. On peut de moins en moins les faire soigner, les héberger, les loger. Une famille avec un enfant de dix-huit mois a passé deux semaines à la rue. Il nous arrive d'être maltraitants... ».

Les professionnels espèrent non seulement des revalorisations salariales, mais aussi un changement de regard sur leurs métiers méconnus, parfois considérés comme de l'assistanat. Ainsi qu'un changement de méthode: « On nous demande de plus en plus de reportings, de justifier chaque prolongation d'hébergement d'urgence, constate Sandrine Fontaine, à la tête de l'association Accueil, soutien et lutte contre les détreffés 41 (ASLD), dans le Loir-et-Cher. Pour que nos métiers gardent leur sens, il faut de la confiance et des marges de manœuvre, comme lors de la pandémie. »

La situation appelle des mesures fortes, alerte Daniel Goldberg, président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopps): « On a désormais des travailleurs pauvres pour s'occuper des personnes pauvres; des structures fragilisées par la flambée des prix de l'énergie et des matières premières, sans compensations de l'Etat et des collectivités, dont elles mènent pourtant les politiques ! »

L'inquiétude est partagée par les départements, en première ligne des politiques de solidarité. « Comment ferons-nous demain si ceux qui atténuent les vulnérabilités et les risques de rupture ne sont plus là ? », interroge Marie-Louise Kuntz, vice-présidente du département de la Moselle. ■

CLAIRE ANÉ
ET SOLÈNE CORDIER

Le recours à l'intérim en hausse dans la protection de l'enfance

Les professionnels s'inquiètent de cette tendance et rappellent combien les liens d'attachement sont importants pour les enfants confiés

Qu'ils le reconnaissent à contrecœur ou le combattent avec virulence, les acteurs de la protection de l'enfance s'entendent sur un constat: ces dernières années, le recours à l'intérim s'est largement développé dans les structures prenant en charge les enfants confiés... faute de mieux. Frappé par une crise du recrutement sans précédent aux raisons multiples (bas salaires, manque de reconnaissance, contraintes élevées), le secteur tente tant bien que mal d'assurer sa mission de protection des jeunes. Quitte à placer devant eux des professionnels non qualifiés, qu'il faut alors former, ou à faire appel, souvent dans l'urgence, à des intérimaires.

« Le recours aux intérimaires s'est accru au fil du temps, ce qui

est très problématique par rapport à la qualité de la prise en charge, voire incompatible avec la continuité des parcours qu'on appelle de nos vœux pour les enfants qui nous sont confiés », confirme Flore Capelier, directrice de l'Observatoire national de la protection de l'enfance, qui souligne l'importance des « liens d'attachement » pour ces enfants, aux parcours déjà faits de ruptures.

Une enquête menée cet été par l'Uniopps, un réseau d'associations des secteurs du sanitaire, social et médico-social, auprès de 252 établissements et services de protection de l'enfance témoigne de cette évolution inquiétante: 95 % d'entre eux rencontrent des difficultés de recrutement, et 49 % reconnaissent, dans ce contexte, avoir fait appel à l'intérim.

Certains départements, chefs de file de la protection de l'enfance, sont passés à l'étape supérieure, en déléguant directement la responsabilité d'enfants à une structure n'embauchant que des intérimaires. Parmi eux, le Calvados ou la Mayenne. En juin 2021, ce dernier département a fait appel à une association partenaire, « qui possède sa propre société d'intérim » pour lui confier treize mineurs. Des éducateurs, des veilleurs de nuit et des animateurs intérimaires se sont succédé devant ces enfants « à profils complexes », qui « avaient mis en échec les autres modes d'accueil », explique Isabelle Leboulanger, directrice de la solidarité du département. Une solution « provisoire », précise M^{me} Leboulanger. « Un appel d'offres est

en cours, c'est une structure qui n'a pas vocation à être pérenne », assure-t-elle, consciente des critiques qu'une telle prise en charge peut susciter.

« On fait quoi ? »

De la même manière, sa collègue du Calvados, Christine Resch-Domench, directrice générale adjointe de la solidarité, justifie ce recours à l'intérim par « l'urgence ». « On avait des enfants avec des troubles psychiques, en danger dans leur famille, avec des parents qui craquent, sans solution d'accueil dans le handicap ou le médico-social, et nos partenaires en protection de l'enfance n'avaient pas la possibilité de réagir rapidement, justifie la responsable. A ce moment-là, pour les élus, la question qui s'est posée

était la suivante: on fait quoi? On les laisse chez les parents ou on prend cette décision? » Quarante mineurs sont pris en charge depuis avril 2021 par une structure composée d'intérimaires. C'était « le seul opérateur qui pouvait, en l'espace de quatre mois, monter à quarante places en accueillant des frères », assume M^{me} Resch-Domench. Selon la convention signée par le département, qui a été renouvelée, le dispositif est financé jusqu'en mars 2023.

Pour bon nombre de responsables de structures d'accueil, qui reçoivent les quelque 170 400 enfants confiés en dehors de leur famille, l'intérim reste cependant un repoussoir. Guillaume Albert, directeur du foyer de l'enfance des Ardennes, un établissement public dont la mission est

l'accueil d'urgence des enfants en situation de danger chez eux, s'y oppose avec force. « En faisant cela, on démultiplie encore le nombre de personnes en face des enfants, il n'y a aucune cohérence », oppose-t-il. Or, c'est « tout l'inverse dont ces derniers ont besoin », s'insurge ce professionnel en poste de direction depuis dix-sept ans, avec 160 salariés sous sa responsabilité.

Confronté, comme tous les services, à des difficultés de recrutement, M. Albert porte un regard critique sur ceux qui font le choix d'exercer en intérim: « Notre métier, c'est d'accompagner les jeunes, d'être là même quand c'est difficile. Si on change chaque fois que ça devient dur, on ne remplit pas notre mission. » ■

EN LUTTE



LUBRIZOL À L'ARRÊT

La grève sur les sites du fabricant d'additifs pour lubrifiants Lubrizol, au Havre et à Rouen, a été reconduite jusqu'à samedi par l'intersyndicale qui demande « une hausse de 7 % » des salaires pour « compenser l'inflation ». Ce mouvement a débuté le 11 octobre.

UNÉDIC : LES DÉGÂTS DE LA RÉFORME

Dans l'optique de la réforme de l'assurance-chômage, l'Unédic estime qu'une hausse d'un mois de l'affiliation requise « conduirait à diminuer de l'ordre de 100 000 le nombre annuel d'ouvertures de droits », soulignant que ces « ordres de grandeur (sont) à considérer avec prudence ».

VENTS CONTRAIRES POUR L'AUTO

À l'occasion du Mondial de l'automobile, à Paris, l'Observatoire Cetelem révèle que 6 Français sur 10 craignent de ne plus avoir les moyens de posséder un véhicule à l'avenir et 7 sur 10 pensent que posséder une voiture nécessite des sacrifices financiers.

Les lycées pros face à une réforme de classe

REPORTAGE



ÉDUCATION Le projet du gouvernement Macron attise la colère dans les établissements professionnels. Elle s'exprimera, ce mardi, lors d'une journée de grève et de manifestations qui s'annonce très suivie, comme ici, en région Centre-Val de Loire.

Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), envoyé spécial.

C'est déjà un cliché que d'affirmer que le lycée professionnel (LP) est victime des clichés. Clichés sur ses élèves, forcément orientés par l'échec et voués au décrochage. Clichés sur ses enseignants, fonctionnaires aux qualifications hasardeuses, hostiles à toute ouverture sur le monde en général et celui de l'entreprise en particulier. Clichés, enfin, sur ses diplômes, tellement inadaptés au monde d'aujourd'hui qu'ils ne permettent plus une bonne insertion dans l'emploi – au contraire de l'apprentissage, paré de toutes les vertus... et arrosé de tous les fonds publics que l'on refuse au lycée professionnel.

UNE FILIÈRE SACRIFIÉE QUI A PORTÉ LA DÉMOCRATISATION DU BACCALAURÉAT DEPUIS 40 ANS

Spoiler : de tous ces clichés, aucun n'est vrai. Pas même le premier : l'enseignement professionnel est moins victime des clichés que de choix politiques qui semblent aujourd'hui prêts à sacrifier cette filière qui a porté la démocratisation du baccalauréat depuis quarante ans. De tout cela, les professeurs du lycée des métiers Sully, à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), sont parfaitement **■ ■ ■**

« À la différence de l'apprentissage, on ne leur donne pas que des compétences techniques. On forme des citoyens avec des cours qui leur offrent une capacité à comprendre le monde », défend un enseignant.



Samedi 29 octobre
Le collectif Logement pour tous, créé fin août dans le pays de Morlaix, dans le Finistère, organise une manifestation dans la cité

du Viaduc pour exiger le droit au logement pour tous et que la région soit classée en « zone tendue », compte tenu des délais d'attente de dix-huit mois en moyenne pour obtenir un logement social.

Vendredi 4 novembre et jusqu'au 6 novembre Assemblée des cordistes à Colombier, dans l'Allier. Après de nombreux accidents mortels au travail, le collectif Cordistes en colère appelle

les ouvriers et les ouvrières à se réunir pour s'organiser, défendre leurs droits et obtenir l'amélioration urgente de leurs conditions de travail.

conscients. Lorsque l'Humanité les a rencontrés, ils préparaient activement cette journée du 18 octobre, bien avant de savoir qu'elle deviendrait une journée de mobilisation interprofessionnelle. L'assemblée générale venait de décider d'un piquet de grève. Les trois quarts de l'équipe éducative s'étaient déclarés grévistes, et le covoiturage s'organisait pour aller manifester à Chartres.

Déjà, le 29 septembre, la mobilisation avait été forte et l'établissement décrété « mort ». À l'époque, raconte Josiane Seigneur, enseignante au sein de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire et syndicaliste au Snes-FSU, la rentrée en mode « un enseignant devant chaque classe » avait donné les mêmes résultats qu'ailleurs : « Il nous manquait un prof d'anglais, un prof d'économie et gestion et un gestionnaire. » Tracts, appel aux parents, articles dans la presse locale : la lutte a payé, et les trois postes ont fini par être pourvus.

« JE LES AI UNE HEURE PAR SEMAINE EN FRANÇAIS, ON NE PEUT PAS LES ACCOMPAGNER »

Parfois, le Perche bucolique aime à rappeler la Normandie toute proche en infligeant à ses habitants un ciel bas d'où tombe un mauvais crachin qui invite à gagner au plus vite un abri bien chauffé. Pas de chance : à Sully, le chauffage, ce n'est pas tout à fait ça. Si les ateliers ont été rénovés voilà quelques années, « les autres bâtiments ont été construits en 1984 et jamais refaits », raconte Hélène, professeur de lycée professionnel de lettres et histoire, syndiquée à la CGT. « L'hiver, il fait parfois 12 °C dans les salles de cours, et l'été, on meurt de chaleur... » Avec le manque de toilettes pour les filles, voilà pour l'intendance.

Mais l'intendance, on apprend à s'en accommoder. Surtout quand, avec un CV long comme le bras – deux de nos interlocuteurs sont d'anciens ingénieurs, certains sont passés par l'apprentissage, beaucoup ont eu des carrières dans le privé

« On aboutira à donner aux élèves de simples certificats de qualification professionnelle. »

FRANÇOIS, PROFESSEUR

et n'ont, au passage, aucun problème pour travailler avec les entreprises locales... –, on a choisi d'enseigner en LP. L'essentiel est ailleurs : c'est pour leurs élèves que ces enseignants s'inquiètent. « Nous avons de plus en plus d'élèves en difficulté », constate Josiane, qu'on peine à amener jusqu'au bac. » Il est vrai que, contrairement à l'apprentis-

sage, le lycée professionnel ne peut pas, lui, sélectionner ses élèves. « Et, depuis la transformation de la voie professionnelle, lancée par Blanquer, on a de moins en moins d'heures avec eux, déplore Hélène. Aujourd'hui, en première et en terminale, je les ai une heure par semaine en français, et deux heures en histoire-géographie. On ne peut pas les accompagner. »

« Ici, à la différence de l'apprentissage, on ne leur donne pas seulement des compétences techniques, renchérit Ivan (1). En atelier, ils apprennent des compétences transversales. Et on forme des citoyens, avec des cours d'économie, de français, d'histoire... qui leur donnent une capacité à comprendre et analyser le monde, autant que leur pratique professionnelle. » La volonté de faire éclater les diplômes nationaux, en laissant les établissements déroger aux grilles communes, les inquiète tout autant : « On aboutira à donner aux élèves de simples certificats de qualification professionnelle, diagnostique François (1), sans valeur nationale et sans valeur tout court quand on en vient à changer d'entreprise. En apprentissage ou en LP, on fabrique

Les quatre points qui inquiètent le plus

Un lycée professionnel qui ruinerait les espoirs d'émancipation sociale des enfants de familles modestes, c'est ce que dénoncent les personnels en grève. Décryptage.

L'adéquationnisme, c'est le premier reproche fait à la réforme de la voie professionnelle. Derrière ce terme barbare, la volonté de tourner les lycées professionnels (LP) vers la satisfaction des besoins immédiats des entreprises locales, en forçant les élèves à rentrer dans ces parcours.

Revoir la carte des formations

Enjeux environnementaux, numériques... les besoins de la société et des entreprises évoluent constamment. Plutôt que d'y répondre en offrant aux jeunes une formation à large spectre qui leur permette d'évoluer et de poursuivre ou de reprendre des études, le gouvernement d'Emmanuel Macron fait le choix inverse : revoir la carte des formations uniquement en fonction des besoins locaux, à court terme, en associant étroitement les représentants du monde économique aux décisions.

Le risque est double : forcer les élèves à aller vers les métiers « en tension », c'est-à-dire les plus mal payés et où les conditions de travail sont les plus pénibles ; et voir ces filières finir en impasses, le temps que les élèves obtiennent leur diplôme.

des jeunes qui ne pourront jamais quitter leur ville. Et ne parlons pas de la poursuite d'études, alors qu'aujourd'hui entre 50 et 75 % de nos élèves vont en BTS. »

La réforme qui vient entend aussi, de par la volonté du président de la République – qui semble le vrai décideur dans cette affaire –, augmenter de 50 % le temps passé en stage. Avec la promesse d'une rémunération, sur fonds publics, pour les élèves de terminale. On imagine l'effet d'une telle promesse sur les élèves, majoritairement issus de familles populaires : « Ils nous disent que c'est génial », confirme Hélène. Mais « ce que propose Macron, reprend François, c'est de les rémunérer pour aller vers les métiers dits "en tension", ceux que leurs parents ne veulent plus faire » parce qu'ils sont les plus mal rémunérés et qu'ils imposent les conditions de travail les plus difficiles. Ivan observe, lui, que l'accroissement des stages ne se fera pas tout seul : « Les

Fin des diplômes nationaux

Ce point découle du précédent : pour répondre aux besoins locaux immédiats, les LP doivent acquiescer à l'« agilité » qui leur fait défaut. D'où l'ouverture sur des expérimentations (systématiquement généralisées avant d'avoir fait leurs preuves) autorisant les

plan social déguisé, avec le départ contraint de 8 000 à 10 000 enseignants sur 56 000 – ceux des disciplines générales seraient appelés à pourvoir les manques des collèges et lycées généraux ; ceux des matières professionnelles à se reconvertir ou à partir en retraite. Conséquence n° 2 : l'appauvrissement du contenu des formations, avec encore une fois des implications lourdes sur la poursuite d'études et la capacité à évoluer. Conséquence n° 3 : la difficulté, déjà réelle, à trouver des terrains de stages sera aggravée, les entreprises préférant prendre des jeunes plus âgés et déjà formés, plutôt que des lycéens de 15 ans avec les contraintes afférentes.

638 000

C'était le nombre d'élèves en lycée professionnel à la rentrée 2021, dont 80 % en bac professionnel et 20 % en CAP.

établissements, au nom de l'autonomie, à s'affranchir des règles communes. Cela vaudrait en particulier pour les grilles horaires des disciplines : ce serait ainsi la fin des diplômes à valeur nationale, seule assurance de qualification reconnue et de mobilité sociale et/ou spatiale.

Le mythe de l'entreprise formatrice

Plus 50 % de stages en entreprise (33 semaines au lieu de 22 pour les bachelaurats professionnels), c'est autant de temps en moins pour la scolarité. Conséquence n° 1 : un

Tu seras « prolo », mon fils !

Avec le dispositif Avenir, c'est le retour de la préorientation au collège qui se profile. Dès la 5^e, les enfants passeraient une demi-journée par semaine à la découverte des entreprises locales. Un véritable programme de promotion, au détriment de l'aspiration à de plus hautes études – qui ne seront plus guère présentées aux élèves par des services d'orientation en déshérence. Là encore, l'assignation à résidence sociale jouerait à plein pour les enfants issus de familles modestes. ■ O. C.

entreprises ne jouent déjà pas le jeu. Elles disent aux élèves : "Tu n'es pas majeur, je ne te prends pas" ! Nous, ils sortent de 3^e à 14 ou 15 ans, alors, parfois, on doit monter des stages "pipeaux", pour qu'ils puissent valider leur diplôme. »

Naël (1) résume : « Avec cette réforme, on aura des élèves avec moins de compétences, et des compétences moins solides. Ils seront dépendants de l'entreprise où ils auront été formés et se retrouveront en position de faiblesse sur le marché du travail. Alors qu'aujourd'hui, certains se voient proposer des salaires à 2 000 euros net dès la sortie du lycée ! » Et Hélène conclut : « Tout se passe comme si on voulait recréer une société de classes, avec les pauvres en LP et les riches en lycée général. Et les filles à la cuisine, tant qu'on y est ? » ■

OLIVIER CHARTRAIN

(1) Certains prénoms ont été modifiés à la demande des témoins.

Les syndicats, meneurs d'enjeux

Malgré un soutien tardif aux raffineries, la CGT, Solidaires, FO et la FSU portent la grève de ce mardi, amplifiée par les réquisitions dans des pôles.

Ce sont des mots, des expressions, qui semblaient remisés depuis quelques années. Un lexique du «monde d'avant», en quelque sorte, qui fait son retour ces jours-ci. Et dit bien combien l'atmosphère sociale en France a changé en l'espace d'un mois. C'est Geoffroy Roux de Bézieux, le président du Medef, qui accuse «des 150 personnes des raffineries TotalEnergies en grève de «prendre les Français en otage». C'est un ministre, Gabriel Attal (changé des Campes publics), qui évoque une «cogestion du débat politique pour discréditer la marche contre la vie chère organisée dimanche à Paris, mais à l'initiative notamment de LFL. Ce sont des journaux qui évoquent un «mardi noir» ou des chaînes de télé qui s'interrogent : «Vers un blocage total du pays ?» Transports, énergie, industrie... L'appel à la mobilisation y compris par la grève ce mardi pour des hausses de salaires et la défense du droit de grève lancé par la CGT, Solidaires et la FSU et des orga-

nisations de jeunesse, auquel s'est joint FO, devrait être suivi dans quelques secteurs importants. De là à dresser le fantasme d'une «grève générale» ? «C'est de l'incantation. J'ai cherché dans mon bureau le bouton pour le lancer, je n'ai pas trouvé», lance Frédéric Souilliot, le secrétaire général de FO.

Echelle mobile. Qu'est-ce qui a donc changé en trois semaines ? Sans être anecdotique, la journée de mobilisation du 9 septembre n'avait pas épargé par son ampleur. Pourtant, le pays est bien en proie à une inflation que les salaires ne suivent globalement pas (ils ont augmenté en moyenne de 3% au premier semestre de l'année, contre 5,9% pour les prix à la consommation). Selon Frédéric Souilliot, «des hausses de salaires, ça se gagne dans la boîte». Sur ce point, il rejoint la CFDT, dont le secrétaire général, Laurent Berger, affirmait la semaine dernière que «ce n'est pas la convergence des luttes qui va faire l'augmentation des salaires des travailleurs, c'est le dialogue social». Cela n'empêche pas pour autant de porter des revendications nationales : la CGT, FO, Solidaires et la FSU demandent une hausse immédiate du smic (jusqu'à 2000 euros brut pour la CGT) et le rétablissement de

l'échelle mobile des salaires, qui leur permettait, jusqu'au début des années 80, de coïder automatiquement à l'inflation. Sauf que cette fois, il n'est pas question de de salaires. Si FO a rejoint le mouvement, Frédéric Souilliot le reconnaît sans peine, c'est à cause de réquisitions de salariés grévistes lancées par le gouvernement pour réalimenter les stations-service en carburant. Face à cette «remise en cause du droit de grève», «je n'ai pas eu à faire dix fois le tour de mes structures pour savoir si on y allait», dit-il. Dimanche soir sur TF1, la Première ministre, Elisabeth Borne, a été de nouveau justifiée, et a invoqué la signature d'un accord majoritaire sur les salaires chez TotalEnergies (par la CFDT et la CFE-CGC) pour appeler les salariés grévistes à «maintenir reprendre le travail» et «ne pas bloquer le pays». Sans avoir l'emploi d'expressions comme «prise d'otages», elle a expliqué que 30% des stations-service manquant d'au moins un carburant – jusqu'à 40% en Ile-de-France ou dans le Centre-Val-de-Loire – «sont ruyés». Lundi, des salariés ont de nouveau été réquisitionnés sur deux sites : le matin, au dépôt de Mardyck, près de Dunkerque (Nord), déjà visé en fin de semaine dernière ; l'après-midi,

sur celui de Feyzin, dans la région lyonnaise. Sans pour autant décourager leurs camarades grévistes : ce lundi encore, trois raffineries (sur sept) et cinq dépôts étaient concernés par la grève, selon la CGT de TotalEnergies.

Mollesse. Pour Philippe Martinez, qui a répondu à Elisabeth Borne lundi matin sur France Inter, les choses sont claires : si on en est là, c'est parce qu'on «n'a pas pris au sérieux cette grève». On attend le gouvernement, qui a tardé à prendre la mesure du mouvement. Mais le secrétaire général de la CGT lui-même a été probablement surpris par l'ampleur et surtout la durée de ce mouvement : la première fois qu'il s'est exprimé sur le sujet, le 10 octobre, la grève durait depuis déjà presque deux semaines chez Total, trois chez Esso-ExxonMobil. Et des critiques sur sa raie, accusée de mollesse notamment au sein de la Fédération nationale des industries chimiques qui pilote la grève chez TotalEnergies, commençaient à s'exprimer publiquement. A cinq mois de la désignation du nouveau président général qui lui succédera, Philippe Martinez doit composer avec toutes les sensibilités de la CGT. Et préparer l'après.

FRANZIS DURIFT
Photo DENIS ALLARD

et sa «marche contre la vie chère» du 16 octobre, aux 140 000 manifestants revendiqués (contre 30 000 selon la police) à Paris. «Ce CGT permette au pays de fonctionner et [preuve] que dans une entreprise où un accord majoritaire est signé, elle le respecte», lance Macron sur France 2 quatre jours plus tôt. Martinez fulmine : «Macron ? L'homme qui a changé ? L'homme qui écoute ? Il renvoie dos à dos Total et la CGT en tapant finalement plus fort sur la CGT que sur les patrons de Total». Un sondage Elabe publié le même jour montre que 42% de sondés ont de la sympathie

pour les salariés mobilisés à TotalEnergies et ExxonMobil, contre 40% qui les désapprouvent. Dans la majorité, on parle sur l'essentiel au lendemain de la mobilisation nationale de ce mardi. «L'état de l'opinion n'est pas forcément favorable aux grévistes. Je suis de ceux qui pensent qu'on ne va pas vers une grève générale», veut croire le patron des sénateurs Renaissance, François Patriat.

DAUXTRES COMBATS À VENIR
«Dans ce conflit, il se joue trois choses : une négociation salariale dans des groupes qui ont bien géré leur

vie, une succession à la CGT et l'opposition entre syndicats réformistes et rétrogrades, avec, en toile de fond, l'enjeu politique profond du moment. L'inflation et les salaires», considère une source ministérielle, qui fait notamment allusion au 53^e congrès de la CGT prévu fin novembre, ou sera chahuté le futur secrétaire général. Accaparés par leur campagne en vue des élections professionnelles qui se tiendront dans la fonction publique le 8 décembre, les centrales syndicales elles-mêmes ont mis du à l'interférer dans un conflit d'abord circonscrit à deux entreprises. Les

syndicalistes ont ensuite fait le choix de s'éparpiller. Sur les plateformes de télévision, Philippe Martinez ne saisi aucune des perches qui lui sont tendues pour taper sur la CFDT, et sur son homologue Laurent Berger après ses critiques d'une «grève préventive» Total. Berger n'aura pas le mot en plus de ce. «C'est une période compliquée, beaucoup de gens ont envie qu'on se cogne. Je me tomberai dans ce piège, répond-il vendredi, alors qu'il vient de recevoir le tract de la section CFDT chez le pétrolier. Une organisation (la CGT, ndr) n'est pas d'accord avec

l'accord signé cette nuit chez Total. Elle en a fait un fait le droit. Il est en train de téléviser la grève nationale. Au minimum, les augmentations de salaire seront de 145 euros. Mais une bouillotte, ce sont les salariés.» Pour les syndicats, d'autres combats sont à venir. Quelles que soient les suites de la section mardi, Martinez appelle déjà à la tenue d'une conférence tripartite avec le patronat et le gouvernement dans les prochains jours. La réforme des retraites arrive, même si «pour l'instant» – la présentation du projet de loi a été repoussée en janvier de loin à été repoussée en janvier de loin. ➤

NADA (1), 58 ANS, CHEZ MONOPRIX, GRAND EST. NON SYNDIQUÉE «ON N'OU S EN DEMANDE TOUJOURS PLUS»

«Pendant la pandémie, les absents n'étaient pas remplacés, on nous a demandé de faire dans la polymyction, sans être payés plus pour autant. Puis ça a continué... Avant, dans mon rayon, nous étions trois, aujourd'hui je me retrouve souvent seule. On nous en demande toujours plus alors qu'on est payés à peine plus que la smic. Bien sûr, les salaires c'est un sujet. Mais ce qui me pousse à faire grève, ce sont les conditions de travail. Moi, je suis à quatre ans de la retraite, c'est très loin quand on est admise de partout par le port de charges lourdes. Dans mon magasin, on sera une douzaine de grévistes. J'ai une collègue, 100% d'accord avec moi, mais seule, avec 100 euros de factures et 1300 euros de salaire, elle ne peut pas. Les gens sont pris à la gorge : une journée de grève, c'est 70 euros de perte de salaire, ça vous fait un chariot de nourriture. C'est dramatique, mais on en est là.»

(1) Le prénom a été modifié.

PIERRE-LOUIS DÉCOOPMAN, TECHNICIEN SNCF (93), CGT «LE SALAIRE PEUT AUSSI SUR LES RECRUTEMENTS»

«C'est grève, c'est en partie un élan de solidarité envers le mouvement dans les raffineries, cela nous fait mal de voir comment ils sont traités dans les médias. Mais il y a aussi un sentiment de ras-le-bol des cheminots sur la question des salaires. Après le mouvement de grève que nous avons suivi en juin, la direction ne nous a accordé qu'une augmentation de 1,4% de salaire brut, bien moins que l'inflation. La direction parle de 3,2%, mais ils comptent des primes dedans : ce n'est pas avec ça qu'on répond à la hausse des prix ! Ils nous ont jetés des pièces, cela a marqué les esprits. Ça pèse aussi sur les recrutements et les salaires en général, nous avons 1000 euros de factures et nous sommes plus que les certains collègues qui partent pour gagner bien mieux ailleurs. Depuis des années, la direction nous demande plus de polyvalence, de réaliser plus de tâches et quand on nous l'annonce, c'est rarement accompagné d'une augmentation. Et c'est pareil pour les tous les postes de la maintenance.»

EDITORIAL

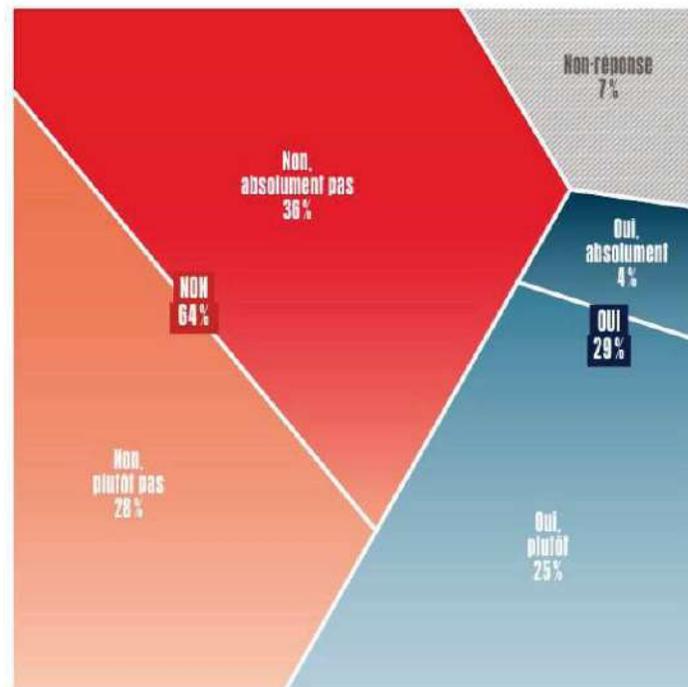
Par **PAUL QUINIO**

Observation

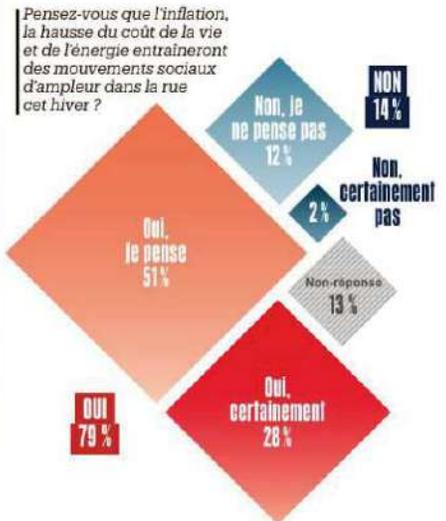
Une mise en garde. Ni les taux de grévistes ni l'affluence dans les cortèges un peu partout en France ne laissent penser que la grève générale évoquée imprudemment par Jean-Luc Mélenchon ou Sandrine Rousseau est pour demain. Cette journée de mobilisation au succès relatif a confirmé la grogne qui règne dans le pays, mais aussi que l'inquiétude des Français ne s'est pas encore transformée en colère susceptible de mettre de nombreux secteurs à l'arrêt et des millions de personnes dans la rue. Emmanuel Macron et Elisabeth Borne auraient néanmoins tort de penser que le plus dur est derrière eux. D'abord parce que le conflit dans les raffineries n'est pas terminé. Et le mieux enregistré dans l'approvisionnement des stations-service reste trop léger pour fanfaronner. Ensuite, la CGT a en réalité atteint son objectif : démontrer qu'elle était en capacité de se mettre en mouvement rapidement dans ses places fortes. Philippe Martinez et son homologue de la CFDT, signataire pourtant des accords dans les raffineries, ont aussi bien pris soin de ne pas étaler leurs différences d'approche. Le premier sait qu'il aura le moment venu besoin de Laurent Berger, très remonté comme lui contre le projet de réforme des retraites qui est sur le bureau du gouvernement. La séquence actuelle a donc des airs de round d'observation entre les syndicats et la majorité avant la mère des batailles. Le chef de l'Etat et sa Première ministre feraient d'autant mieux de se méfier que, selon notre sondage Viavoice, 8 Français sur 10 pensent qu'il y aura des «mouvements sociaux d'ampleur dans la rue cet hiver» à cause de «l'inflation, la hausse du coût de la vie et de l'énergie». Et si les sondés ont bien compris que la guerre en Ukraine n'est pas pour rien dans les efforts qu'on leur demande, ils n'épargnent pas, loin de là, la politique menée ces dernières années. Suffisant pour transformer la grogne en colère? ◆

Sondage L'hiver social

Diriez-vous que le gouvernement agit suffisamment pour vous protéger contre l'inflation, la hausse du coût de la vie et de l'énergie ?



Source : Sondage Viavoice pour Libération réalisé en ligne du 7 au 10 octobre 2022. Échantillon de 1 001 personnes, représentatif de la population résidant en France métropolitaine, âgée de 18 ans et plus.



MOBILISATION SOCIALE Tour de chauffe avant la saison froide

Suivies dans tout le pays, les manifestations interprofessionnelles de mardi ont valeur d'avertissement pour l'exécutif. Inquiets du pouvoir d'achat, les Français interrogés par Viavoice pour «Libération» en imputent en effet majoritairement la faute au gouvernement.

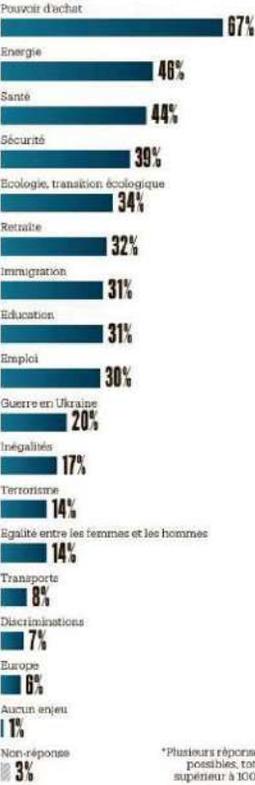
Par **LILIAN ALEMAGNA**
Infographie
JULIEN GUILLOT

C'est une période de l'année qu'on redoute en macronie. Depuis 2018 et les discussions budgétaires sur la hausse de la taxe carbone, catalyseur de la crise des gilets jaunes, les températures sociales de l'automne sont scrutées de près à l'Élysée. Un chiffre devrait être particulièrement disséqué par le président de la République ce mercredi : 79% des personnes interrogées par l'institut Viavoice pour Libération pensent qu'il y aura des «mouvements sociaux d'ampleur dans la rue cet hiver» à cause de «l'inflation, la hausse du coût de la vie et de l'énergie». La grève de ce mardi, menée notamment par la CGT, Force ouvrière, la FSU et Solidaires, a valeur d'avertissement pour Emmanuel Macron et Elisabeth Borne.

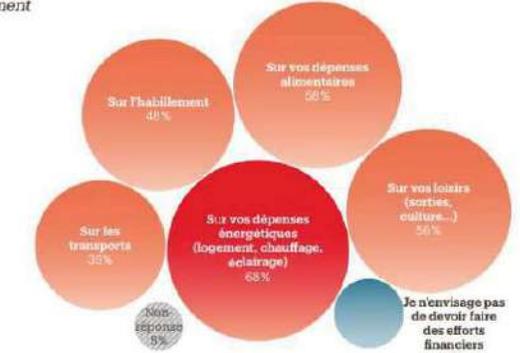
LES SYNDICATS TESTENT LEURS BASES

Après une première journée d'action sur les salaires le 29 septembre (sans FO), l'intersyndicale (à laquelle ne participe pas la CFDT, premier syndicat de France) a réussi à mobiliser en quelques jours plusieurs bastions en réaction aux réquisitions dans les raffineries en grève d'Esso-Exxon-Mobil et TotalEnergies pour des augmentations de salaires. «La question sociale était sur toutes les lèvres, elle s'apprête à s'immiscer plus encore qu'auparavant dans les foyers et la rue», observe Adrien Broche, chargé d'études chez Viavoice, selon qui «les affects politiques sont à nouveau déchaînés», notamment avec «la perspective de l'entrée dans un hiver social». Certes, le mouvement interprofessionnel ne semblait pas parti, mardi, pour s'ancre, du moins dans les prochains jours. Aucune nouvelle date de mobilisation interprofessionnelle n'a été, pour l'heure, annoncée par l'intersyndi-

Selon vous, au regard du contexte actuel, quels sont les enjeux prioritaires sur lesquels le gouvernement et le Parlement doivent agir en cette rentrée ?*



Dans quels domaines envisagez-vous devoir faire des efforts financiers dans les mois à venir ?*



Le taux d'inflation a passé la barre des 6% au mois d'août dernier. Pour vos achats de tous les jours, avez-vous remarqué une augmentation des prix ces dernières semaines, ces derniers mois ?



Craignez-vous de passer un hiver plus compliqué que d'habitude, du point de vue économique et social (pouvoir d'achat, inflation, coût de la vie et de l'énergie...)?



Craignez-vous d'avoir froid chez vous cet hiver et de ne pas pouvoir vous chauffer comme vous le souhaiteriez, à cause du prix de l'énergie ?



*Plusieurs réponses possibles, total supérieur à 100%

cale. «La grève ne marche pas, voulait croire mardi midi un membre du gouvernement. Mais on est extrêmement prudents, on ne met pas d'huile sur le feu dans nos expressions.» Car, d'une part, la grève dans les dépôts de carburants et les difficultés dans les stations-service se poursuivent. Selon Elisabeth Borne, présente devant les députés mardi, un quart d'entre elles manquaient encore de carburant, ce qui remet en question la promesse faite par Emmanuel Macron d'un retour à la normale cette semaine. D'autre part, cette journée a permis aux syndicats de tester leurs bases. «On est dans un conflit social classique, se rassure un député Renaissance. Il y a de l'inflation et des revendications salariales. Rien de nouveau sous le soleil. Il faut avoir le calme des vieilles troupes.»

La majorité peut ainsi jauger de l'état des forces qu'elle aura à affronter lorsque l'Élysée et Matignon mettront sur la table, d'ici la fin de l'année, leur réforme des retraites. CGT et CFDT ne manifestent peut-être pas ensemble, mais leurs numéros 1 prennent bien soin de s'épargner mutuellement, dans la perspective de cette réforme à laquelle ils s'opposent tous les deux. Quant à la Nouvelle Union populaire écologique et sociale, elle s'est requinquée avec sa «marche contre la vie chère» de dimanche à Paris et tient prête sa motion de censure pour le déclenchement du 49.3 à l'Assemblée sur le projet de budget. Ce sera «probablement pour demain», a déclaré mardi le porte-parole du gouvernement, Olivier Véran.

«La main, le gouvernement l'a eue cet été lorsque la question des salaires s'est imposée», fait valoir le député La France insoumise Alexis Corbière. «Le gouvernement a pris ses responsabilités cet été avec un texte de loi où il y a de nombreuses mesures», a plaidé Elisabeth Borne, dimanche sur TF1, assurant «entendre les attentes des Français en termes de pouvoir d'achat». «La réalité dans ce pays, c'est que [cet exécutif] protège le pouvoir d'achat comme personne ne l'a jamais fait», a de son côté défendu le ministre du Travail, Olivier Dussot, lors des questions au gouvernement, mardi à l'Assemblée, citant notamment «l'augmentation [automatique] du smic

[...] de 8%», le bouclier tarifaire sur l'énergie ou encore la ristourne de 30 centimes sur les carburants, prolongée jusqu'à la fin de l'année. Sauf que ces mesures ne suffisent apparemment pas pour les Français : selon notre sondage, le sujet du «pouvoir d'achat» (67%) arrive en tête des «enjeux prioritaires sur lesquels le gouvernement et le Parlement doivent agir en cette rentrée», devant «l'énergie» (46%), «la santé» (44%), «la sécurité» (39%) et «l'écologie» (34%). 64% des personnes interrogées estiment aussi que «le gouvernement n'agit pas suffisamment pour [les] protéger contre l'inflation, la hausse du coût de la vie et de l'énergie». Quant à «l'origine» de cette situation difficile, seulement 8% pointent la guerre en Ukraine. Près de la moitié explique que «cela est dû» au conflit mais «aussi aux politiques menées par les gouvernements en France depuis des années». Pour 34% des sondés, les politiques gouvernementales sont même la seule cause des problèmes d'inflation et de pouvoir d'achat.

«LE SENTIMENT DE DÉCLASSEMENT SERAIT TERRIBLE»

Les conséquences sont d'ailleurs désormais très concrètes. 9 personnes sur 10 disent avoir «remarqué une augmentation des prix ces dernières semaines, ces derniers mois» pour ses «achats de tous les jours», 8 sur 10 «craign[ent] de passer un hiver plus compliqué que d'habitude, du point de vue économique et social», et près de 6 sur 10 «craign[ent] d'avoir froid chez [eux] cet hiver et de ne pas pouvoir [se] chauffer comme [ils] le souhaiter[ai]ent». «Notre plus grosse inquiétude, c'est l'électricité ou le gaz, en convient un ministre. Pour les ménages, ne pas pouvoir se chauffer, le sentiment de déclassement serait terrible.»

68% des personnes interrogées envisagent déjà de «devoir faire des efforts financiers» sur les dépenses énergétiques, 58% sur l'alimentation, 56% sur les loisirs, 48% sur l'habillement et 35% sur les transports. 10% seulement «n'envisagent pas de devoir faire des efforts financiers» cet hiver. Une toute petite minorité de Français s'estime donc protégée. ◀

A Paris, «on a peur de ne plus réussir à bouffer»

Plusieurs dizaines de milliers de personnes ont défilé dans la capitale pour demander des augmentations de salaire et soutenir les grèves, dans l'espoir que leurs conditions de vie s'améliorent.

Une journée de mobilisation pour conclure un mois de montée en puissance autour du mouvement des raffineries, ou bien pour inaugurer un nouveau cycle social? On ne saurait trop dire ce qu'annonce le cortège syndical parisien, fort de plus de 70 000 manifestants mardi, selon la CGT (13 000 à Paris et 107 000 en France, selon le ministère de l'Intérieur), qui a défilé entre la place d'Italie (XIII^e arrondissement) et la place Vauban (VII^e) à l'appel de la CGT, la FSU, Solidaires et des organisations de jeunesse (Unef...), avec le renfort de FO.

En tête de cortège, les responsables syndicaux optent sans surprise pour la deuxième option. «La question des salaires est posée partout. Ce qu'on veut, c'est que cette mobilisation s'amplifie», tranche Philippe Martinez, le secrétaire général de la CGT, qui cite en exemple les «58% de grévistes» dans les lycées professionnels, «du jamais vu en quarante ans». «La mobilisation dans les raffineries a ouvert un chemin», croit aussi la porte-parole de Solidaires, Murielle Guilbert. Et pour Benoît Teste, le secrétaire général de la FSU, «c'est évident que ça va continuer». Mais «c'est dans les entreprises et les administrations que ça va se décider», prévient Frédéric Souillot, son homologue de FO.

Des responsables politiques aussi sont venus. Devant la mairie du XIII^e arrondissement, Olivier Faure attend l'arrivée des députées Clémentine Autain et Sandrine Rousseau. Qu'en dit-il? «Je ne suis pas pronostiqueur social, prévient le premier secrétaire du Parti socialiste. Mais je sais que des millions de Français aspirent à une meilleure ré-

partition des richesses. On a 10 millions de personnes sous le seuil de pauvreté dans ce pays – c'est la population du Portugal – et des salariés modestes qui tirent la langue.» Non loin de là, Michèle et Maurice, ex-salariés de LCL, portent un drapeau «retraités banque assurance». «Je ne crois pas qu'on soit dans un mouvement ascendant, observe la première, mais ce n'est pas une raison pour ne pas montrer notre mécontentement.» Le second: «Moins il y a de lutte sociale, plus il y a de recul sociaux.» D'où la nécessité de faire présence. Dans la conversation, le PDG du fabricant automobile Stellantis, Carlos Tavares, en prend pour son grade. Le matin même sur France Info, le patron s'est présenté en «salarié comme les autres» malgré sa rémunération extravagante: 19 millions d'euros de salaire en 2021. Mais chacun sait que cette journée n'aurait sûrement pas eu lieu si le gouvernement n'avait pas décidé de réquisitionner des salariés grévistes de TotalEnergies et d'Esso-ExxonMobil pour relancer les raffineries. D'eux aussi il est question dans le cortège. La CGT Ile-de-France leur a même dédié une chanson écrite pour l'occasion: «Le droit de grève est à nous», sur l'air de We Will Rock You de Queen.

«JUSTICE SOCIALE»

La tête de manifestation voit vite arriver Denfert-Rochereau. Les rangs sont plutôt dispersés: les groupes sont parfois séparés par plusieurs dizaines de mètres. L'ambiance est tranquille, réchauffée par une fanfare qui fait vibrer les cuivres et les cheminots de Versailles qui craquent des fumigènes. Au micro d'un camion, un militant de la CGT fait acclamer une phrase d'Henri Krasucki: «La régression sociale, ça ne se négocie pas.» Attac colle des affiches nommant quelques grands patrons «wanted»: Patrick Pouyanné (TotalEnergies), Martin Bouyguès, des dirigeants de grandes banques... Manon et Nina marchent côte à côte. L'une est professeure des écoles et porte un

Suite page 4

POUYANNÉ, LE TWEET QUI TOMBE À PIC

Le PDG de TotalEnergies, Patrick Pouyanné, en a marre que l'on rappelle qu'il a été augmenté de 52% entre 2020 et 2021. Il a décidé de noter sur Twitter que son salaire avait baissé en 2020 de 36% à cause de la crise du Covid, où il n'a gagné que 3,9 millions d'euros. Ces +52% ne sont donc dus qu'à un salvateur retour à la normale l'année suivante puisque Pouyanné a gagné 5,9 millions d'euros, soit peu ou prou ce qu'il glanait entre 2017 et 2019. Mais de ce fait, il rappelle aussi avoir gagné environ 28 millions d'euros en cumulé sur cinq ans. Un tweet publié en pleine mobilisation pour le pouvoir d'achat et alors que TotalEnergies refuse toujours 10% d'augmentation aux raffineries. En réponse, l'ONG Oxfam a déclaré «tout [son] soutien à Patrick qui ne gagne que 6 millions d'euros par an», et le député LFI Bastien Lachaud a estimé que Pouyanné «est l'exemple même de l'indécence et de l'insolence des riches». D.D.O.

Suite de la page 3 *écriteau «Leurs yachts s'échoueront sur nos grèves» ; l'autre est orthophoniste et arbore un panneau «Nous n'avons plus les moyens de vous faire parler». Elles gagnent toutes les deux 1800 euros net par mois. «Un salaire de merde», dit la seconde. «Il me paraîtrait moins intolérable si l'on avait plus de moyens au travail. Mais on manque de tout.» Manon ne veut pas se plaindre de sa maigre rétribution : «Je vis seule, j'ai un logement social. Je n'ai pas besoin de beaucoup plus. Mais ce n'est pas la même chose pour ceux qui ont une famille. A la fin, c'est une question de justice sociale.»*

«ON GALÈRE DE OUF»

Jeanne *«espère que cette journée sera le début de quelque chose» : «Le contexte social et écologique est affreux, constate cette étudiante en histoire à Paris. On galère de ouf. On a peur de ne plus réussir à se chauffer, à bouffer.»* Ioannis, agent public à la Bibliothèque nationale de France et militant CGT, se réjouit de l'opportunité que donne la grève des raffineurs pour une augmentation des salaires de 10% : *«Leur mouvement est efficace. C'est pour cela qu'il faut s'associer à eux.»* Il sourit : *«Quand on ferme la bibliothèque, cela se voit moins.»* L'employé de la BNF rappelle que lui et ses collègues ont fait plus de deux mois de grève au printemps pour protester contre la diminution des effectifs et la précarisation de leur métier.

Chez Carrefour Market, Laurent Lamaury commence aussi à connaître la grève de longue durée. Voilà un mois que la CGT, dont il est le délégué syndical central, organise des débrayages pour obtenir de nouvelles revalorisations salariales. *«On entre dans une période où il y aura beaucoup de luttes, pense-t-il. Mais il faut faire des efforts. Le fait de manifester, même deux heures, ça aide.»* La volonté de tenir est donc là, mais les moyens ? Chloé et Lamyat, deux agents de Pôle Emploi syndiqués FSU qui ont choisi de rester sous statut public lors de la fusion des Assédic et de l'ANPE, savent que chaque journée de grève leur coûte *«entre 80 et 90 euros»*. Avec seize ans d'ancienneté, la première touche 2000 euros net, sans treizième ni quatorzième mois, contrairement aux collègues sous contrat privé. Et pourtant, *«si chaque mois il faut faire deux ou trois jours de grève, je le ferai»*, assure la seconde. Il en faudra peut-être plus pour voir le mouvement prendre de l'ampleur.

Conducteur et délégué syndical CGT sur la ligne 6 du métro parisien, Olivier Vandenaabee le dit franchement : il n'a pas été si facile de motiver les collègues à se mobiliser. D'autant que FO n'a pas suivi l'appel national. *«Il y a l'aspect financier»*, admet-il. Mais aussi une perspective : le début de l'année 2023, avec une nouvelle mobilisation presque inévitable contre le projet de report de l'âge de départ à la retraite. *«Il y a tout pour que ça pète. Mais ça ne pète pas. Parce que tout le monde se regarde, en fin de compte.»*

FRANTZ DURUPT
et **JÉRÔME LEFILLIÈRE**



Reconduction de la grève à l'assemblée générale des cheminots et employés de la gare du Nord, mardi à Paris.

A la gare du Nord, «ça suffit d'avoir les miettes»

Réunis en assemblée générale dans la gare parisienne mardi, les cheminots ont voté la reconduction de la grève ce mercredi. Ils espèrent notamment obtenir une revalorisation des salaires.

Des «ça va péter!» ponctués d'applaudissements. Il est 12h45, mardi, gare du Nord, à Paris, et l'assemblée générale des cheminots, pleine de fanions et gilets aux couleurs syndicales de la CGT et de Sud Rail, touche à sa fin. Au bout du célèbre quai 36, haut lieu de leurs luttes et de leurs colères, 150 agents de la SNCF viennent de voter la reconduction de la grève *«au moins jusqu'à [mercredi]»*. «Agissons, c'est le moment ! s'enthousiasme Sébastien Peronnet de la CGT, micro en main. On doit saisir l'opportunité qui nous est offerte par les raffineurs pour tirer notre épingle du jeu. Dans nos ateliers, sur le terrain et nos chantiers, la situation n'est plus vivable et les salaires sont indécents. Notre direction doit avoir peur. Comme chez Total, elle ne comprend que le rapport de force, il faut les faire plier.» Bras croisés, dos contre le grillage, Laura, conductrice de Transilien de 41 ans, assure : *«Faut bien comprendre une chose. Si on se mobilise, ce n'est pas pour soutenir symboliquement les raffineries. C'est pour nos salaires, dans notre entreprise. Pour nous.»*

Cet été déjà, les cheminots étaient montés au créneau pour obtenir une revalorisation des salaires face à l'inflation galopante. En grève le 6 juillet, à l'appel de la CGT, de Sud Rail et de

la CFDT, ils avaient obtenu de la direction un premier dégel salarial : une augmentation médiane de 3,1% (dont seulement 1,4% de salaire brut, et le reste en prime). Avec une hausse moyenne de 4% pour les plus petits salaires et d'environ 2% pour les cadres. Loin d'être satisfaisant pour les syndicats. *«Ces mesures sont clairement indécentes, avait réagi la CGT dans un communiqué. C'est d'autant plus scandaleux que le bénéfice net du groupe en 2021 avoisine les 900 millions d'euros, que les perspectives pour 2022 s'annoncent bien meilleures et pourraient frôler 1,5 milliard...»* Rétroactif au 1^{er} avril, ce surplus de salaire devrait être versé aux agents à la fin de ce mois d'octobre. *«Ça ne nous sortira pas de la dèche, c'est du pipi de chat»*, balance Laurent, agent de manœuvre. Comme la quasi-totalité des participants de l'AG, il vient d'adopter à bras levé les deux revendications phares de cheminots : une augmentation nette des salaires de 500 euros, et un salaire à l'embauche supérieur à 2.000 euros.

«Saisir le moment»

Tous ceux qui prennent la parole sont sur la même ligne : c'est l'heure de la convergence des luttes. Mais encore faut-il organiser le mouvement à la SNCF. Anthony Auguste, commercial en gare, autocollant Sud Rail sur la poitrine, veut y croire. *«Il faut envahir la rue, aller convaincre les collègues, exhorter-ils. Ça suffit d'avoir les miettes du gâteau.»* A l'écart, un camarade fait la moue. *«Je ne sais pas si ça va vraiment prendre à la SNCF. C'est trop tôt pour le savoir. Mais, déjà, on sait que la grève n'a pas été reconduite à Limoges, Metz, Lille, Saint-Etienne...»* Mardi

en fin d'après-midi, la direction de la SNCF prévoyait un *«retour progressif à la normale»* mercredi sur la plupart de ses lignes de train. Pourtant, pour ce cheminot, nul doute que l'offensive doit être lancée maintenant : *«Attendre la réforme des retraites du gouvernement pour agir, ce n'est pas une bonne stratégie. On doit saisir le moment, car si on s'y met ensemble avec les raffiniers, on peut bloquer tout le pays.»*

«Tous ensemble»

Clément, contrôleur de train de 42 ans, pense la même chose. On le croise en début d'après-midi, place d'Italie, à Paris, lieu de départ de la manifestation interprofessionnelle, derrière un gros ballon de la CGT. *«Le moteur des luttes d'aujourd'hui, c'est les salaires trop bas et l'angoisse de se retrouver dans le rouge à la fin du mois. Avec l'inflation, ce sujet touche tout le monde. C'est pour ça que les salariés de la SNCF doivent être là, pour faire nombre, développer-ils. C'est tous ensemble qu'on pourra y arriver.»* Lui gagne 2.500 euros par mois après vingt-deux ans dans la maison, primes incluses : *«Je ne suis pas à plaindre. Mes collègues en début de carrière sont à 1.800 euros. Au vu de nos conditions de travail, de nos horaires décalés, des Noël loin de nos familles et des week-ends répétés au travail, il ne faut pas s'étonner que plus personne ne vienne frapper au portillon.»*

Avec sa douzaine couleur indigo et sa pancarte «SOS – Services publics aux abois», Agathe, agente de circulation d'une trentaine d'années, est venue avec son compagnon infirmier : *«On a tous les deux choisi un métier pour son sens du bien commun, mais cette dévotion ne doit pas se faire au détriment de notre santé, pour une paie minable.»* Elle regarde autour d'elle, incapable d'estimer le nombre d'agents SNCF présents dans le cortège. *«Humm, on ne défilerait pas encore comme une grosse tempête. Mais les prochaines semaines, qui sait ?»*

ANAÏS MORAN

Photo **STÉPHANE LAGOUTTE**

Pollution de l'air : l'Etat de nouveau condamné

Une astreinte de 20 millions d'euros a été prononcée pour incapacité à faire respecter les seuils réglementaires

C'est un nouveau camouflet pour le gouvernement. Dans une décision rendue, lundi 17 octobre, le Conseil d'Etat a condamné l'Etat à payer une astreinte record de 20 millions d'euros pour son incapacité à ramener les niveaux de pollution de l'air au-dessous des seuils réglementaires sur l'ensemble du territoire.

La facture s'élève désormais à 30 millions d'euros. L'exécutif avait déjà été sanctionné d'une amende de 10 millions d'euros par la plus haute juridiction administrative en août 2021. Elle concernait le premier semestre de 2021. Cette nouvelle condamnation couvre la période comprise entre le 1^{er} juillet 2021 et le 1^{er} juillet 2022.

Entre les deux décisions, la situation s'est certes améliorée, mais pas suffisamment, estime le juge administratif, qui rappelle que ces seuils devraient être respectés depuis 2010. Des dépassements des valeurs limites en dioxyde d'azote (NO₂), gaz toxique émis principalement par le trafic routier, sont toujours constatés dans les principales agglomérations : Paris, Marseille et Lyon. Et, à Toulouse, la situation est jugée trop « fragile » pour être considérée comme « suffisamment consolidée » : la concentration moyenne annuelle en dioxyde d'azote était de 38 microgrammes (µg) par mètre cube en 2021, juste au-dessous de la valeur limite (de 40 µg/m³), mais « en dégradation » par rapport à 2020. En 2021, cinq métropoles étaient concernées par des dépassements, selon le dernier bilan national de la qualité de l'air, publié, le 14 octobre, par le ministère de la transition écologique.

Litanie de pathologies

Or, cela fait des années que l'Etat aurait dû mettre fin à ces dépassements qui exposent les Français à un risque majeur pour leur santé. La pollution de l'air est à l'origine d'au moins 40 000 décès prématurés chaque année et d'une litanie de pathologies, avec des incidences sur les cancers du poumon des non-fumeurs, les cancers du sein, les accidents vasculaires cérébraux et les maladies cardiovasculaires... Ces dernières semaines, de nouvelles publications scientifiques ont confirmé et précisé les multiples effets délétères du dioxyde d'azote et des particules fines. Pour le Conseil d'Etat, « la gravité des conséquences en termes de santé publique » et « l'urgence qui en découle » justifient le montant record et la reconduction de l'astreinte prononcée en août 2021.

Voilà cinq ans que le juge administratif exhorte le gouvernement à prendre « toutes les mesures nécessaires » pour faire respecter les normes de qualité de l'air. La première décision du Conseil d'Etat remonte à juillet 2017 : il ordonne alors au gouvernement de mettre fin aux dépassements « dans le délai le plus court possible ». En 2019, après des années de mises en demeure et de demandes d'« actions rapides et effica-

ces » de la part de la Commission européenne, c'est la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui condamne la France pour avoir « dépassé de manière systématique et persistante la valeur limite annuelle pour le dioxyde d'azote depuis le 1^{er} janvier 2010 ». Mais, contrairement au Conseil d'Etat, la CJUE n'a toujours pas prononcé de sanction financière. Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires « prend acte de la décision du Conseil d'Etat ». « J'ai invité dès la semaine dernière les principaux élus des quarante-trois agglomérations concernées par la mise en place de zones à faibles émissions [ZFE], explique le mi-

Des dépassements des valeurs limites en dioxyde d'azote sont toujours constatés à Paris, Marseille et Lyon

nistre de la transition écologique, Christophe Béchu. Ce sera l'occasion de travailler ensemble à leur déploiement et à l'accompagnement des ménages concernés, avec le double objectif d'accélérer sur l'amélioration de la qualité de l'air et, dans le même temps, sur la décarbonation des mobilités urbaines. » Coïncidence du calendrier, Emmanuel Macron a annoncé, lundi 17 octobre, que le bonus écologique pour l'achat d'une voiture électrique allait être porté de 6 000 à 7 000 euros pour les ménages les plus modestes.

Pierre angulaire de la politique antipollution du gouvernement, les ZFE visent à restreindre progressivement la circulation des véhicules les plus polluants. Leur développement peut conduire à une baisse significative des concentrations en dioxyde d'azote, admet le Conseil d'Etat. Il constate toutefois que le calendrier de

mise en œuvre de ces restrictions demeure « très étalé ».

Les ZFE de Toulouse et Aix-Marseille ne sont effectives que depuis février et septembre, alors qu'elles auraient dû être mises en place au plus tard... fin 2020. L'extension de la ZFE de Paris a « même été retardée », pointe le juge administratif. Invoquant le manque de soutien financier de l'Etat pour accompagner les foyers les plus modestes à changer de véhicules ou l'absence de sanction automatique (maintenant la ZFE virtuelle), la Métropole du Grand Paris a repoussé l'interdiction des véhicules classés Crit'Air 3 (les diesels de plus de 11 ans et les essences d'avant 2006), représentant environ 1,4 million de véhicules immatriculés en Ile-de-France. La mesure, qui devait entrer en vigueur le 1^{er} juillet, a été reportée d'un an, rendant très incertain l'objectif parisien de sortie du diesel pour les Jeux olympiques de 2024.

De façon globale, c'est l'ensemble des mesures mises en avant par le gouvernement pour réduire la pollution de l'air qui n'ont pas convaincu le juge administratif. Ce dernier estime qu'il n'est pas établi qu'elles soient suffisantes pour permettre d'abaisser les niveaux de pollution « dans le délai le plus court possible ». Il en va aussi des plans de protection de l'atmosphère que le gouverne-

ment avait transmis tardivement à Bruxelles pour calmer les ardeurs de la Commission. Des procédures de révision ont bien été engagées récemment pour Paris, Lyon, Toulouse, ou sont en voie de l'être pour la zone Aix-Marseille. Mais l'objectif de retour à la normale est jugé « très éloigné » (2025 pour Paris et Lyon) ou flou (dans les « meilleurs délais » pour la Métropole Aix-Marseille-Provence).

« Lenteur incompréhensible »

Même circonspection du Conseil d'Etat concernant les mesures annoncées par le gouvernement dans le secteur du bâtiment, comme l'interdiction de l'installation des chaudières à fioul ou à charbon depuis le 1^{er} juillet : leur incidence sur une baisse des émissions de dioxyde d'azote dans les agglomérations concernées par les dépassements n'est pas non plus « suffisamment établie ».

Le recours devant la plus haute juridiction administrative a été entrepris en 2015 par Les Amis de la Terre. Leur avocat, Louis Coflard, se félicite de cette nouvelle astreinte. « La lenteur de l'Etat est incompréhensible », commente-t-il. Nous demandons simplement l'application de la directive européenne de 2008 sur la qualité de l'air. » C'est elle qui fixe les seuils à ne pas dépasser pour polluant. La législation est en cours de révision. La Commission doit publier

L'instauration de zones à faibles émissions, pierre angulaire de la politique du gouvernement, a été retardée dans plusieurs villes

sa proposition de nouveau texte, le 26 octobre.

Le Parlement européen a demandé d'aligner les nouveaux seuils sur les dernières recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). A l'aune des publications scientifiques les plus récentes, l'OMS a durci drastiquement ses normes : la limite d'exposition annuelle à ne pas dépasser pour le dioxyde d'azote a ainsi été divisée par quatre, passant de 40 microgrammes à 10 microgrammes par mètre cube. Si l'Europe retient ces seuils, ils seront à coup sûr dépassés dans plusieurs agglomérations françaises, la perspective de nouvelles amendes pour le gouvernement. Le Conseil d'Etat a déjà prévenu. Il réexaminera en 2023 les actions menées par l'Etat à partir du second semestre 2022. ■

STÉPHANE MANDARD

Quatre principaux bénéficiaires

A qui l'Etat devra-t-il verser les 20 millions d'euros auxquels le condamne le Conseil d'Etat ? L'astreinte ayant pour objectif de le contraindre à réduire la pollution de l'air, l'essentiel de la somme sera réparti entre des institutions agissant pour l'environnement et la santé. Comme lors de la première astreinte, quatre établissements publics seront les principaux bénéficiaires : l'Agence de la transition écologique (5,95 millions), le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (5 millions), l'Agence nationale de sécurité sanitaire (4 millions) et l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (2 millions). Cinquante mille euros iront aux Amis de la Terre et aux autres requérants (Greenpeace France, France Nature Environnement ou encore Notre affaire à tous). Le reste ira aux associations de surveillance de la qualité de l'air des régions les plus concernées : Airparif et Atmo Auvergne-Rhône-Alpes (1 million chacune), Atmo Sud et Atmo Occitanie (500 000 euros chacune).



IDÉES/



Des policiers encadrent la sortie d'un camion rempli de carburant, le 13 octobre, près de Dunkerque. PHOTO MICHEL SPINGLER. AP

Réquisitions dans les raffineries : l'exécutif contre le droit de grève

En utilisant un dispositif prévu pour des situations de troubles graves comme la guerre, le gouvernement érode des libertés acquises de haute lutte.

La grève de grande ampleur initiée dans les raffineries françaises des sociétés TotalEnergies et Esso-ExxonMobil provoque une pénurie de carburant dans le pays depuis plusieurs jours. Pour y répondre, l'exécutif a choisi de porter une atteinte majeure au droit de grève, pourtant liberté fondamentale, en actionnant un dispositif à haut potentiel liberticide : la réquisition. L'article L2215-1 du code général des col-

lectivités territoriales (CGCT) sur lequel se fonde le gouvernement, et qui prévoit la possibilité pour les préfets de «réquisitionner tout bien ou service, requérir toute personne nécessaire au fonctionnement de ce service ou à l'usage de ce bien et prescrire toute mesure utile», est issu d'une lignée de règles particulièrement dangereuses pour l'Etat de droit.

Généalogie guerrière

En effet, les pouvoirs traditionnels de réquisition trouvent leur fondement dans les dispositions de la loi du 11 juillet 1938 sur «l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre», qui paraît le conflit avec l'Allemagne nazie, à quelques semaines de la crise des Sudètes et de la marche inexorable vers la Seconde Guerre mondiale. Cette loi fut

prorogée après 1944 jusqu'à sa modification par une ordonnance du 6 janvier 1959 prise par le premier gouvernement du général de Gaulle – sur le fondement des pouvoirs exorbitants attribués par l'article 92 de la Constitution de 1958 – et qui

étendait significativement les prérogatives de l'exécutif dans le contexte de la guerre d'Algérie. Ces textes, prévus donc pour ne s'appliquer que dans des situations de troubles particulièrement graves (guerres ou conflits extérieurs), ont pourtant été,

avec le temps, utilisés par les différents gouvernements pour tenter de mettre fin à des mouvements de grève. Des personnels grévistes ont été réquisitionnés, en 1961, dans le cadre d'un conflit social né au sein de la régie de transports de la ville de Marseille, avant que le décret ne soit jugé illégal par le Conseil d'Etat. Bien plus tard, une loi du 18 mars 2003 a étendu ce pouvoir de réquisition aux préfets, fondement actionné aujourd'hui contre les salarié-e-s grévistes. A l'époque, le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, répondant aux craintes de donner aux préfets un pouvoir trop général contraire aux libertés, indiquait devant l'Assemblée nationale qu'il s'agissait uniquement de faire face à des catastrophes naturelles, industrielles ou à des risques sanitaires...

Dévolement liberticide

Aujourd'hui, ce n'est plus dans le cadre d'une guerre ni d'une catastrophe naturelle ou industrielle que la réquisition est employée, mais dans celui d'un conflit social entraînant nécessairement des conséquences sur les transports dépendants du carburant fossile qu'est le pétrole. L'atteinte qui est ainsi faite au droit de grève de ces salarié-e-s grévistes n'est donc ni nécessaire ni proportionnée à un but légitime.

L'usage récurrent par l'exécutif de lois initialement présentées comme n'ayant vocation à être mises en œuvre que de manière exceptionnelle est désormais abondamment documenté et régulièrement dénoncé.

Nous savons les implications liberticides de l'état d'urgence mis en place par les gouvernements qui se sont succédé depuis les attentats de 2015, profitant de cette aubaine juridique pour surveiller et réprimer les mouvements sociaux. Nous savons aussi les errances et détournements de l'exécutif dans la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire en 2020 et 2021, au mépris de nos libertés d'aller et venir et de manifester.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'alerter sur le danger qui guette chacun-e de nous si nous n'y prenons garde : celui de perdre, les unes après les autres, nos libertés acquises de haute lutte. Le droit de grève, comme la liberté de rassemblement, d'association et d'expression, est un droit fondamental qui ne saurait dépendre d'un agenda politique tendant à contrôler et à réprimer le mouvement social dans la diversité de ses modes d'action. ◆

Par

UN COLLECTIF D'AVOCATS ET DE PROFESSEURS DE DROIT

Rédacteurs et premiers signataires : Xavier Sauvignat avocat au barreau de Paris **Stéphanie Hennette-Vauchez** professeure de droit public à l'université de Paris-Nanterre **Savine Bernard** avocate au barreau de Paris **Serge Slama** professeur de droit public à l'université de Grenoble **Raphaël Kempf** avocat au barreau de Paris **Cyril Wolmark** professeur de droit privé à l'université de Paris-Nanterre **Elsa Marcel** avocate au barreau de Paris **Nicolas Moizard** professeur de droit du travail à l'université de Strasbourg **William Bourdon** avocat au barreau de Paris **Charlotte Girard** maîtresse de conférences en droit public à l'université de Paris-Nanterre **Arié Alimi** avocat au barreau de Paris **Emmanuel Dockès** professeur de droit privé à l'université de Lyon-II.
Liste complète des signataires sur Libération.fr



france

Santé. Le système est KO debout

Jadis qualifiée de meilleur système du monde, la santé française est aujourd'hui un modèle grippé. Ce journaliste allemand recense les causes de ce malaise et les réformes possibles.



— Frankfurter Allgemeine Zeitung (extraits) Francfort

La protestation a été radicale cet été : grève des médecins urgentistes ; urgences du CHU de Toulouse ou du centre hospitalier de Laval ouvertes uniquement pour les cas extrêmes ; grève de l'ensemble des urgences du département du Vaucluse en juillet, avec démission collective des chefs de service. À Montauban, les patients sont filtrés par interphone faute de personnel. Le syndicat Samu-Urgences de France constate que 120 établissements ne fonctionnent que de façon limitée.

La pandémie de Covid-19 a aggravé drastiquement les problèmes du système de santé français et en a fait prendre conscience à la population. Tout le monde s'accorde désormais à penser qu'une réforme s'impose.

Le président Macron avait, en cas de réélection, promis d'intensifier la prévention, de simplifier la gestion des hôpitaux et de rendre les urgences plus accessibles. On attend encore un projet concret, comme pour l'éducation. La Première ministre Élisabeth Borne souhaite réunir les parties concernées. Le sujet se trouve au cœur du programme du Conseil national de la refondation. Un groupe de travail multipartite de quarante députés de l'Assemblée nationale planche également sur la question.

Ce sont les urgences qui concentrent l'attention médiatique. Les hôpitaux ne sont pourtant pas sous-financés : la France y consacre 1 487 euros par habitant, contre seulement 1 264 euros pour l'Allemagne. Le personnel hospitalier représente 1 750 personnes pour 100 000 habitants en France, contre 1 213 en Allemagne, d'après une étude réalisée en 2020 par le groupe de

réflexion Ifrap à partir des chiffres d'Eurostat de 2017. Or il y a en France bien moins de lits disponibles qu'en Allemagne – 598 contre 800 pour 100 000 habitants. Moralité : l'hôpital français est cher mais inefficace. Le rapport s'inverse pour les médecins et les infirmières de ville : ils sont moins nombreux en France et les dépenses moins élevées.

De fait, l'offre de soins de ville est très insuffisante – on parle de *déserts médicaux**. Selon un rapport officiel présenté au Sénat le 29 mars, ce problème concerne près d'un tiers de la population, et pas nécessairement à la campagne. C'est l'Île-de-France qui, avec 62,4 %, présente le taux le plus élevé de personnes touchées par l'insuffisance de l'offre de soins ou de l'accès aux soins.

Renouvellement limité. Concrètement, cela signifie que les patients n'ont pas de médecin traitant – c'est le cas de 6 millions de personnes, soit 11 % de la population. Ils doivent attendre des mois avant d'obtenir un rendez-vous, en particulier avec un spécialiste. Il est important d'avoir une proximité géographique avec une offre de santé de base (urgences, maternité) dans ce pays où les transports publics de proximité sont peu développés. Les patients présentant un problème aigu vont souvent aux urgences dans l'espoir d'être traités ou envoyés dans un autre service.

Cette situation s'explique par plusieurs raisons. L'évolution démographique se traduit en France comme ailleurs par un vieillissement de la population. Le nombre de patients augmente et, dans le même temps, le personnel de santé diminue : les médecins baby-boomers prennent leur retraite et on n'a pas formé assez de personnes pour leur succéder, essentiellement parce que les universités et les CHU n'avaient pas les capacités pour cela. Peut-être aussi n'avait-on pas pensé que les besoins seraient si grands. Les calculs régissant le nombre de places d'étudiants, jadis centralisés et actuellement confus, reposaient sur des considérations erronées.

La vie des jeunes médecins constitue un autre facteur explicatif. Après leur formation, ils s'installent en général dans la ville où ils ont fait leurs études ou à proximité. Rares sont ceux qui veulent encore s'établir au fin fond de la province. De plus, la profession se féminise : comme les Français font relativement beaucoup d'enfants [par rapport aux Allemands] et souhaitent passer du temps avec eux, même s'ils ont la possibilité de les faire garder, nombre de médecins femmes ne travaillent pas le mercredi – jour de fermeture des écoles maternelles et primaires. L'organisation familiale repose sur les épaules de ces mères actives. De plus, les femmes médecins n'enfantent plus

la blouse du médecin de famille désintéressé qui travaille soixante-dix heures par semaine – celui-ci a en général une conjointe qui le décharge. Résultat : les médecins travaillent moins longtemps.

Enfin, le mode de fonctionnement des cabinets français contribue probablement à la crise. Nombre d'entre eux se passent d'assistant médical, lequel n'est d'ailleurs pas obligatoire ; c'est une secrétaire, quand il y en a une, qui s'occupe des tâches subalternes. Les cabinets sont plus petits [qu'en Allemagne], même si la tendance est depuis quelques années aux cabinets collectifs. Ceux-ci sont aussi plus petits et travaillent avec moins de personnel qu'en Allemagne. Les tâches administratives ont fortement augmenté, comme partout, au cours des dernières années, il s'agit souvent de paperasserie pour la maîtrise des coûts. Les patients attendent de leur médecin qu'il prenne le temps. Les praticiens consacrent en général dix à quinze minutes à chaque patient, certains vont jusqu'à vingt. Ce n'est pas très rentable vu la faiblesse relative du taux de remboursement de l'Assurance maladie, et nombre de médecins possédant une qualification supplémentaire pratiquent un dépassement d'honoraires, qui est remboursé par les mutuelles. C'est ce qu'on appelle le *secteur II**.

Entretemps, on évoque toute une série de mesures pour lutter contre le problème. Comme d'habitude en France, on discute de mesures centralisées, par exemple une limitation de la liberté d'installation, ou l'obligation pour les médecins débutants de travailler plusieurs années dans une zone où l'offre de santé est insuffisante, une solution qui a les faveurs des députés de gauche de la commission parlementaire qui planche sur le dossier. Chose curieuse, les obligations sont jusqu'à présent restées au stade des hypothèses, contrairement

Un tiers du pays souffre d'une offre de soins insuffisante. Et 6 millions de Français n'ont pas de médecin traitant.

à ce qui se passe en Allemagne, où la liberté d'établissement est limitée par les besoins. Cela s'explique probablement par le travail des groupes d'intérêts mais pas seulement : pendant leur longue formation – six ans d'études à l'université et trois à cinq ans de formation à l'hôpital, plus deux années supplémentaires pour le secteur II –, les jeunes médecins ont dû travailler dur pour un maigre salaire ; le risque de suicide est trois fois plus élevé chez les jeunes en formation que dans la population de référence, d'après une étude de la Fondation Jean-Jaurès. Il ne faut pas trop tirer sur la corde : si les

↳ Dessin de Sondron paru dans L'Avenir, Namur.



La guerre au Liberia en procès à Paris: «Ils ont découpé son cœur et ils l'ont mangé»

Les premières audiences du procès de Kunti Kamara, à Paris, ont permis d'évoquer l'un des crimes les plus effroyables auquel aurait participé ce chef de guerre actif au sein du Mouvement uni de libération pour la démocratie en 1993. PHOTO AFP



Dimanche, lors de l'action de Scientist Rebellion au World Health Summit à Berlin. PHOTO CARSTEN KOALL DPA PICTURE-ALLIANCE. AFP

Scientifiques activistes: «On ne peut pas se contenter de tribunes»

Un mouvement de chercheurs a bloqué cette semaine plusieurs lieux de pouvoir allemands afin d'alerter sur l'urgence climatique. Pour eux, la désobéissance civile est devenue le seul recours.

Par **OLIVIER MONOD**

Ces trois derniers jours, des scientifiques ont bloqué – quelques heures – les entrées du Hotel Berlin Central District (où se tiennent les réunions du World Health Summit), du ministère allemand des Fi-

nances et de celui des Transports. Depuis quelques mois, la présence de blouses blanches dans les actions militantes de défense de l'environnement est de plus en plus courante. Ce mois-ci, le mouvement Scientist Rebellion (en lien avec Debt for Climate et Letzte Generation) a ciblé l'Allemagne pour pousser le gouvernement à agir et à admettre que l'objectif de maintenir la hausse de température sous 1,5°C ne pourra pas être atteint.

Elodie Vercken, chercheuse en écologie au sein de l'Inrae, fait partie de la délégation française sur place. Elle se fait violence pour participer à ces actions de désobéissance civile. «C'est très angoissant. En tant que scientifique, on a plus l'habitude d'avoir une

relation simple à l'autorité», explique-t-elle. Elle agit pour demander une réaction politique à la hauteur des enjeux, c'est-à-dire de «placer le principe de durabilité écologique en premier par rapport à tous les autres. La priorité absolue doit être d'assurer un avenir soutenable pour tous».

«Des scientifiques de toute l'Europe se sont réunis en Allemagne pour multiplier les actions pendant quinze jours jusqu'à obtenir la satisfaction de nos revendications. Une des questions sera comment la police allemande réagit. Dans certains Länder, les scientifiques activistes peuvent risquer jusqu'à deux mois de prison», explique le sociologue Milan Bouchet-Valat, membre de Scientifiques en rébellion, la

branche française du mouvement. Les rapports et la présence dans les médias ne suffisant plus, les chercheurs, aussi, se mettent à agir directement dans la rue.

Garde à vue. En France, Scientifiques en rébellion a profité de la Fête de la science (du 7 au 17 octobre) pour faire entendre sa voix dans quatre villes de France (Nice, Montpellier, Paris et Toulouse). «Le thème de cette année était le réveil climatique. Mais on trouvait un peu fort que le gouvernement fasse comme si le problème principal était encore celui de l'information alors que les scientifiques ont fait leur travail depuis cinquante ans, c'est l'action qui manque désormais», poursuit Milan Bouchet-Valat. L'association française a été créée en

février 2020, après l'appel de 1 000 scientifiques publié dans *le Monde*.

«Notre première action remonte au 13 mars 2020, mais elle a été éclipsée par le confinement», relate encore le sociologue. Il finit en garde à vue avec deux collègues pour avoir participé à l'opération de retour à l'Élysée des portraits décrochés d'Emmanuel Macron. «Face à l'inaction politique, les scientifiques ne peuvent pas se contenter des tribunes, justifie-t-il. Nous ne sommes pas crédibles à dire que la situation est grave tout en restant dans nos laboratoires. Nous sommes prêts à prendre un risque désintéressé pour alerter.»

Le désarroi des scientifiques face à l'incapacité de la société à prendre au sérieux leur résultat annonçant la fin du monde tel que nous le

connaissions a été largement popularisé et facilité par le film *Don't Look Up*, diffusé sur Netflix en décembre 2021. D'ailleurs, Peter Kalmus, ce climatologue de la Nasa qui s'est enchaîné – en larmes – à la banque JP Morgan en avril pour dénoncer les investissements dans les combustibles fossiles de cet établissement, cite une phrase de ce film pour justifier son action sur Twitter. «Je suis reconnaissant d'avoir essayé. Oh oui, nous avons essayé.»

«Trahie». Peter Kalmus explique que l'inaction climatique le rend «furieux». Il essaie donc d'avoir un message juste «à la fois scientifique et émotionnellement». Un discours «touchant» pour Elodie Vercken, qui, elle, se sent faire partie d'une génération «trahie». «J'avais 10 ans au moment du sommet de Rio en 1992, explique-t-elle. Je pensais que c'était un problème que les adultes allaient traiter. Maintenant que je suis adulte, je vois que ce n'est pas le cas et je n'ai pas envie de trahir mon fils de la même manière.»

La posture d'activiste ne va pas de soi dans le milieu scientifique. Dans une enquête du sociologue Michel Dubois auprès des personnels du CNRS publiée il y a deux semaines, 53% des personnes interrogées estiment qu'un chercheur n'a pas à donner son opinion dans les médias. Ils sont pourtant parties prenantes de la société. Certains, comme Jean Jouzel ou François Gemenne, jouent un rôle de conseiller auprès de décideurs politiques. D'autres, comme Valérie Masson-Delmotte ou Christophe Cassou, participent au Giec et préfèrent éviter que des actions militantes entachent la réputation de celui-ci. Julia Steinberger, économiste et coautrice du dernier rapport du Giec, a, elle, franchi le pas. Elle a participé au blocage d'un axe routier vers Berne, en Suisse, le 11 octobre. Cela donne une scène marquante où elle justifie son action tout en se faisant embarquer par la police. «L'action civile non violente est importante parce que le gouvernement n'agit pas contre le réchauffement climatique et il nous reste très peu de temps.»